

# Fonds National REDD+ de la RDC

Vers une mobilisation de la finance climat pour le développement durable de la RDC  
Modèle de Document de Projet REDD+

Organisation(s) de mise en œuvre :	Numéro du projet :
UNOPS-Bureau des Nations Unis pour les Services d'Appui aux Projet	

Titre du projet REDD+ et date de soumission officielle de la présente version :
<b>Programme Intégré REDD+ pour le renforcement des acteurs locaux à l'aménagement et la gestion durable des ressources naturelles de l'ancien district des plateaux (PIREDD/Plateau) en Province de Mai Ndombe</b>

Responsable de l'Agence :	Chef(s) de file gouvernemental (le cas échéant) :
Nom : <b>Tatiana WAH</b>	Nom : <b>Gouvernement Provincial de Mai Ndombe</b>
Fonction : <b>Directrice et Représentante</b>	Fonction :
Téléphone : <b>+(243) 817107786</b>	Téléphone : <b>+ 243 84 10 60 089</b> <b>+ 243 81 71 51 654</b>
E-mail : <a href="mailto:tatianaW@unops.org">tatianaW@unops.org</a>	E-mail : <a href="mailto:info@maindombe.gouv.cd">info@maindombe.gouv.cd</a>

Coûts du projet :	Lieu du projet :
Coût total du projet (y compris le budget estimatif non-financé) : \$ 10,993,775 USD	Province : <b>Mai-Ndombe</b>
Total financé par CAFI : \$10,993,775 USD	District(s) : <b>Plateaux</b>
Total tranche 1 : 10,993,775 USD	Chefferie(s)/territoire : <b>Bolobo, Mushie, Yumbi et Kwamouth</b>
Autres sources de financement :	
- Contribution du gouvernement (y compris en nature) :	
- Autres donateurs :	

Organisations Participantes :	Durée du projet :
<b>GI Agro :</b> Entités nationales: Groupe d'Initiatives pour l'Agroforesterie en Afrique	Durée totale (en mois) : <b>36 mois</b>
<b>NVD :</b> Nouvelle Vision de Développement	Date de début prévue <sup>1</sup> : 1/1/2024
<b>CIAPAFED:</b> Centre d'Initiatives et d'Appui Participatif à l'Agriculture et l'Environnement Durable	Date de clôture prévue : 1/1/2027
<b>CODHOD:</b> Comité des Droits de l'Homme et Développement Entités internationales:	
<b>WWF:</b> Fonds Mondial pour la Nature	

<sup>1</sup> Dates indicatives : La date de commencement officielle de tout projet financé par CAFI correspond à la date de transfert de fonds par le Bureau MPTF.

Description du projet (max. 200 mots, dans la mesure où elle sera publiée sur GATEWAY) : Indiquer tous les résultats qui contribuent au plan d'investissement REDD, à la Lettre d'Intention 2 et au cadre de résultats CAFI

Le présent projet s'inscrit dans la continuité de la première phase du Projet PIREDD dans le district du Plateau (2016-2019) et vise à en consolider les acquis et en assurer l'appropriation effective par les services techniques de l'Etat responsables de les pérenniser en phase post-projet. Par ailleurs, fort de leçons apprises, des actions complémentaires en lien avec la phase 1 du Projet sont envisagées en termes des investissements dans les terroirs déjà planifiés et disposant des structures locales de gouvernance pour les coordonner de manière efficace en faveur des communautés desquelles elles émergent. Ces investissements, y compris des incitations sous formes de PSE, sont assortis à des conditionnalités adaptées et allégées poussant au respect des règles de gestion consensuellement arrêtés par les communautés appuyées/assistées, dans une approche de performance basée sur les résultats. Pour assurer une meilleure appropriation des acquis et leur pérennisation, les services techniques préalablement renforcés en capacités techniques et opérationnelles et les ONG Locales ayant une assise communautaire, seront impliqués dans la mise en œuvre du projet au travers des protocoles d'accord exécutés sous contrat de performances à l'échelle de 4 territoires concernés (Kwamouth, Bolobo, Yumbi et Mushie) dans la province du Mai-Ndombe, incluant les secteurs et les groupements.

Le projet propose d'atteindre 6 résultats qui découlent des Objectifs global et spécifique ci-après :

**Objectif général :**

L'objectif global du PIREDD Plateau est de consolider des approches de gouvernance et d'innovations techniques pour réduire les émissions de gaz à effet de serre produites par la déforestation et la dégradation des forêts et d'améliorer les conditions de vie des communautés ainsi que la gestion des zones forestières sur un district entier du Plateau.

**Objectif spécifique :**

Spécifiquement il sera question de contribuer d'ici 2026, au renforcement des acquis du modèle territorial de développement vert, à travers la protection d'au moins 94 976 ha de forêt, qui offre une alternative performante pour affronter les changements climatiques, gérer plus efficacement les ressources naturelles et la biodiversité et réduire la pauvreté dans le District du plateau avec au moins 13 540 ménages planteurs et 10 000 ménages pour la sécurité alimentaire qui ont leurs moyens de subsistance améliorés

Les cibles principales à atteindre d'ici 2026,


- Mise en place d'au moins 94 976 ha à travers la protection des forêts HVC, la promotion de l'agroforesterie, des mises en défens des savanes anthropiques qui permet un taux d'évitement de déforestation annuel de 15% (à maturité des plantations et protection) dans le plateau,
- Injecter annuellement dans l'économie de l'ex district au moins 4,4 M\$ en recettes des productions et 0,6M\$ en PSE pour améliorer les conditions des communautés locales.

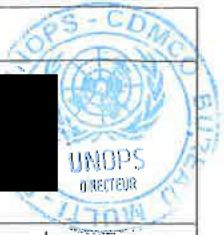
Les cibles secondaires :

- Animation des 214 Comités Locaux de Développement,
- Plantation de 2090 ha d'agroforestiers et consolidation des 3704 ha plantées à la phase précédente,
- Plantation de 610 ha de culture pérennes et consolidation de huile et consolidation des 366 ha planté à la phase précédentes,
- Protection d'au moins 13206 ha de mise en défens, 75 000 ha de savanes et de forêts à haute valeur de conservation,
- Les préalables pour la contractualisation, sous PSE, de 100 000 ha de Concessions forestières des communautés locales de 24 terroirs sont apprêtés pour bénéficier des fonds PSE pour la conservation de leur CFCL,
- Poursuite des investissements en infrastructure pour faciliter l'accès au marché et appui aux acteurs des filières : route, ponts, équipements divers.

Dates d'examen et d'approbation	
Soumission au Secrétariat Exécutif	Date : 30 Août 2023
Examen du Comité Technique	Date : 4 Novembre 2023
Approbation du Comité de Pilotage	Date : 5 Décembre 2023

Signatures des Organisations Participantes et du Président du Comité de Pilotage

II.	Nom du représentant	Tatiana WAH
	Signature	
	Nom de l'Organisation Participante	UNOPS-Bureau des Nations Unis pour les Services d'Appui aux Projets
	Date	14 DEC 2023



I.	Nom du Président du Comité de Pilotage	Nicolas KAZADI KADIMA-NZUJI Ministre des Finances
	Signature	
	Date	

## Effets CAFI

EFFET CAFI	TOTAL CAFI (USD)	COÛTS DE GESTION UNOPS	TOTAL PROJET (USD)
1. Les pratiques agricoles durables entraînent une moindre conversion des terres et une sécurité alimentaire accrue	\$ 4,053,089.62	\$ 402,785.84	\$ 4,455,875.46
2. Des solutions alternatives durables aux pratiques actuelles en matière de bois-énergie sont adoptées	\$ 891,559.11	\$ 88,600.90	\$ 980,160.01
3. Les institutions et les parties prenantes du secteur forestier et des aires protégées ont la capacité et le cadre juridique nécessaires pour promouvoir, surveiller et faire respecter la gestion durable des forêts	\$ 3,394,645.49	\$ 337,351.32	\$ 3,731,996.81
4. Les futurs projets d'infrastructure et d'exploitation minière et d'hydrocarbures minimisent leur empreinte globale	\$ 652,088.78	\$ 64,802.94	\$ 716,891.72
5. Les décisions en matière d'aménagement du territoire assurent une représentation équilibrée des intérêts sectoriels et maintiennent les forêts debout, et une meilleure sécurité foncière n'encourage pas la conversion par les individus ou les communautés	\$ 1,008,616.99	\$ 100,233.82	\$ 1,108,850.81
6. La croissance démographique et la migration vers les forêts et les fronts forestiers sont ralenties			
7. Une meilleure coordination et gouvernance interministérielle aboutissant à des permis et à un régime fiscal des activités économiques qui ne poussent pas les acteurs économiques à la conversion forestière et aux activités illégales et un climat des affaires favorable aux investissements respectueux des forêts			
<b>Total</b>	\$ 10,000,000.00	\$993,774.82	\$ 10,993,774.82

## Résumé exécutif

Le PIREDD Plateau s'inscrit dans le cadre de la REDD+ de la RDC. Il vise à réduire la déforestation et la dégradation forestière dans l'ancien district du Plateau qui comprend les territoires de Kwamouth, Bolobo, Yumbi et Mushie, soit une superficie de 31 751 km<sup>2</sup> et une population de 580 743 habitants<sup>2</sup>, pour la plupart agriculteurs.

Cet ex-district a bénéficié d'un premier projet (2016-2019), le « PIREDD Plateau » financé par le Fonds d'Investissement pour les Forêts, d'un montant de 14,5 M\$, réalisé par la Banque Mondiale, comme sous projet du PGAPF (Projet de Gestion Amélioré des Paysages Forestiers). Ce projet était sous Maîtrise d'Ouvrage Déléguée de l'UCPIF (Unité de Coordination du Programme d'Investissement pour la Forêt) unité de gestion du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable. Le maître d'œuvre était le WWF, (World Wide Fund for Nature). La zone du projet est incluse dans celle du PIREDD Mai Ndombe financé par le FONAREDD, mais uniquement pour la réalisation de travaux d'infrastructures, dont certains se poursuivent en 2023 (construction et mise en place du bac de Lediba).

Le PIREDD Plateau a été évalué positivement par le FONAREDD<sup>3</sup>, qui a accepté de prendre en charge spécifiquement sa prolongation dès la LOI 1. Dans le cadre de la LOI 2 il a été décidé par le CAFI / FONAREDD d'attribuer à cette prolongation un budget indicatif de 10 M\$ initialement, soumis à la procédure rapide (« fast track) mise en place par le CAFI en accord avec le Gouvernement en parallèle à l'AMI générale de la LOI 2.

Le présent Document Projet décrit **un nouveau projet** qui s'inscrit dans la continuité du premier projet mentionné (2016-2019) qui a à son actif des résultats positifs: création et animation de 214 CLD, dont 144 sont dotés de Comités Locaux de Développement disposant de Plans de Gestion des Ressources Naturelles, 4070 ha ont été plantés en agroforesterie à acacia manioc (3704 ha) et de palmier à huile (366 ha).

Toutefois, le précédent projet, n'a disposé que de peu de temps pour atteindre son objectif qui était de diminuer significativement la déforestation. Après avoir achevé les PGRN il n'a disposé que de peu de temps (deux ans) pour consolider les plantations et pour mettre en œuvre les Plans de Gestion des Ressources Naturelles. Par exemple, il s'est achevé avant que les premiers cycles de plantations agroforestières soient terminés.

L'objectif du présent projet est de profiter du travail d'organisation et de programmation déjà accompli dans sa phase précédente pour reprendre et atteindre son objectif REDD+ (réduction annuelle de 15% du rythme de la déforestation) et améliorer les conditions de vie des populations.

Tirant les leçons des expériences passées il poursuivra et consolidera les activités déjà engagées :

- Animation des 214 Comités Locaux de Développement ;
- Plantation de 2090 ha agroforestiers et consolidation des 3704 ha déjà plantés en phase précédente ;
- Création de 13206 nouveaux ha de mises en défens en savane anthropiques, permettant également d'investir dans le développement rural (amélioration des infrastructures et équipements et tous investissements communautaires ;
- Plantations dans les premières couronnes des villages de 610 ha de palmier à huile et consolidation de 366 ha planté en phase précédente, et fruitiers à des fins de sécurité alimentaire et à la production de revenus ;
- Poursuite des investissements structurants de l'accès au marché et appui aux acteurs des filières : route, ponts, équipements divers.

Il assurera également le rôle pilote qui a été le sien depuis le début pour initier, tester, consolider des méthodologies REDD+ à l'échelle territoriale (ou juridictionnelle). C'est ainsi par exemple que :

- Il finalisera la mise au point des Plans de Gestion des Ressources Naturelles et des Plans de Développement des Territoires ;
- Il accompagnera l'application des bonnes pratiques de Gestion des Ressources Naturelles (GRN)

---

<sup>2</sup> <https://data.humdata.org/dataset/rdc-statistiques-des-populations>

<sup>3</sup> [https://docs.google.com/document/d/1bLykWrwy9xqSRKVN\\_pKG-DhY8Aae0aan/edit](https://docs.google.com/document/d/1bLykWrwy9xqSRKVN_pKG-DhY8Aae0aan/edit)

préconisées par les plans, grâce à de nouveaux outils de financement en matière de lutte contre les feux de brousse et la protection des forêts à Haute Valeur de Conservation. Les Services Techniques en particulier seront fortement impliqués dans cet exercice, depuis le début du projet.

- Il expérimentera un dispositif d'assistance technique faisant largement appel aux Services Techniques et aux Ongs locales, avec départ progressif de l'assistance technique de WWF ;
- Il encadrera les 24 terroirs ayant de CFCL d'au moins 100 000 ha qui ont pris, lors de la première phase du projet, l'engagement volontaire de conserver leur forêt communautaire. Le travail va rendre ces CFCL éligible à des modalités nouvelles de Paiements pour Services Environnementaux pour les conservations des forêts.

**Le projet aura une durée de trois ans, pour un budget de \$10,993,775<sup>(4)</sup>.**

Ce projet est soumis par l'UNOPS au FONAREDD en tant que gestionnaire de Fonds éligible pour recevoir des fonds directs de CAFI. La mise en œuvre de la majorité des activités sous ce programme sera déléguée à WWF, le partenaire de mise en œuvre de ce projet, dont l'expertise et les succès en matière de la préservation de la nature et la réduction de l'impact humain sur l'environnement sont solidement établis au niveau international et national. L'UNOPS sera responsable de la supervision, de la gestion, de la diligence raisonnable et du suivi des activités mises en œuvre par WWF. Ce partenariat permettra un démarrage effectif des activités dans les territoires concernées après la signature du contrat.

Le projet sera piloté par un Comité de Gestion, présidé par le Coordonnateur du FONAREDD. Ce Comité est chargé de superviser et de valider les orientations du projet, l'ensemble des comptes, la conformité des PTBA, le respect du calendrier de mise en œuvre et l'atteinte des résultats.

Les activités déléguées à WWF seront mises en œuvre par une équipe de coordination recrutée par WWF qui aura le rôle de lead technique, pour assurer le suivi-évaluation programmatique de ces activités par l'entremise de ses experts (MRV, reporting, sauvegardes, formations techniques et comptables, communication...).

Avec l'objectif d'atteindre les résultats du projet parmi lesquels figure le renforcement de capacité des acteurs locaux en termes de gouvernance et de réalisation technique, les parties prenantes suivantes seront impliquées dans la mise en œuvre du projet:

- **Un Comité de Pilotage local** permettra d'impliquer les acteurs notamment politiques de l'ex-district et de la Province dans le suivi évaluation des activités;
- **Les Services Techniques** (Aménagement du Territoire, Agriculture, Environnement, Affaires Foncières, Développement Rural) dans les activités de leurs thématiques propres :
  - o Organisation et dynamisation des Comités Locaux de Développement (Développement Rural) ;
  - o Finalisation et *mise en œuvre* des Plans de Développement locaux (AT et tous les services) ;
  - o Plantations et mises en défens (agriculture, développement rural, environnement)
  - o Protection des forêts et de la biodiversité et cogestion de la pêche (Environnement et Pêche)
- **Trois ONG locales sous-bénéficiaires présélectionnées par WWF seront chargées de l'appui technique**, dans Kwamouth, Mushie et Bolobo-Yumbi. Les activités techniques de ces trois ONG se réaliseront sous la supervision et l'encadrement des experts du WWF. Ce dernier sera donc responsable de la coordination générale et technique des activités de ces ONG.
- **Une ONG locale sera chargée de gérer le Mécanisme de Plaintes et Recours.**
- **Une entité financière appuiera le paiement des PSE aux bénéficiaires.**

Se basant sur les principales recommandations, leçons apprises, et les innovations introduites par l'AMI de la LOI 2 dans de CAFI/FONAREDD dans le modèle des PIREDD, le présent projet s'inscrit dans une logique d'assurer une appropriation durable auprès des bénéficiaires direct de 214 CLD (13 540 ménages agricoles soit environ 80 000 personnes) et leur pérennisation par une reprise en main par des partenaires étatiques mandatés préalablement renforcés en capacités pour atteindre les objectifs des Plans de Gestion des Ressources Naturelles (PGRN).

Pendant une durée de 36 mois et dans la mise en œuvre des activités liées à l'aménagement du territoire, la gouvernance, l'agriculture, la protection des savanes et la promotion des foreries, le projet atteindra les

---

<sup>4</sup> L'annexe 9 présente une simulation budgétaire comportant une prolongation de 2 ans supplémentaire, dans laquelle l'appui de WWF est fortement diminué et les ALE locales sont chargées de gérer les activités, principalement les PSE, le WWF assurant le suivi fiduciaire. Le budget pour cette prolongation n'est pas inclus dans l'actuel budget du projet.

résultats ci-après d'ici 2026:

- Les institutions locales participatives sont renforcées,
- Les capacités des services techniques décentralisés et des ONG locales (ALE<sup>5</sup>s) sont renforcées par leur implication directe dans les activités du projet,
- Tous les terroirs villageois sont munis d'un PSAT et d'un Registre Foncier, (Un processus d'enregistrement des droits d'usages des ressources naturelles aura été expérimenté et mis au point, en application de la réforme foncière et des mécanismes de gestion des conflits fonciers seront opérationnels et impliqueront tous les acteurs concernés)
- Les investissements structurants tels que définis par les PGRN/PSAT du territoire sont réalisés,
- Les moyens d'existence des populations rurales inclus les personnes vulnérables sont améliorées grâce aux investissements agricoles et agroforestiers respectueux de la forêt, (-La sécurité alimentaire sera améliorée grâce à des plantations villageoises fruitières, oléagineuses et une distribution massive de bouture de manioc grâce à l'installation des parcs à bois dans plus de 200 villages)
- Le stock de bois énergie durable et les superficies de régénérations naturelles sont consolidés,
- La déforestation et la dégradation issues de l'exploitation des forêts/îlots forestiers sont réduites grâce à une gestion plus durable.

A la fin du projet, les acteurs locaux aux capacités habilitantes et opérationnelles renforcées seront à même d'assurer la poursuite et la durabilité de tous ces résultats.

Les indicateurs de l'Objectif Global REDD+ et améliorations des conditions de vie tels que calculés au **chapitre 4** (cadre de résultats) visent, durant chacune des 3 années du projet à :

- Atteindre un Taux annuel d'évitement de déforestation de 15 % (à maturité des plantations et protection) soit environ 3 313 ha annuel d'évitement dans un contexte de perte annuel 21 279 ha (valeur prise entre 2015-2021);
- Injecter dans l'économie locale, par la production de makala , manioc et huile de palme, des recettes de production pour une moyenne annuelle d'environ 4,4 M\$ et par les Paiements au résultat pour une moyenne annuelle d'environ 0,6M \$.

---

<sup>5</sup> Agence d'Exécution Locale (ALE)

# Sommaire

<b>Effets CAFI</b>	<b>4</b>
<b>Résumé exécutif</b>	<b>5</b>
<b>Acronymes</b>	<b>10</b>
<b>Tableaux et figures</b>	<b>11</b>
<b>1) Introduction</b>	<b>12</b>
<b>2) Analyse de situation spécifique au contexte du projet</b>	<b>13</b>
a) Description du contexte général de la zone d'intervention	13
b) Evolution du couvert forestier et description des moteurs de déforestation et de dégradation directs et indirects dans la zone du projet :	16
<b>3) Stratégie du projet</b>	<b>17</b>
a) Initiatives passées et leçons apprises (nationales et internationales)	17
b) Stratégie d'intervention	27
c) Description des capacités des bénéficiaires	29
d) Structuration du projet (produits, activités)	30
e) Schéma de la Théorie du changement	43
f) Appropriation nationale et durabilité du projet	48
<b>4) Cadre de résultats et contribution aux jalons de la lettre d'intention</b>	<b>49</b>
a) Cadre de résultats	49
1.1. Explicitation de l'indicateur REDD+ du projet :	49
1.2. Impact sur l'économie de l'ex district	50
b) Matrice de contribution à l'atteinte des jalons de la Lettre d'Intention	69
<b>5) Cohérence et synergies avec les projets existants</b>	<b>70</b>
<b>6) Gouvernance du projet</b>	<b>71</b>
a) Organes de gouvernance	71
b) Gestion et exécution du projet	72
<b>7) Stratégie d'engagement des parties prenantes</b>	<b>89</b>
a) Gouvernement	89
b) Donateurs et partenaires de développement	90
c) Société civile	90
d) Secteur privé	90
e) Autres : Organisation d'éducation et/ou de recherche	91
<b>8) Gestion des risques et des sauvegardes</b>	<b>91</b>
a) Risques et mesures d'atténuation	91
b) Sauvegardes	102
<b>9) Suivi-évaluation</b>	<b>106</b>
(i) Section narrative sur les stratégies et approches (incluant la gestion et communication de l'information spatiale), en assurant la conformité avec le manuel d'opération CAFI ;	107
<b>10) Communication et visibilité</b>	<b>108</b>
<b>11) Transparence fiduciaire</b>	<b>110</b>
(i) Aspects clés des procédures et règlements concernant les procédures de passation de marché (détails en annexe 4)	110



(ii) Plan de passation de marché	110
<b>12) Budget, Plan de travail et chronogramme</b>	<b>113</b>
a) Budget et Plan de travail	113
b) Budget ventilé par catégories UNDG	126
c) Plan d'opérationnalisation du projet	126

## Acronymes

AT	Aménagement du Territoire / Administrateur du Territoire
ALE	Agence d'Exécution Locale
CAFI	Central African Forest Initiative / Initiative pour la Forêt de l'Afrique Centrale
CARG	Conseil Agricole et Rural de Gestion
CBRNM	Community Based Natural Resources Management
CFCL	Concession Forestières des Communautés Locales
CIAPAFED	Centre d'Initiatives et d'Appui Participatif à l'Agriculture et l'Environnement Durable
CLD	Comité Locale de Développement
CODHOD	Comité des Droits de l'Homme et Développement
CVD	Comité Villageois de Développement
DGD	Direction Générale de coopération au Développement (Belgique)
ERPA	Emission Reduction Purchase Agreement
ETD	Entité Territoriale Décentralisée
FONAREDD	Fonds National REDD
GI Agro	Groupe d'Initiatives pour l'Agroforesterie en Afrique
GRN	Gestion des Ressources Naturelles
HVC	Haute Valeur de Conservation
NVD	Nouvelle Vision de Développement
MMT	Mbou Mon Tour
MPTF	Multi-Partner Trust Fund
MRV	Measuring, Reporting and Verification
NICFI	Norwegian International Climate and Forest Initiative
OSFAC,	Observatoire Satellital des Forêts d'Afrique Centrale
PDT	Plan de Développement du Territoire
PFNL...)	Produit Forestier Non Ligneux
PGAPF	Projet de Gestion Améliorée des Paysages Forestiers
PGRN	Plan de Gestion des Ressources Naturelles
PIREDD	Programme Intégré REDD+
PSAT	Plan Simple d'Aménagement du Territoire
PSE	Paiement pour Services Environnementaux
PTBA	Plan de Travail et Budget Annuel
REDD	Réduction des émissions de gaz à effet de serre dues à la déforestation et à la dégradation des forêts
UCPIF	Unité de Coordination du Programme d'Investissement pour la Forêt
UNOPS	Bureau des Nations Unies pour les Services d'Appui aux Projets
WWF	World Wide Fund for Nature
SOGENAC	Société Générale de Négoce et de l'Assistance Commercial
Siforco	Société Industrielle et Forestière du Congo
VBG	Violence Basée sur le Genre

## Tableaux et figures

### Tableaux :

<b>Tableau 1 : Résultats obtenus par le PIREDD Plateaux 1 et résumé de la nouvelle programmation</b>	27
Tableau 2 : Catégories de PSE, prérequis et public cible	45
Tableau 3 : Une approche phasée, efficace et pragmatique, d'opérationnalisation d'un programme PSE	46
<b>Tableau 4: théorie du changement proposée pour le nouveau PIREDD Plateau</b>	48
<b>Tableau 5 : Tableau 6 estimation de l'impact du projet sur la déforestation</b>	53
<b>Tableau 6 : Impact annuel du projet sur les revenus des ménages</b>	55
<b>Tableau 7 : Les ménages bénéficiaires selon les spéculations</b>	57
<b>Tableau 8 : Cadre des résultats</b>	58
Tableau 9 :	60
Tableau 10 :	61
<b>Tableau 11 : Composition de l'équipe d'appui au projet et les personnels clés</b>	67
<b>Tableau 12 : Matrice de gestion des risques liés aux projets</b>	76
Tableau 13 : Les risques potentiels diffèrent d'un territoire à l'autre. Mais globalement, le tableau ci-dessous présente les principaux risques :	87
Tableau 14 : Matrice de gestion des risques liés aux programmes	88
Tableau 15 : Matrice des sauvegardes de Cancun	99
<b>Tableau 16 : Listes des activités qui passeront par la passation de marché</b>	106
Tableau 17 : Budget ventilé par catégories UNDG	107
Tableau 18 : Consultations réalisées	109
<b>Tableau 19 : principales actions de communication</b>	111
<b>Tableau 20 : Seuils et méthodes d'acquisition (biens, travaux et services)</b>	112
<b>Tableau 20 : Plan d'acquisition de biens et travaux</b>	112
<b>Tableau 20 : Plan d'acquisition de services de consultance</b>	112

### Figures :

<b>Fig. 1 : Etat de déforestation dans l'ex-district des plateaux (2000-2020)</b>	18
<b>Fig. 2 : logigramme du PIREDD Plateau.</b>	31
<b>Fig. 3 : logigramme opérationnel du nouveau PIREDD Plateau</b>	65

## 1) Introduction

La République Démocratique du Congo (RDC) est engagée dans le processus de Réduction des Émissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts (REDD+) depuis 2009. En novembre 2012, le Gouvernement a validé la Stratégie Cadre nationale REDD+ en Conseil des Ministres. Cette Stratégie promeut une gestion et une utilisation durables des terres en vue d'adresser de façon intégrée les divers moteurs de la déforestation et de la dégradation des forêts et de stabiliser le couvert forestier, tout en assurant la croissance économique, l'augmentation des revenus des populations et l'amélioration de leurs conditions de vie, en particulier celle des plus pauvres et vulnérables. La Stratégie REDD+ est basée sur sept piliers : l'aménagement du territoire, la sécurisation foncière, l'exploitation agricole et forestière durable, la compensation des effets négatifs de l'exploitation forestière et minière, la promotion d'un accès à une énergie durable, la maîtrise de la croissance démographique et l'amélioration de la gouvernance. Elle a été déclinée de façon opérationnelle dans un Plan d'investissement national REDD+ qui en fixe le cadre programmatique. Ce Plan d'Investissement a été validé en septembre 2013, puis actualisé en 2015.

Le 22 avril 2016, le Gouvernement de la RDC a signé une première Lettre d'Intention<sup>6</sup> (LOI) avec l'Initiative pour la Forêt de l'Afrique Centrale (CAFI) dans laquelle cette dernière s'était engagée à financer à hauteur de 200 millions USD le Plan d'Investissement REDD+ sur la période 2016-2020, au travers du Fonds National REDD+ (FONAREDD). Cette allocation fut mise à disposition en deux tranches de programmation. En 2021 une nouvelle Lettre d'Intention (LOI 2) a été signée entre le CAFI et le Gouvernement de la RDC. Sa programmation est prévue par le biais d'un Appel à Manifestation d'Intérêt, en cours d'examen, et d'une modalité rapide d'instruction, non compétitive, le « fast track ».

Dans cette nouvelle LOI, les parties s'engagent d'une part à l'atteinte de nombreux objectifs et la mise en œuvre d'une série de mesures, et de l'autre à une allocation de 500 millions de dollars en provenance du Fonds Fiduciaires CAFI sur la première sous-période 2021-2026 selon une approche basée sur les résultats.

Grâce à ce nouveau partenariat pluriannuel, la RDC vise d'abord à plafonner la perte de couverture forestière à sa moyenne 2014-2018 et à s'assurer que la déforestation continue de diminuer par la suite. Le partenariat intègre par ailleurs des objectifs de restauration du couvert forestier très ambitieux afin d'en compenser les pertes résiduelles, en lien avec le Défi de Bonn. Les ambitions politiques du partenariat sont structurées autour d'objectifs à 5 et 10 ans (2026 et 2031) avec des jalons à court-terme (fin 2023).

Le Gouvernement de la RDC et CAFI ont approuvé en mai 2022 le cadre programmatique et lancé le 30 mai 2022 l'AMI2022/01/RDC avec comme objectif de sélectionner des expressions d'intérêt et les organisations de mise en œuvre, afin d'appuyer le Gouvernement de la République Démocratique du Congo (RDC) dans l'atteinte des objectifs et jalons fixés dans la seconde Lettre d'Intention (LOI) 2021-2031 du Partenariat CAFI-RDC.

Le WWF (lead) en consortium avec plusieurs Organisations Internationales et locales, des Organisations de la Société Civile et des Institutions Universitaires ont exprimé leur intérêt et soumis des notes de manifestations d'intérêt pour plusieurs bassins ciblant les entités provinciales ci-après l'Equateur, La Tshupa, le Kongo Centrale et le Mai Ndombe. De même, UNOPS a exprimé son intérêt à CAFI/FONAREDD en Juillet 2022 pour être un Agent de Gestion dans le domaine de l'Énergie et de l'Agriculture.

En parallèle à l'AMI2022/01/RDC, le Gouvernement et CAFI se sont accordés sur le développement d'un portefeuille accéléré de projets prioritaires (pipeline Fast-Track) afin d'avancer plus rapidement dans la mise en œuvre de ce second partenariat. Le développement accéléré d'un portefeuille de projets vise à démontrer les besoins sur 2022 et à sécuriser les financements du Fonds CAFI sur 2022, ainsi qu'à assurer des résultats concrets et rapides sur le terrain, y compris en amont de la pré-COP en RDC tenu en septembre 2022.

Dans ce cadre, une liste de projets pouvant faire l'objet d'un développement ou d'une mise à jour de documents de projets pour examen (dont le présent projet) et potentielle approbation par le Gouvernement et CAFI en 2022 a été validée par les deux Parties.

---

<sup>6</sup> Disponible (et autres documents clés) sur le site de CAFI à l'adresse suivante <http://www.cafi.org/fr/pays-partenaires/democratic-republic-congo>.

Il faut noter que ce processus est complémentaire et conduit en parallèle de la revue des soumissions à l'Appel à Manifestation d'Intérêt.

Le présent "**Programme Intégré REDD+ de l'ancien district des plateaux (PIREDD/Plateaux)**" vise à poursuivre ou consolider les acquis des activités mis en œuvre par le PGAPF (2016-2019) financées par le FIP sur le Plateau et pour lequel WWF devait agir comme Partie responsable d'un programme plus large porté par la Banque Mondiale.

Le présent projet est programmé dans ce dernier cadre qui désigne le WWF comme partenaire de mise en œuvre de ce projet et l'UNOPS comme Agent de Gestion. Son budget indicatif est fixé à \$10,993,775 USD.

Le présent document du projet concerne les quatre territoires de Kwamouth, Bolobo, Yumbi et Mushie, situés dans l'actuelle Province du Maï Ndombe. Ils constituaient auparavant l'ex-district du Plateau, réuni par la nouvelle loi territoriale (2008) dans la Province du Maï Ndombe.

Le Document projet rappelle le contexte et fixe les objectifs du projet (la REDD+ et l'amélioration des conditions de vie). Les conditions physiques économiques et sociales du projet sont ensuite présentées, ainsi que la théorie du changement, la stratégie, la méthodologie d'intervention. Les risques et leur gestion sont particulièrement étudiés, comme le dispositif de suivi-évaluation et de communication. Le Cadre de Résultat inclut les indicateurs standardisés de CAFI et le budget est enfin présenté.

## 2) Analyse de situation spécifique au contexte du projet

### a) Description du contexte général de la zone d'intervention

#### (i) Situation géographique, administrative et coutumière, socio-économique :

L'ex-District des plateaux a une superficie de 31 751 km<sup>2</sup> et une population de l'ordre de 580 743 <sup>7</sup>habitants et compte environ 81 000 ménages agricoles. Les densités humaines, 12 habitants au km<sup>2</sup> en moyenne, varient de 5 à 60 habitants par km<sup>2</sup> dans les différents territoires de Yumbi (60), Bolobo (25), Mushie (5) et Kwamouth (5). Le relief est globalement plat et les sols sablonneux avec des tendances argileuses localisées. Le climat est de type tropical humide avec une pluviométrie comprise entre 1 800 et 1 600 mm du nord au sud, répartie en deux saisons de 4 et 5 mois (septembre à mi-janvier et février à mai) séparées par une petite (mi-janvier à mi-février) et une grande saison sèche de juin à septembre (4 mois). Le couvert végétal est majoritairement savanique mais il comprend d'importantes forêts pluvieuses en partie primaires dans les territoires de Bolobo et de Kwamouth, ainsi que de nombreuses forêts galeries. Le réseau hydrographique puissant comprend le Fleuve Congo (frontière avec la République du Congo), la rivière Kasai (appelée Kwa dans son tronçon teke), la Mfimi (émissaire du lac Maï Ndombe) et nombre d'affluents. Une partie du territoire est marécageux (dont le groupement Mpe, de Mushie, entièrement marécageux). On trouvera en **Annexe 12** un tableau résumant les principaux indicateurs des 4 territoires entre 2000 et 2021. Parmi ces indicateurs les superficies et les taux de déforestation, particulièrement élevés, comme l'illustre la carte **Fig 01**.

La population est partagée entre les ethnies Teke (Bolobo, Kwamouth), Boma (Mushie), Tende (nord Bolobo et Yumbi) avec deux groupes minoritaires pêcheurs spécialisés : les Boma Mpe (Mushie) et les Nunus. Tous ces groupes sont matrilineaires, ainsi que la plupart des nombreux « venants » concentrés dans les cités (origine essentiellement Sakata et Mongo). Il n'y a pas de populations pygmées dans tout le District qui n'est pas non plus dans un espace vital de groupes pygmées éloignés.

Les activités humaines sont partagées entre l'agriculture, la pêche, l'élevage, le charbonnage et l'exploitation forestière. Le creusage artisanal du diamant dans le Kwa (Kasai), très florissant entre les années 2011 et 2013, est aujourd'hui résiduel. L'agriculture sur brûlis est partout l'activité principale y compris dans les groupes de

---

<sup>7</sup> <https://data.humdata.org/dataset/rdc-statistiques-des-populations>

pêcheurs spécialisés, du fait de la diminution généralisée des ressources halieutiques. Les superficies cultivées varient de 0,5 à 2 ha par an, principalement en manioc et en maïs, essentiellement en « forêt » c'est-à-dire sur forêt primaire ou sur recru forestier plus ou moins long. Chaque famille occupe ainsi un espace forestier compris entre 5 et 10 ha. Les revenus monétaires des familles varient entre 150 et 300 dollars<sup>8</sup>. On estime à 60 % la part du territoire de Mushie occupée par la SOGENAC, société de ranching qui entre ce territoire et celui de Bolobo possède un troupeau estimé à 28 000 têtes. Mais l'élevage familial se répand dans tous les territoires, sur des terres acquises en fermage de 20 à 100 ha et plus, avec des troupeaux de 5 à 300 têtes de bovin Ndama. La plupart des ménages possède quelques poules, chèvres, moutons et porcs. Plusieurs concessions forestières opèrent dans la zone, la Siforco, Talatina et RibaCongo (nord Bolobo et rive du Kwa), mais, l'exploitation artisanale employant des moyens industriels se développe : 30 autorisations ont été attribuées en 2013 par la Province dans le territoire de Bolobo, en principe pour des superficies de 50 ha...

### **(ii) les filières agricoles et ligneuses :**

L'essentiel de la production alimentaire du Plateau est le fait de petits exploitants pratiquant trois à quatre activités et produisant du manioc et autres racines et tubercules, du maïs ou de l'arachide sur des fermes de 0,5 à 2 hectares. Leurs autres sources de revenus proviennent du charbon de bois (makala), de l'exploitation forestière artisanale, des produits forestiers non ligneux, des produits de pêche, de la viande de brousse et du bétail. Traditionnellement, les femmes effectuent la plupart des travaux agricoles, de la plantation à la récolte et à la transformation, tandis que les hommes ont la responsabilité de défricher la terre et de brûler la végétation. La chasse et la cueillette apportent un complément de nourriture et de revenus, mais sont en déclin.

Il est généralement acquis que la petite agriculture itinérante en est le principal facteur dans le plateau, en combinaison avec l'élevage de bétail à grande échelle, estimé comprendre plusieurs dizaines de milliers de têtes et occuper jusqu'à 60 % de certains territoires du Plateau. L'octroi de concessions de pâturage a été associé à des rapports d'accaparement de terres (ISCO 2010). En conséquence, les terres à cultiver sont devenues rares dans une partie du district.

Proche de Kinshasa, son principal marché, le Plateau fait partie du bassin d'approvisionnement de la capitale en nourriture et en bois-énergie. Malheureusement, la médiocrité des infrastructures de transport et le harcèlement policier sur les routes limitent fortement le commerce intra et interprovincial. Les dynamiques de population alimentent diverses problématiques liées à la déforestation. Il en est de même des schémas de production et de conservation impliquant différents groupes d'acteurs sociaux.

Les dynamiques de population et les marchés sont en fait très liés. Les populations tekes du district du Plateau (Bolobo et Kwamouth) sont les mêmes que celles du plateau Batéké. Les activités de chasse, de pêche et d'agriculture y sont largement orientées vers le marché de Kinshasa : Plantains, huile de palme, arachides, manioc, poisson fumé et salé, bois et produits forestiers non ligneux (PFNL).

L'étude préparatoire au PIREDD Maï Ndombe la Banque Mondiale (Bio CF 2016) a fait ressortir que le revenu monétaire moyen pour toutes les associations courantes utilisées par les agriculteurs, la marge brute l'hectare est de l'ordre de 600 dollars par ha. Tout compris, les revenus monétaires médians en 2014<sup>9</sup> sont de l'ordre de 400 à 500 dollars par ménage. Une actualisation de ces données est nécessaire à travers une enquête ménage pour avoir une base réelle du niveau de revenus des ménages en 2023.

### **(iii) les conflits fonciers :**

Les conflits fonciers<sup>10</sup> sont au cœur de la problématique de la GRN (Gestion des Ressources Naturelles) sont nombreux dans la zone d'intervention du présent projet. Il est important de les identifier car ils se sont traduits par des explosions meurtrières totalisant plusieurs centaines de morts dans les cinq dernières années. Il est possible d'en donner un bref aperçu, non sans rappeler que dans le droit congolais, tant qu'une terre (savane ou

---

<sup>8</sup> Analyse des enquêtes ménages. 2011. Ministère de l'Agriculture Provincial. Et « Congo, DR at glance » (World Bank 2013) cité par PAD, qui retient un niveau de revenu de 142 dollars per capita pour la zone.

<sup>9</sup> Enquête sur les revenus des ménages, Mission BioCfplus Maï Ndombe. Novembre 2014.

<sup>10</sup> On ne dit rien ici des conflits internes aux lignages cheffaux, en particulier chez les Teke. Ils font l'actualité depuis une dizaine d'années dans le territoire de Bolobo, sans produire des explosions aussi meurtrières que celles observées dans Kwamuth et Yumbi. Les querelles très vives portent ici sur le changement de lignée, au moment du changement de chef ainsi que sur l'emprise du groupement.

forêt) n'est pas officiellement acquise par une procédure d'enregistrement encadrée par l'état, elle reste, terre, forêt, eaux et même sous-sol sous le contrôle coutumier, avec des allocations contrôlées par la chefferie, allocations soumises à redevances.

- Il existe une vingtaine de conflits de limites entre les terroirs cheffaux<sup>11</sup>. Ces conflits ont été identifiés par les PGRN, y compris en superficie délimitée. Le PIREDD Plateau a adopté la stratégie de ne pas investir dans les PGRN concernés ou au moins dans les parties conflictuelles. A noter que dans un premier temps ces mises à l'écart se sont traduites par des refus de l'autorité (administration du territoire) de valider les PGRN. Après les interventions visibles du projet il a été fréquent que les parties en conflit réclament au projet des interventions, avançant des arrangements sur les conflits. Ce type d'arrangements mérite d'être vérifiés car le plus souvent il s'agit de vieux conflits familiaux très enracinés et peu solubles dans la recherche d'une opportunité.
- Un peu partout et notamment dans la périphérie des voies d'évacuation des produits agricoles, ligneux et non ligneux, les villages reçoivent une importante population migrante. Dans les zones peu peuplées, les chefs les accueillent dans un premier temps avec d'autant plus de plaisir que ces populations, attributaires de terres communales, leurs versent des redevances coutumières (entre 5% et 10% de la récolte). Mais dans de nombreux endroits, les populations venantes (appelées à tort « yakas » par les teke, car elles sont en réalité très mélangées, alors que les bayakas sont un groupe ethnique très particulier) deviennent majoritaires. C'est le cas des basakata dans Mushie et des bayaka dans Kwamouth. Lorsque ces populations font pression pour réduire la redevance coutumière ou lorsqu'au contraire les coutumiers tentent de l'augmenter, la moindre provocation aboutit à l'ouverture d'un conflit meurtrier (plusieurs dizaines de victimes en saison sèche 2022).
- Un autre cas de conflit potentiel est la présence de pêcheurs spécialisés dans des zones coutumières d'agriculteurs dominants. Dans certains cas, cela ne pose pas de grands problèmes quand la coutume a déjà attribué globalement et coutumièrement les terres à une gestion contrôlée par les pêcheurs. C'est le cas des Mpé chez les Boma de Mushie. Ils disposent de leurs propres groupements et le gèrent.
- Dans d'autres cas, les pêcheurs venants opèrent dans des zones de pêche aux prises déclinantes du fait de la surpêche, cherchent des terres pour y survivre dans des espaces déjà surpeuplés par les ayant droits claniques. C'est le cas de la relation des pêcheurs Nunus avec les maîtres de terre Tende dans Yumbi. Là encore des centaines de morts, en 2018 et une émigration massive des pêcheurs de l'autre côté du Fleuve où la pression sur les terres est bien moindre. Dans ce cas précis de Yumbi, la raison foncière est fortement amplifiée par des comportements conflictuels des chefs, soutenus par des politiciens prêts à attiser les querelles intercommunautaires pour apparaître les champions des causes tribales afin d'en tirer un profit électoral. On doit souligner également dans ce terreau fertile des conflits fonciers, le rôle que peuvent y jouer les revendications de reconnaissance administrative. La chefferie de groupement est attribuée par l'autorité (même quand elle est désignée par la chefferie tribale, elle doit être validée par l'autorité administrative). Bien souvent la quête de la chefferie de groupement, devenant un enjeu politique fort pour les communautés qui relaient les prétentions des chefs, soutient des stratégies d'appropriation foncière sur une partie de la chefferie de groupement en place. Ce genre de situation est extrêmement et durablement explosif. Il existe de très nombreux cas en RDC de conflits de ce type vieux de plus de cent ans, avec des éruptions régulières faisant chaque fois des victimes nombreuses. Dans le cas de Yumbi, la pression sur les terres peut-être reliée (l'analyse approfondie reste à faire) à : 1) la pression sur les terres dues à une forte pression démographique localisée (globalement Yumbi a dépassé les 50 hab/km<sup>2</sup>, alors que le territoire comprend une concession forestière, signe d'une très fortes pression localisée sur les terres résiduelles) notamment sur les terres riveraines du Fleuve, donc proche de la voie d'évacuation principale des produits ; 2) la disparition progressive des forêts dans la périphérie du complexe rural ; 3) les achats de terre à des fins d'élevage par les commerçants urbains ; 4) le comportement conflictuel des chefs concernés sans intervention arbitrale extérieure, au contraire.

---

<sup>11</sup> Les Teke comme les Boma sont gouvernés par de Grandes Chefferies coutumières (dans le cas des Boma la grande chefferie a statut de chefferie de secteur). Les Grands Chefs sont les vrais maîtres coutumiers de la terre, dont ils concèdent la gestion à des représentants locaux, qui peuvent avoir rang de chef de groupement (mais pas toujours, le grand chef des Teke de Bolobo est lui-même chef de groupement). Certains de leurs représentants locaux peuvent avoir eux-mêmes des sous. Ces chefs de lignage, qui gardent toujours un lien très direct avec leurs supérieurs coutumiers et lui versent des redevances, peuvent dans leurs sous lignages avoir des chefs contrôlant plusieurs villages.

- On peut également citer le cas où une grande partie de l'espace coutumier est alloué par l'État à des entreprises spécialisées : l'élevage en ranching dans Mushie et Yumbi, l'exploitation forestière dans le nord de Yumbi. A ces cas doivent être comparés la création des parcs, comme dans Yumbi. Ces cas se traduisent par des envahissements (ou à des destructions diverses) dès que les terres agricoles ou d'élevage viennent à manquer aux populations locales. Ou bien que des conflits apparaissent entre les chefferies et les sociétés sur la question du partage des bénéfices (redevances).

La gestion difficile de ces conflits est abordée au chapitre « Risques » du présent document projet (**chapitre 8**).

### **b) Evolution du couvert forestier et description des moteurs de déforestation et de dégradation directs et indirects dans la zone du projet :**

La perte de couvert arboré progresse partout dans le District (entre 2000 et 2021). Chaque année, par le simple accroissement démographique de 3% par an, près de 2 000 nouvelles familles requièrent environ 20 000 nouveaux ha de terres agricoles par an, entièrement forestières et les font ainsi entrer dans le cycle de la dégradation forestière. Ceci sans tenir compte des importantes migrations qui caractérisent le territoire de Kwamouth, qui s'ajoutent à ce phénomène. Le FACET<sup>12</sup> cité par le PAD du PGAPF (p. 101 et 102) <sup>13</sup> estimait en 2010 à 1 257 000 ha le couvert végétal forestier total du Plateau, soit 40 % de la superficie totale, contre 42 % en 2000. Les pertes annuelles, qui doublent entre 2005 et 2010 par rapport aux cinq années précédentes sont respectivement de 20 000 ha pour la forêt primaire, de 15 000 ha pour les forêts secondaires et de 5 000 pour les savanes arborées (importantes dans le Plateau et constituant en fait un couvert végétal dense de plus de 5 m de hauteur). Sur dix ans, les pertes globales sont de 93 000 ha sur l'ensemble du Plateau. Le taux de déforestation a été, de ce fait estimé, à 0,44 % par le PAD (p. 102) du PIREDD Mai Ndombe en 2016. Ces pertes sont principalement concentrées sur les rives de l'axe fluvial et sur le massif résiduel de la rive gauche du Kwa, ex plantation Riba Congo et le long de la route Bandundu ville/Mongata sur la nationale 1. On notera que les rives sont totalement déboisées.

Les estimations des taux de déforestation sur la période comprise entre 2000 et 2020 renseignent sur des taux moyens annuels disparates, qui apparaissent relativement forts en territoires forestiers avec des taux respectifs de 1.30 % et 0.96 % à Yumbi et à Bolobo.

Cette tendance tend cependant à s'inverser car entre 2015 et 2020, le Territoire de Kwamouth, pourtant plus savanicole, a accusé le plus fort taux moyen annuel de déforestation estimé à 2.9 % par an, suivi du territoire de Yumbi (2%), de Bolobo (1.5%) et de Mushie (0.76%). Si la tendance se poursuit et en dehors de toute stratégie de lutte, le territoire de Kwamouth perdra toutes ses forêts dans 29 ans, le territoire de Yumbi dans 45 ans, le territoire de Bolobo dans 96 et celui de Mushie dans 126 ans. Les facteurs favorisant sont entre autres, la proximité par rapport aux grands centres de consommation et aux axes d'évacuation (fleuve, routes principales), la densité humaine et l'intensité des phénomènes migratoires.

Les causes de la déforestation et de la dégradation forestière sont :

- Le charbonnage le long des axes fluviaux, sur une profondeur de 5 à 10 km. Si la totalité des rives du fleuve a ainsi et déjà été déforestée, celles de la rivière Kasāï offrent encore des forêts à détruire aux charbonniers souvent venus de Kinshasa, et travaillant sous contrat avec les chefs coutumiers.
- Les fronts pionniers agricoles opérant sur les forêts de Kwamouth : des centaines de migrants du territoire de Masi Manimba préparent chaque année de 3 à 10 ha de maïs chacun, suivi d'une culture de manioc.
- L'exploitation artisanale et industrielle des forêts primaires contribue à la déforestation et ouvre la voie à l'agriculture sur brûlis.

<sup>12</sup> Forêts d'Afrique Centrale Évaluées par Télédétection, OSFAC, Université du Sud Dakota et du Maryland, financement Carpe.

<sup>13</sup> <https://documents1.worldbank.org/curated/en/712601468026110807/pdf/PAD5940PAD0P12010Box385226B000UO090.pdf>



- La présence de grands élevages et le développement de l'élevage familial contribuent au développement des feux de savanes et de forêts en saison sèche, pour préserver ou étendre les pâturages au détriment de la forêt ou du recru forestier naturel.

Les forêts encore abondantes et les savanes du district contiennent une biodiversité remarquable mais menacée : éléphants, buffles, antilopes et bonobos, cette dernière espèce étant encore bien représentée dans les forêts du territoire de Bolobo, qui lui a donné son nom par déformation.

L'organisation sociale du District reste marquée par la structuration coutumière, qui contrôle dans tous les territoires les localités (villages), groupements et secteurs, futures entités territoriales élues. Les décisions en matière de gestion des ressources naturelles sont contrôlées par la chefferie, et les profits qu'elles engendrent – vente de concessions artisanales d'exploitation forestière et charbonnière, vente de concessions fermières d'élevage, redevances d'entrée et annuelles – leur reviennent en tout ou partie, ce qui ne garantit pas toujours la défense de l'intérêt commun.

Les successions coutumières se traduisent par des conflits inter claniques persistants (Bolobo) et peuvent bloquer toute réflexion concertée sur la gestion des ressources naturelles. Les dynamiques communautaires d'organisation initiées dans la plupart des villages et des territoires (CVD et CARG de PAB/UE, 2011-2012) ou les organisations de pêcheurs créées dans les années 2003-2004 (IRM) et 2012-2013 (UE) n'ont pas véritablement assumé leur rôle en matière de gestion des ressources naturelles mais peuvent être redynamisées C'est dans le territoire de Yumbi que les conflits sur l'utilisation des terres plus rares (forte densité humaine), prennent une allure intertribale sous tendue par l'insécurité alimentaire. Cette question est développée ci-dessous dans le paragraphe concernant le foncier, ainsi que dans le chapitre sur les risques (**chapitre 8**).

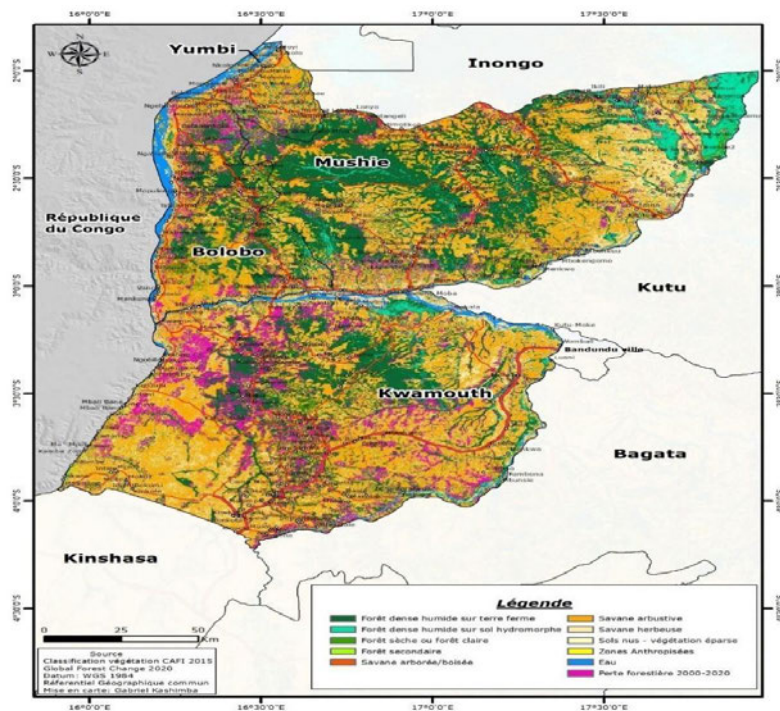


Fig. 1 : Etat de déforestation dans l'ex-district des plateaux (2000-2020)

### 3) Stratégie du projet

#### a) Initiatives passées et leçons apprises (nationales et internationales)

##### (i) Initiatives passées

La connaissance d'initiatives et/ou de programmes existants dans la zone est capitale pour éviter toute compétition entre acteurs. Elle participe en outre à l'identification des besoins non couverts. Cependant, au

moment de l'identification du présent projet, toutefois, aucun projet n'était ni en phase d'instruction ni de réalisation.

S'agissant de projets d'agroforesterie les leçons d'expérience peuvent être tirées en dehors de la zone d'intervention nous prendrons le cas de Mampu et celui de N'tsio.

**Les plantations de Mampu (8000 ha d'agroforesterie à acacia) et le projet N'Tsio (6000 ha).** Le projet Mampu est devenu un projet d'agroforesterie comprenant plus de 300 agriculteurs. Il a été coordonné initialement et localement par la Fondation Hanns Seidel jusqu'en février 2009 et est géré à l'heure actuelle par un organisme local, l'Union des Fermiers de Mampu. Nous tirerons plusieurs leçons de ces projets : i) importance de dimensionner raisonnablement les superficies cultivées, sans trop dépendre d'apports extérieurs en main d'œuvre et en moyens financiers, amenant à délaisser l'entretien des cultures. Cette leçon vaut aussi bien en agroforesterie paysanne que fermière ; ii) importance de la gestion des successions par les porteurs de projet (le recours à des gérants amène au non-respect des techniques agroforestières spécifiques) ; iii) détérioration progressive de la fertilité des sols à partir du 3<sup>ème</sup> cycle, conduisant à des pertes de rendements en culture intercalaire, amenant à veiller à l'introduction de légumineuses dans les associations de culture et probablement à rallonger sur au moins un cycle la durée de la période de culture (cycle court et acacia).

#### **Projet "Tobatela Zamba « (Financement DGD)**

Projet mis en œuvre par le WWF entre 2017-2021 visait à préserver les forêts encore existantes soit protégées soit appartenant historiquement aux communautés dans le Territoire de Bolobo (et non encore affectées à des concessions forestières) par une approche systémique visant l'amélioration de leur bien-être et la préservation de leurs ressources naturelles. Il a appuyé également les communautés – hommes et femmes – dans la valorisation durable et la professionnalisation de l'exploitation de leurs ressources naturelles, via le développement d'une filière et/ou durable de bois-énergie ou de produits forestiers non ligneux, de l'agroforesterie ou de l'écotourisme ; en agissant sur l'offre de bois -plantations, faire respecter la légalité, protéger les forêts communautaires encore existantes -, et enfin, en agissant sur la demande proposer des alternatives ou visant la réduction de la consommation du bois-énergie.

Une autre alternative à la diversification de revenus faisait partie de ce projet, principalement l'écotourisme pour lequel les communautés des 6 terroirs de Bolobo ( Ndua, Tshumbiri, Lewo, Mopulenge, Tshuma, Maka, Nkala, Nko, Mpelu, Embirima, Mbee, Mbominzoli et Bodzuna) avaient été appuyés pour valoriser la présence de Bonobo et petits singes . Par manque d'un opérateur crédible, la diversification des ressources des revenus a encore du chemin par manque des opérateurs privés importants prêts à investir dans ce domaine. La leçon tirée est qu'il est prudent de ne pas trop compter sur l'agrotourisme dans les programmes de conservation, sur lesquels des activités sont prévues dans le cadre du présent projet ;

#### **Le PIREDD Plateaux**

Comme il a déjà été signalé le Plateau a fait entre 2015 et 2019 (31 décembre 2019) l'objet d'un PIREDD initié par la Banque mondiale sur financement du Projet d'Investissement Forestier (PIF/FCPF, 14,5 M\$), géré par elle avec maîtrise d'ouvrage déléguée à l'UCPIF, Unité de Coordination du PIF. L'UCPIF a recruté l'ONG internationale de conservation WWF (World Wide Fund) comme maître d'œuvre pour réaliser ce projet. Le CAFI/FONAREDD de son côté, a attribué à la Banque mondiale un financement de 30 M\$ pour l'ensemble de la Province du Maï Ndombe donc les deux anciens districts du Plateau et du Maï Ndombe. Le PIREDD Maï Ndombe est intervenu dans le Plateau de manière pratiquement exclusive sur les infrastructures (ponts, entretien de la route de Mbali à Mushie puis Lediba, réhabilitation du pont Ngampoko, construction de ponceaux et prochainement mise en place d'un bac sur le Kwa/Kasai au niveau de Lediba).

Pour rappel et les grandes réalisations sont mentionné dans l'encadré ci-dessous :

- Création de 214 Comités Locaux de Développement de terroir couvrant 387 villages
- Réalisation de 131 PGRN et actualisation des Plans de développement de territoire (Kwamouth, Bolobo-Yumbi, Mushie)
- Les PGRN couvrent 25 886 km<sup>2</sup> soit 78 % de la superficie du Plateau (33 187 km<sup>2</sup>)
- Plantation de 3 704 ha d'acacia manioc, dont 2531 ha en labour manuel à 80 \$/ha
- 9 669 ha de savanes mis en défens à 5\$/ha/an. Identification de mises en défens potentielles : 136 000 ha

- Programme de développement rural financé grâce aux PSE de mises en défens (réhabilitation d'écoles, construction de maisons communautaires...) avec 20 % des PSE payés aux chefs de terre
- Diffusion de variétés améliorées de manioc résistantes à la mosaïque du manioc dans 181 CLD à partir de 180 ha de parcs à bois
- Plantation de 366 ha de palmier à huile (origine Ferronia)
- Entretien de 242 km de routes à 400 \$/km
- Construction de 17 ponts totalisant 96 mètres linéaires
- PSE de mise en défens permettant de financer un programme de centres de santé, d'écoles, de bureaux de CLD
- Construction de bâtiments neufs pour les services techniques dans chaque chef-lieu de territoire (salle de réunion, sanitaires, électricité solaire, une ou deux salles par service)

Il est important de rappeler les conclusions de l'auto-évaluation du projet réalisée par le Comité de Pilotage de clôture du PIREDD Plateau en novembre 2019. Ce comité a souligné l'importance de la consolidation des acquis pour durablement obtenir un résultat en matière d'amélioration de la Gestion des Forêts et paysages forestiers dans le Maï Ndombe. L'évaluation indépendante réalisée à la fin du projet<sup>14</sup> a par ailleurs constaté les bons résultats de ce projet, l'attente forte d'une prolongation manifestée par tous les parties prenantes, prolongation recommandée par l'évaluation ainsi que la gestion de cette prolongation en direct par une ONG (une autre option finalement rejetée par la Banque Mondiale pour des raisons de procédures était que la prolongation soit gérée par la deuxième phase du PIREDD Maï Ndombe, qui aurait pu recevoir pour cela un budget complémentaire). Le présent projet présenté par le WWF s'inscrit dans le cadre de ces recommandations.

#### **(ii) Leçons apprises**

Les leçons d'expérience suivantes ont été tirées par le CAFI-FONAREDD (mais également par la Banque Mondiale) de la conception et de la mise en œuvre des premiers PIREDD+, dont le PIREDD Plateau.

Il convient certes de souligner **l'importance des acquis** des PIREDD, mais également de pointer les problèmes en suspens :

- (a) **Importance de l'organisation villageoise avec les Comités Locaux de Développement** ; elle permet la représentation de tous dans la prise de décision et la programmation de la Gestion des Ressources Naturelles (GRN). Elle peut être lancée et avancée rapidement de manière à pouvoir démarrer les diverses activités qui en sont dépendantes, tout en étant consolidées au fur et à mesure dans un cycle d'amélioration continue. Au cours de la mission organisée en préparatif de ce projet, il a été confirmé le fait que même dans les situations de conflit les Comités de Développement remportent les suffrages de la population comme interlocuteur principal de développement. Les CLD interrogés ont toujours sollicité la reprise du projet et des activités de développement. Le même rapport indique que dans les périodes critiques des conflits interethniques ce n'est pas tous les CLD qui ont été en mesure de gérer les conflits internes aux communautés. Certains l'ont fait mais pas tous. Il importe à l'avenir de former les CLD à être conscients de ces problèmes. L'un des points d'attention particulier sur lequel il faut insister est d'éviter, à la faveur des élections des comités directeurs des CLD, de laisser les conflits internes prendre le dessus et influencer de manière non équilibrée la composition des comités directeurs, faisant des CLD les caisses de résonance des conflits. Le présent projet s'emploiera à organiser des formations à la gestion des conflits (cf le chapitre sur la gestion des risques) intra et intercommunautaire. Il est important également que les autorités (coutumières, administratives, techniques) assurent un suivi régulier des villages et des réalisations.
- (b) **Le PIREDD plateau ayant démarré des investissements agroforestiers avant les PGRN** il se révèle que cela n'a pas été en soi une source de conflit de terre particulier (mais voir ci-après globalement le problème foncier). L'emplacement des plantations a généralement eu lieu non loin des villages, mais,

du fait de la faible densité humaine et des populations faibles des villages, du fait également que les superficies plantées sont restées raisonnables. Ceci confirme la leçon tirée par la Banque Mondiale dans les PIREDD qu'elle a menés qu'il est **possible sans dommage de démarrer certains investissements économiques** (agroforesterie, certaines cultures pérennes...) **et d'intérêt collectif** (infrastructures, équipements) sans attendre le zonage participatif ni les plans de développement, à condition de s'assurer que les règles générales d'intervention en zone boisée soient respectées. Ces règles sont proposées par CAFI/FONAREDD dans le cadre du programme de standardisation des interventions. Toutefois, le présent PIREDD prendra soin de se conformer dans la nouvelle phase de ne faire des plantations et des mises en défens que dans les espaces strictement prescrits par les PGRN, en veillant à ce qu'il y ait le moins possible de conversion des terres agricoles en savane stratégiques pour les groupes vulnérables.

- (c) **La cartographie géoréférencée des terroirs** (fonds de carte des unités de paysage -forêts humides et inondées, zones et bassins de pêche, zones à reboiser, complexe rural, zones d'extension du complexe rural, principaux usages – PFNL...), principales fermes et droits reconnus. La délimitation externe des terroirs villageois (géoréférencement des limites externes des terroirs) est décrite partout dans les villages comme un acquis très important, contribuant à leur sécurisation foncière, ouvrant la voie à de nouveaux progrès en matière de sécurisation des arrangements fonciers liés à la mise en valeur de l'espace villageois (en synergie avec le programme sectoriel foncier, et notamment le déploiement des outils tels que les registres fonciers décentralisés). Toutefois les arrangements participatifs convenus lors du premier projet entre la chefferie et les planteurs sur les attributions de terres (autant pour les plantations que pour les mises en défens) laissent à désirer sur plusieurs points. Ils sont sommaires, ne disent rien ou très peu sur les redevances, sur la modalité de gestion des renouvellements et de l'impact des successions cheffales sur les redevances etc. Les documents consignants les arrangements participatifs liés à l'agroforesterie sont très évasifs et le plus souvent muets sur des points clés de la gestion des usages fonciers :
- (d) **La délimitation des zones d'extension du complexe rural** est aussi un acquis du projet (zone de cultures vivrières de base) à l'horizon de trente ans pour absorber les besoins en terre de culture présents et à venir (croissance démographique sans exode rural). Ceci est une contribution majeure à la sécurisation foncière des communautés. Toutefois, la localisation précise de ces zones d'extensions a généralement été faite en blocs continu, ne disant rien de leur soubassement lignager. Cette lacune risque de conduire à des conflits entre les ayants droit et les non ayant droits des extensions, et à l'abandon de leur localisation actuelle ;
- (e) **L'Ébauche de la programmation de la GRN améliorée** grâce à l'identification des forêts, de leur diversité, à exploiter et à protéger de manière privilégiée a été faite, bien qu'elle soit à préciser. Cet exercice est à reprendre en très grande partie dans la plupart des PGRN/PSAT. Il conviendra que le CAFI/FONAREDD encadre cet exercice en fournissant les études de base (potentiel agricole et forestier) ainsi qu'une nomenclature catégories de valeur des forêts (Haute Valeur...). Mais l'une des avancées des PGRN est l'identification pour chaque unité de paysage des bonnes et mauvaises pratiques de gestion. Faute de temps et de moyens, les PGRN ne vont pas bien loin dans l'identification des bonnes et mauvaises pratiques mais surtout, rien n'a été fait pour diffuser les bonnes pratiques et s'opposer aux mauvaises. Ce point est à reprendre totalement dans le nouveau projet en mobilisant notamment les Services Techniques autour de cela.
- (f) L'Introduction, la démonstration et le début de large diffusion des cultures agroforestières et agroécologiques en savane a porté des fruits. Il existe sur le Plateau de grandes forêts d'acacia déjà prêtes à passer en second cycle **de culture**. Des progrès certes sont à accomplir mais le processus est lancé dans les PIREDD les plus avancés et il existe partout une grande attente pour bénéficier des mêmes avantages que les villages déjà pourvus en blocs agroforestiers. On peut faire les remarques suivantes qui permettront dans le présent projet d'améliorer la diffusion de l'agroforesterie :
  - L'agroforesterie a surtout été comprise comme une modalité de reboisement, orientée vers la production de charbon de bois. Souvent les paysans ne prévoient pas de repartir sur un second cycle sur les parcelles récoltées en acacia. Il conviendra de reprendre la pédagogie de l'agroforesterie à acacia manioc. Et remettre en question avec les paysans la question des systèmes de culture (bloc ou pas bloc, superficies par bénéficiaires, introduction ou pas dans le complexe rural préexistant pour modifier les pratiques paysannes elles-mêmes plutôt que

de changer totalement de système de culture, substitution totale ou partielle à la culture en forêt.

- La lutte contre le feu s'est surtout limitée à la création de pare feux autour des plantations ou des mises en défens (voir ci-dessous), mais rien n'a été fait pour lutter contre les grands feux de savane, alors que le Plateau a été le lieu de l'expérimentation par l'US-FOREST Service (sur financement de l'USAID) et en même temps que se déroulaient les activités du précédent PIREDD. Or les pare-feux se révèlent insuffisants pour véritablement protéger ces investissements. Il convient de reprendre ce problème majeur non seulement pour le développement de l'agroforesterie mais également pour favoriser le recru forestier naturel en savane.
  - D'une manière générale, la protection des investissements contre les feux est une question majeure, **non résolue**, du modèle agroforestier paysan en savanes anthropiques. Les plantations privées paraissent mieux conservées que les plantations paysannes ;
  - La question de la sécurisation foncière des investissements (enregistrement des usages et des arrangements participatifs) reste entière (cf ci-dessus) ;
  - Celle de la localisation des extensions demeure également cruciale, et supposera le repérage préalable des limites de lignage. Il n'est pas acceptable que dans certains PGRN les extensions soient localisées dans les terres d'un seul lignage, quand plusieurs se partagent le terroir.
  - L'agroforesterie à acacia manioc est l'occasion d'introduire dans les systèmes de culture des variétés améliorées de manioc (résistance et rendements). Le premier projet l'a fait, mais ne s'est pas investi dans la large diffusion de ces variétés. Or celles-ci, même sans agroforesterie, peuvent avoir un impact déterminant sur le rendement, la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance.
- (g) **Relance des cultures pérennes** : de ce côté le PIREDD Plateau a privilégié le palmier à huile. Le constat est nuancé : le palmier n'est pas très à l'aise sur les savanes anthropiques, surtout sur terrain non labouré au tracteur avec un premier cycle de manioc. L'entretien a souvent fait défaut, comme la protection contre le feu. Les arrangements fonciers n'ont pas été consignés. La croissance est lente, des chloroses apparaissent... Avant de se lancer dans de nouvelles plantations, il conviendra de faire un bilan de ces plantations et d'identifier les points possibles d'amélioration. Une question se pose sur le mode de plantation (en bloc ou dans le premier cercle de culture ?). Ne faut-il pas mieux diversifier partout les cultures de case avec des palmiers (et autres fruitiers) plutôt que de créer des blocs. D'autre part, le projet n'est pas intervenu sur les chaînes de valeur (acheteurs, qualité de l'huile et gestion du processus allant du champ à la presse, transformation, transport...)
- (h) **Mise au point de modèles de Paiements aux Résultats (PSE)** sur les investissements économiques (agroforesteries, pérennes) comprenant paiement par les projets sur la base de MRV fiables. Une note est disponible sur les modalités de paiement aux résultats sur le premier PIREDD Plateau. Cette note distingue les apports du projet fournis en investissement initial et ceux (très majoritaires) fournis au résultat. L'ensemble du processus n'a pas posé de problème sur le Plateau (ni dans l'ensemble de la zone sous projet de la Banque Mondiale, y compris le Kongo Central et le Plateau des Bateke). Il y a parfois des discussions sur le barème des paiements, mais tout le monde les accepte finalement. Le vrai problème des PSE est les retards de leur paiement, dans certains cas. Les communautés sont très sensibles à ces interruptions. Elles sont souples toutefois, il peut y avoir des retards sans impact sur les activités prévues par les contrats. Mais ces retards ne doivent pas être trop longs. Le nouveau projet doit être sensible à cette question.
- (i) **Mise au point de modèles de mises en défens sur PSE** permettant de financer des programmes de développement rural directement mis en œuvre par les populations et avec leurs standards. Le premier projet a mis au point des standards ou barèmes acceptables (5\$/ha en forêt et 10 en savane). Comme dit plus haut, les paysans les acceptent. Les leçons d'expérience sur le contrôle des feux (voir point f ci-dessus deuxième alinéa) montrent qu'il convient de poursuivre la mise au point de PSE plus communautaires (c'est-à-dire touchant -bénéfices – toute la communauté, en particulier les incendiaires) et sur des standards de paiement inférieurs avec de grandes superficies plus grandes. Parmi les leçons d'expériences on peut citer :
- La faible expérimentation sur la Régénération Naturelle Assistée sur le Plateau. Les mesures sont concentrées sur les pare-feux, là où il serait possible d'expérimenter des mesures ciblées

sur le démarrage et la protection des plants forestiers (y compris l'acacia) en savane, introduits artificiellement dans les mises en défens.

- La réussite remarquable des mises en défens comme moyen efficace d'investir sur le développement rural : les PSE de mises en défens et c'était prévu ainsi, ont servi avant tout à financer des investissements communautaires (maisons communes, centres de santé, réhabilitation d'écoles...).
  - Le risque de voir réapparaître en forêt des ayants droit de mise en valeur ancienne, réclamant le bénéfice de PSE convenus pourtant comme communautaires. Les droits doivent impérativement être clarifiés en forêt... En forêt qui met en valeur garde un droit, là où en savane il y a retour aux communs claniques.
- (j) **Collaboration réussie avec les Services Techniques et les ONG locales** aussi bien en relais ou sous-traitants d'ONG internationales qu'en opérateurs directs. En la matière les leçons d'expérience sont positives et il convient de poursuivre et d'investir dans cette collaboration qui est l'une des conditions de l'appropriation durable des projets. Toutefois ces collaborations sont restées en partie ponctuelles et n'ont pas surtout impliqué tous les services techniques. De plus les ONG contractées n'étaient pas des ONGs de la Province.
- (k) **Risques** : Les sauvegardes socio-environnementales, soutenues par les cadres de gestion de la REDD adaptés à la Province ont bien été appliquées par le PIREDD Plateau avec l'appui de l'UCPIF, son maître d'ouvrage délégué. Toutefois il en est autrement des risques liés aux questions foncières, comme déjà évoqué, et au suivi des conflits intercommunautaires, avec une question sur l'impact du projet sur ces risques. Or, malgré la violence des conflits apparus au moment où il intervenait (Yumbi), le projet n'a pas cherché à comprendre ces impacts éventuels, apparus il est vrai à la fin de son mandat, mais alors que les risques avaient été identifiés de longue date (dès la réalisation du Plan de Développement du PAB sur Bolobo-Yumbi en 2011. Au point que le PIREDD comprenait une activité spécifique concernant la zone de conflit (un programme agroforestier sur les îles du fleuve). Aucun bilan n'a été tiré de cette expérience. On a vu récemment apparaître un nouveau conflit dans le territoire de Kwamouth depuis fin 2022 jusqu'en 2023, et toujours avec un soubassement foncier. Il est important que le nouveau PIREDD corrige cette faiblesse importante (cfr chapitre 8 sur les risques ci-après).

### **(iii) État des lieux des réalisations de la province et poursuite envisagée des activités**

La programmation pour cette phase est basée sur le niveau prévisionnel des réalisations de la phase 1. Dans ce contexte, le Tableau 1 ci-dessous présente les résultats obtenus par le PIREDD Plateaux exercice 2016-2019 et la programmation de la phase 2 ainsi que la stratégie d'intervention.

Tableau 1 : Résultats obtenus par le PIREDD Plateaux 1 et résumé de la nouvelle programmation

Axes d'intervention	Résultats exercice 2016-2019	Activités de consolidation et correction (nouvelle phase)	Observations
<p>Consolidation de la gouvernance locale des ressources naturelles du Plateaux.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création de 214 Comités Locaux de Développement de terroir couvrant 387 villages</li> <li>• Réalisation de 131 PGRN et actualisation des Plans de développement de territoire (Kwamouth, Bolobo-Yumbi, Mushie)</li> <li>• Les PGRN couvrent 25 886 km<sup>2</sup> soit 78 % de la superficie du Plateau (33 187 km<sup>2</sup>)</li> <li>• 4 CARG des 4 territoires redynamisés et fonctionnels</li> <li>• 6 CARG des groupements redynamisés et fonctionnels</li> <li>• Un comité provincial mixte de pilotage pour les programmes REDD+ provincial.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appuyer l'information, éducation et communication aux CLD sur la consolidation des acquis du projet, y compris le renforcement de la démarche basée sur la performance (PSE).</li> <li>* Participer activement avec le FONAREDD et le Secrétariat CAFI à un processus spécifique d'assurance qualité pour la validation de ces plans (PSAT ou PGRN) avant leur enregistrement dans le système d'information centralisé du CAFI pour le PSE.</li> <li>• Redynamiser les 214 CLD par l'application des ROI et statuts par le renouvellement des animateurs de leurs comités directeurs, (assemblées électives) et les rendre fonctionnels, Remise à niveau des CLD sur la compréhension de leurs PGRN/PSAT (vulgarisation), sur les PSE et les liens entre les deux.</li> <li>• Appuyer le fonctionnement et équiper les CARG/CART pour le suivi de la mise en œuvre des investissements des PGRN et Planifier et organiser des missions d'accompagnement et de suivi de terrain ;</li> </ul>	<p>Le processus de renforcement des CLD étant progressif, le projet consolidera les politiques de développement à la base dans la zone du projet en renforçant les cadres de concertation multisectorielle sur la gestion des ressources naturelles en appuyant au niveau local le fonctionnement des nouveaux comités directeurs (CART et CLDs), pour la meilleure gestion des ressources naturelles, mettre des mécanismes pour rendre accessible les PGRN auprès des communautés, car lors de la mission organisé en Octobre 2022, la majorité des communautés appuyées précédemment, rencontrées dans les 4 territoires, ne savait pas accéder au PGRN disant que cela était gardé auprès du chef de terre.</p>
<p>Assurer l'appropriation des acquis du projet aux services techniques de l'état.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Capacités des 20 services techniques des territoires Mushie, Bolobo, Kwamouth et Yumbi renforcées en dynamique communautaire, en agroforesterie, en mise en défens, en protection des forêts primaires, en réhabilitations des infrastructures routières par méthode HIMO.</li> <li>• 20 services gouvernementaux équipés en moyens de mobilité (motos et vélos) et en équipement et consommables des bureaux (ordinateurs, imprimantes, photocopieuses, générateurs, ...).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier les acteurs clés des Services technique avec l'appui de l'Administrateurs de territoires et les mettre à niveau sur la consolidation des résultats du projet,</li> <li>• Actualiser l'analyse des besoins en renforcement des capacités des services techniques, (Agriculture, Environnement, Développement rural, Foncier et Plan)</li> <li>• Mettre des moyens à disposition des acteurs clés identifiés des SG pour accompagner les CLD à la mise en œuvre des investissements des PGRN.</li> <li>• Remettre à niveau les agents des services gouvernementaux dans la maîtrise du cadre légal et réglementaire en matière de gestion des ressources naturelles (gestion forestière et sur la réglementation foncière en ce qui concerne la REDD+).</li> </ul>	<p>Les services de l'état requièrent une organisation adéquate et des moyens suffisants pour accomplir leur fonction. La mise en œuvre harmonieuse des PGRN de CLD requièrent la collaboration étroite des services techniques des différents Ministères concernés par les terroirs villageois : les Affaires Foncières, l'Agriculture, l'Environnement, l'intérieur et développement rural. C'est dans ce cadre que le projet y identifiera et renforcera des acteurs clés pour accompagner la mise en œuvre des PGRN. Dans cette nouvelle phase, une grande partie de suivi des activités de terrain sera assuré par les ST, avec l'accompagnement de WWF et l'implication des ONG locales</p>

Axes d'intervention	Résultats exercice 2016-2019	Activités de consolidation et correction (nouvelle phase)	Observations
Poursuivre la réalisation des investissements structurants (Mise en œuvre des PDT des territoires)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entretien de 242 km de routes à 400 \$/km,</li> <li>• Construction de 17 ponts totalisant 96 mètres linéaires,</li> <li>• Construction de bâtiments neufs pour les services techniques dans chaque chef-lieu de territoire (salle de réunion, sanitaires, électricité solaire, une ou deux salles par service)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Planifier et organiser des missions d'accompagnement et de suivi de terrain</li> <li>• Réhabiliter et entretenir des infrastructures routières (entretien des routes).</li> <li>• Ajouter la réhabilitation/entretien de 60 mètres linéaires des ponts.</li> <li>• Travaux de construction mineurs pour un bureau de projet à Mushie qui sera remis au service technique après la fin du projet.</li> </ul>	<p>Les PDT existants élaborés par le WWF au préalable prévoient la mise en œuvre des investissements structurants, notamment par le biais d'investissements initiaux puis d'entretien avec des PSE ainsi le budget prévu par le présent projet identifiera pour la réhabilitation/entretien des tronçons routiers, ponts et rechargement des digues prioritaires pour les déplacements des paysans et leurs produits agricoles. Il s'agit des tronçons routiers, ponts et rechargement des digues de ralliement entre le territoire de Kwamouth - Mushie - Bolobo et Yumbi. Précisément le tronçon Bolobo - Yumbi et Masia Mbio - Masia kwa.</p>
Amélioration de la filière pêche artisanale	Le volet pêche n'a pas eu des activités mises en œuvre dans l'exercice 2016 - 2019.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire une cartographie de la pêche artisanale (identification des pêcheurs et des méthodes usuelles sur les Plateaux principalement à Yumbi).</li> <li>• Structuration des pêches en association, et plate-forme</li> <li>• Appui en matériel de pêche et appui en capacités sur le développement de la pêche durable dans le territoire de Yumbi, (Appui à la transformation (séchage / fumage).</li> <li>• Renforcer les connaissances des communautés et des services de l'état en matière de légalité sur la filière pêche.</li> </ul>	<p>Face à l'augmentation du nombre des pêcheurs, les techniques de pêche traditionnelle (et leurs évolutions récentes comme l'utilisation des moustiquaires) se révèlent destructrices de la ressource halieutique. Il sera question d'identifier les goulots d'étranglement qui favorise la pêche traditionnelle non durable. En outre les cas particuliers des îlots du Fleuve Congo, cultivés en étiage par les pêcheurs, largement déforestés, notamment dans leurs berges et de ce fait en voie de disparition, menaçant de ce fait la sécurité alimentaire des populations (agricultures, pêche par destruction des frayères) ainsi que la navigation (ensablement du lit du Fleuve). Les appuis pourront entrer dans des accords de co-gestion passés entre les associations de pêcheurs et l'administration de la pêche (agriculture) qui recevra des moyens spécifiques pour contrôler la mise en application de ces accords. Des protocoles seront passés avec les</p>



Axes d'intervention	Résultats exercice 2016-2019	Activités de consolidation et correction (nouvelle phase)	Observations
<p>Mise en œuvre des investissements ciblés prévus des PGRN et des PDT</p>	<p><b>Elaboration des PGRN :</b>  131 terroirs coutumiers couvrant 214 CLD ont été accompagnés dans l'élaboration des PGRN, 108 PGRN sont élaborés et validés. 23 PGRN sont élaborés mais ne sont pas encore validés à cause de l'insécurité suite aux conflits ethniques de 2018 dans le territoire de Yumbi.</p> <p><b>Contrats PSE :</b>  i) 4 070 ha des systèmes agroforestiers mis en œuvre sous contrat PSE, dont 3 684 ha d'acacia, 366 ha de palmier à huile, 20.28 ha d'agrumes et 28.14 d'autres fruitiers. 155 CLD, 20 fermiers privés, 11 573 ménages ont bénéficié d'un appui en mise en place des cultures en savanes en agroforesterie. 328 pépinières et 5 494 696 plantules au total réalisées.</p> <p>ii) 9 670 ha des savanes anthropiques mises en défens.</p> <p>30 CLD bénéficiaires.</p> <p>iii) Cartographie de 136 000 ha des forêts primaires mais sans contrat des paiements</p>	<p><b>Contrats PSE :</b>  i) Protéger les 3704 ha d'agroforesterie (acacia), par le PSE et ajouter 2090 ha des plantations pour arriver à 5794 ha. L'appui aux fermiers privés, considéré. ii) Protéger les 13 206 ha des savanes anthropiques mises en défens par la protection et l'appui aux CLD bénéficiaires et 50 000 ha des contre les feux à grande échelle  iii) Mise en place de 610 ha de palmier et consolidation de 366 ha de palmier de la phase précédente  Encadrer les CLDs ayant ± 100 000 ha des forêts primaires qui doit être mis sous contrat PSE de protection dans le programme CAFE sur le PSE à venir.  <b>Multiplication des semences améliorées :</b>  i) Appuyer ± 200 CLD dans la mise en place des parcs à bois pour la multiplication et diffusion des semences améliorées (boutures de manioc, variété : zizila). A la récolte de bouture du premier cycle de planté sous-système agroforestiers de 2090 ah ,ce qui peut produire de bouture 10 fois plus , soit pour 20 000 ha à diffuser dans au moins 200 villages pour améliorer la sécurité alimentaire d'au moins 10 000 ménages agricoles .</p>	<p>associations des pêcheurs pour assurer la mise en place des accords et la formation des pêcheurs.</p> <p>La mise en œuvre des PGRN de CLD qui en sont propriétaires tels que décrits dans les textes du Ministère du Développement Rural concernent l'ensemble des membres de la communauté villageoise, tous engagés par les décisions des plans en matière d'usage des sols, des eaux, des ressources faunistiques.  Le processus de renforcement des CLD dans le cadre de la bonne gouvernance sur la gestion des ressources naturelles est progressif. Il comportera particulièrement la mise en œuvre des Plans de Gestion des Ressources Naturelles ainsi que leur suivi évaluation. 131 PGRN élaborés par le PIREDD Plateau au cours de l'exercice 2016-2019 dont 108 pour le territoire de Kwamouth, Mushie, Bolobo ont été validés et sont à la disposition des CLD et Chefs des terres. 23 PGRN du territoire de Yumbi élaborés mais non validés suite aux conflits coutumiers de décembre 2018. La mise en œuvre de ces PGRN avec l'appui du présent projet comporte :  i) l'identification et la mise en œuvre des activités humaines notamment celles directement</p>

Axes d'intervention	Résultats exercice 2016-2019	Activités de consolidation et correction (nouvelle phase)	Observations
	<p>environnementaux. Les CLD concernés ont signé des actes volontaires d'engagement de protection de ces forêts.</p> <p><b>Multiplication des semences améliorées :</b></p> <p>i) Une superficie de 110 ha des champs de multiplication des boutures améliorées installées, 181 CLD ont reçu 252 220 mètres linéaires de bouture de manioc améliorées coupées.</p> <p><b>Autres investissements communautaire de développement :</b></p> <p>i) 48 CLD ont bénéficié des activités apicoles</p>	<p>i) Contrat de protection des îlots forestiers par les pêcheurs sous PSE, la protection de 25 000 ha de forêt de Haute valeur de conservation.</p> <p><b>Autres investissements communautaires de développement :</b></p> <p>i) Consolider les activités mises en place dans les 48 CLD.</p> <p>ii) Mise à disposition des CLD avec de bonnes plantations de palmier à huile des presses huile pour la transformation du palmier à huile en huile de palme (c.</p> <p>iii) Mise à disposition des CLD enclavés des moulins de moulure de maïs et de manioc.</p>	<p>impliquées dans la sécurité alimentaire et la production de revenus et de services ; ii) l'identification et la mise en œuvre des pratiques humaines les plus engagées dans la déforestation et la dégradation forestière, et la réflexion sur les alternatives potentielles à ces pratiques ; iii) la programmation des besoins d'usages des terres à venir et des pratiques alternatives pour chacun de ces espaces ; iv) la mise en réserve éventuelle des parties les plus précieuses de l'espace communautaire. La mise en œuvre des PGRN consistera à la réalisation de la programmation telle que définit sur l'évolution des ressources naturelles en temps et en espace. Les réalisations tiendront compte des grandes recommandations en matière d'usage des terres fournies par les plans de niveau supérieur (groupement, territoire, district).</p>

## b) Stratégie d'intervention

La Stratégie du présent projet s'inscrit dans la logique résumée dans le schéma ci-après (cf. Annexe 13) :

### Le modèle PIREDD au niveau local (terroir)

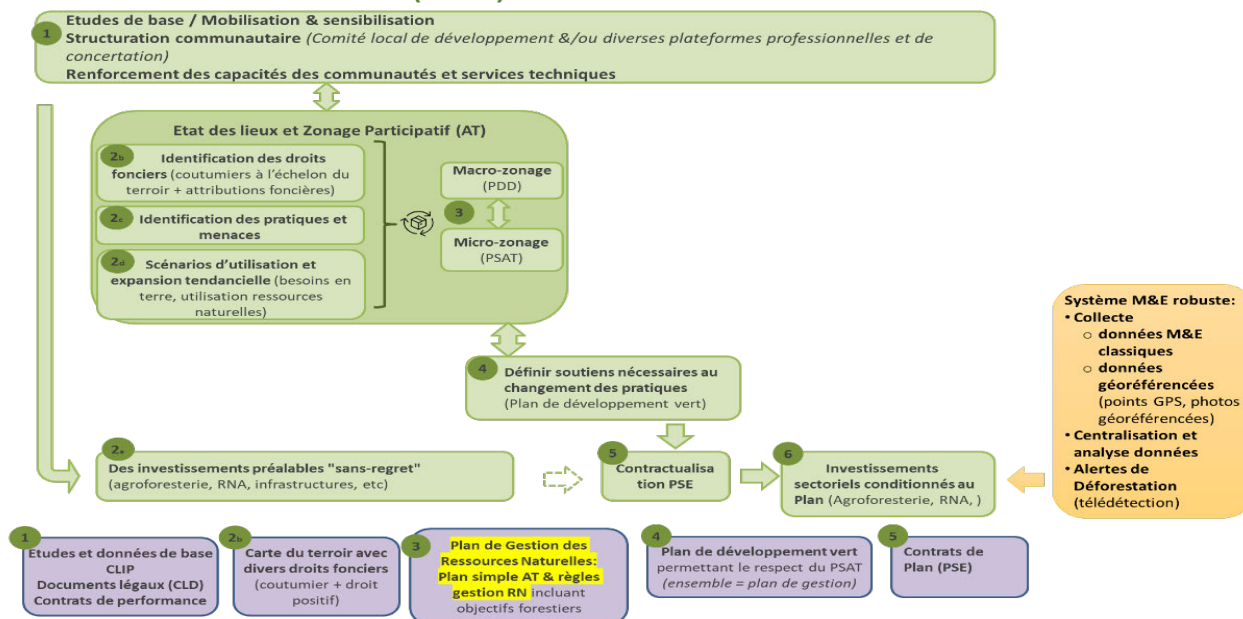


Fig. 2 : logigramme du PIREDD Plateau.

La Stratégie aura les caractéristiques suivantes :

- **Le Projet vise une couverture intégrale des CLD** déjà en place. Les CLD sur le Plateau ont pour emprise territoriale le regroupement des villages dépendant d'un même chef de terre (représentant local du chef de chefferie). Il peut donc s'agir de 1 à 6 villages. Il y en a 214 sur le Plateau. S'y ajoutent les associations de pêcheurs, déjà organisées il y a une dizaine d'années (projet IRM) mais à redynamiser/refonder pour la plupart.
- **La totalité des villageois adultes fait partie des CLD avec droit de vote. Ils sont estimés à 80 000 ménages** sur le Plateau. Ils sont tous à des degrés divers les bénéficiaires indirects des activités du projet. Elle est établie à partir des noms des villages principaux.
- **Pour rappel il n'existe pas de peuples autochtones dans la zone du projet** mais les femmes organisées sont membres des comités directeurs des CLD et toutes de leurs assemblées générales ;
- **La stratégie technico économique consiste à combattre la déforestation et la dégradation forestière par :**
  - a. Une programmation interconnectée entre les niveaux juridictionnels (province, territoires, groupements, terroirs) orientée vers la gestion durable des ressources naturelles ; mais ici le projet se concentrera uniquement au niveau territoires, groupement et terroirs en connexion au niveau provincial conformément la politique national de l'AT, à travers ses outils sur base de la vision au niveau provinciale.
  - b. La lutte contre les pratiques anti-REDD+ par la mobilisation des populations pour qu'elles appliquent les bonnes pratiques durables de l'agriculture, la pêche, l'exploitation forestière et des PFNL Les CLD sont en place ;
  - c. La plantation compensatoire par le biais de l'agroforesterie en savane anthropique : plantations agroforestières permettant de limiter ou d'éviter la jachère brûlis, plantations fruitières permettant de limiter la jachère brûlis par absorption de la main d'œuvre sur des parcelles à agriculture non itinérante ; les deux permettant d'augmenter potentiellement les revenus (charbonnage, productions, pfnl) des ménages ;
  - d. La mise en défens et ou la lutte active contre les feux, afin de protéger les mises en défens comme les plantations et de favoriser le recru forestier naturel en savane anthropique intégrée ou non au complexe rural ;

- **La totalité de l'espace juridictionnel de niveau est prise en compte** au travers de ses unités de paysage et de biodiversité :
  - a. Les forêts exondées, inondées, les tourbières : à des fins de protection, de conservation, de bonne gestion de leurs ressources comme celles des PFNL ;
  - b. Les savanes par la lutte contre le feu ou la conduite de ceux-ci dans les périodes préconisées afin de les limiter ;
  - c. Les espaces halieutiques comme lieux propices à la cogestion de la pêche, afin d'offrir aux pêcheurs des alternatives à l'agriculture comme source principale de revenus et de sécurité alimentaire, alors que les prises pêches se réduisent sans cesse sous le coup de la surpêche, provoquant les conflits ;
  - d. La protection des espèces les plus rares par mise en défens totale ou partielle des zones et des périodes de reproduction et de prélèvements autorisés, ainsi que des corridors de passage et la sensibilisation aux règles de protection fixées par la loi et la réglementation.
  
- **Les appuis concernent tous les acteurs :**
  - a. Les villageois, grâce aux CLD reçoivent des formations pour s'organiser et gérer collectivement les ressources naturelles, favoriser les bonnes pratiques, s'opposer aux mauvaises, les sanctionner etc. et négocier les arrangements participatifs nécessaires aux investissements (notamment l'allocation d'espaces collectifs permettant l'investissement individuel des petits paysans ;
  - b. Les femmes et les jeunes s'organisent pour bénéficier directement des appuis du projet et contribuer à la GRN ;
  - c. Les acteurs du secteur privé reçoivent également des appuis pour mettre en valeur les terres dont ils disposent (ou les protéger) ;
  - d. Les appuis du projet sont fournis en investissements initiaux et en Paiement pour services environnementaux ; Ces appuis sont standardisés et répondent à des barèmes évolutifs.
  
- **La sécurité des investissements comme des populations est assurée** par
  - a. Une forte sensibilisation de l'ensemble des acteurs au soubassement foncier des conflits. Tous les agents du projet sont formés à la gestion des conflits ;
  - b. Les arrangements participatifs d'usage des terres sont consignés dans un registre villageois, comme la nouvelle loi foncière le prévoit. En attendant qu'elle soit votée le projet expérimente un ou des pilotes et en collaboration avec la CONAREF il renforce les capacités du cadastre à appuyer l'élaboration du registre et à gérer une base de données géoréférencée formant cadastre.
  - c. Un dispositif de surveillance de l'occurrence des conflits est mis en place et des réunions de chefs coutumiers, de CLD et de l'administration sont régulièrement organisées pour faire le point sur l'évolution des éventuelles tensions.
  
- **Au plan technique (agroforesterie, mises en défens)** la stratégie opérationnelle vise à :
  - a. Engager au plus vite la coupe de toutes les plantations d'acacia du précédent projet, quelle que soit leur ancienneté, y compris si elles ont été mises en place en 2019 avant la fin du projet.
  - b. Mettre en place sur les sites concernées un nouveau cycle d'acacia manioc.
  - c. Faire le bilan et reprendre l'entretien des anciennes plantations de palmier et fruitières, si leur état rassure ;
  - d. Pour les palmiers et fruitiers repenser avec les CLD les stratégies de plantations, en mettant en cause les plantations en blocs, comme dans le projet initial et en examinant avec les intéressés la possibilité d'enrichir et d'augmenter les cultures de case.
  - e. Pour l'agroforesterie remettre en cause par le même processus de dialogue la stratégie adoptée de plantations en blocs et l'augmentation des premiers cercles des villages, si possible avec protection collective etc. Ne pas imposer sans réflexion une stratégie standardisée avec tous les risques de feu constatés ;
  - f. Reprendre de même et adapter la stratégie de protection contre les feux de forêts à haute valeur comme des plantations agroforestières

g. Utiliser les PSE à cette fin.

### c) Description des capacités des bénéficiaires

Dans le cadre de la structuration du projet, l'effet 1 lié à la gouvernance s'intéresse particulièrement à la question de renforcement de capacités des bénéficiaires dont les structures de Gouvernances locales, les services techniques ainsi que les ONG locales (Agences Locales d'Exécution), devront être renforcées dans une optique d'appropriation du projet et de pérennisation des acquis.

Le renforcement de capacité consistera à ce que les agents des ST intégreront les activités dans leurs charges quotidiennes, l'accompagnement, formation ou autre renforcement des capacités qui leur seront apporté par les experts de WWF enrichira davantage leur connaissance et pratiques pour un meilleur accompagnement des bénéficiaires du projet pendant et après la mise en œuvre.

**Le renforcement des entités nationales** : Le renforcement de capacités des services techniques de l'administration locale (Agriculture, développement rural, foncier, AT, Environnement, pêche) et des ONG locales, dans le cadre de contrats de performance, leur permet d'appuyer et d'encadrer efficacement la mise en œuvre des activités et leur sécurisation à plus long-terme. Bien encadrées et appuyées, les entités nationales permettent une mise en œuvre plus rapide et efficiente des activités sur le terrain. Leur montée en capacité opérationnelle, et progressivement fiduciaire, permet d'envisager à court/moyen-terme (phase 2 des PIREDD) un allègement du rôle des organisations internationales pour se focaliser sur le contrôle et le rapportage dans le cadre d'une mise en œuvre d'un programme de PSE.

Il est ainsi envisagé que les fonctions centrales de ces programmes territoriaux évoluent au fil du temps, dans une approche phasée :

**Phase 1 : Établir les principales conditions favorables au travers d'investissements initiaux** : Dans le cadre de cette phase, les fonctions clés incluent en particulier la mobilisation et l'information des parties prenantes (autorités politico-administratives et coutumières, communautés locales et peuples autochtones, organisations de la société civile, acteurs économiques, etc), la création et la coordination d'un réseau de mise en œuvre (services publics décentralisés et/ou déconcentrés, ONG nationales et organisations internationales), la structuration communautaire et le renforcement des capacités, la formulation des plans de développement territoriaux spatialisés (plans d'aménagement du territoire et plans de développement vert associés) et des Contrats de plan. La mise en œuvre en parallèle des investissements concrets préliminaires permet le développement d'une relation constructive et de confiance entre le projet et les divers acteurs et le lancement du système d'appuis basés sur la performance : en particulier en lien avec l'agriculture, l'agroforesterie, certaines infrastructures de base (par ex infrastructures communautaires clés, bureau des services techniques, etc).

**Phase 2 : Mise en œuvre à l'échelle**, en suivant une démarche conditionnée à la performance (y compris les PSE). Les projets territoriaux vont mettre en œuvre des activités sur certains piliers clés (agriculture, agroforesterie, etc) qui doivent impérativement être liés de manière très forte aux plans de zonage, en synergie avec les projets sectoriels. Ces derniers, mis en œuvre par les ONG nationales et des organisations internationales, vont par ailleurs mettre en œuvre les activités dans d'autres secteurs nécessitant une expertise très spécifique (énergie, sécurisation foncière, exploitation forestière artisanale durable, gouvernance, etc). Les programmes territoriaux vont assurer un rôle clé de **coordination à l'échelon territorial**, centré sur les plans d'aménagement du territoire et plans de développement vert associés, de manière à s'assurer que toutes les activités mises en œuvre s'insèrent dans les plans de développement spatialisés développés en phase 1, et les appuient.

Issus de la première phase du partenariat, l'emprise géographique des PIREDD existants correspond majoritairement à une seule Province prioritaire<sup>15</sup>. De manière à limiter le nombre total de programmes et contrats correspondants, en accord avec les recommandations et principes de programmation il est proposé de regrouper au sein d'un même PIREDD les provinces voisines en suivant une logique de « bassin d'approvisionnement » en bois-énergie et/ou produits agricoles d'un grand centre urbain. Ces bassins d'approvisionnement concentrent en effet une grande partie

---

<sup>15</sup> A l'exception du PIREDD-Oriental, regroupant déjà les Provinces de Tshopo, Bas-Uele et Ituri, dans une logique de "Bassin d'Approvisionnement", mais n'intégrant pas encore les nouvelles modalités issues des leçons apprises du nouveau partenariat (recentrage du rôle de l'Agence au profit d'une mise en œuvre déléguée aux agences locales d'exécution, etc).

des populations, des infrastructures d'accès et des activités économiques du pays, ainsi que la majorité des points chauds (hotspots) de déforestation. Les programmes PIREDD existants, en cours, pourraient être prolongés afin d'éviter des ruptures d'appuis aux communautés sur le terrain, mais seront à terme regroupés et fusionnés selon des critères fonctionnels et opérationnels.

#### **d) Structuration du projet (produits, activités)**

##### **(i) Objectif général**

L'objectif global du PIREDD Plateau est de consolider des approches de gouvernance et d'innovations techniques pour réduire les émissions de gaz à effet de serre produites par la déforestation et la dégradation des forêts et d'améliorer les conditions de vie des communautés ainsi que la gestion des zones forestières sur un district entier.

Pour ce faire il poursuivra le renforcement de capacité engagé lors du premier projet PIREDD Plateau également mené par WWF avec l'UCPIF et la Banque Mondiale avec les différentes parties concernées : la Province (Comité de Pilotage, Services Techniques), les territoires (Groupements, Services Techniques, ONG) les Comités de Développement de Province, de Territoire, de Groupement et de terroirs. Il travaillera également avec et renforcera les capacités des Conseils Consultatifs prévus par la Loi : aménagement du territoire, agriculture, forêt.

##### **(ii) Objectif spécifique**

Spécifiquement il sera question de contribuer d'ici 2026, au renforcement des acquis du modèle territorial de développement vert, à travers la protection d'au moins 94 976 ha de forêt, qui offre une alternative performante pour affronter les changements climatiques, gérer plus efficacement les ressources naturelles et la biodiversité et réduire la pauvreté dans le District du plateau avec au moins 13 540 ménages planteurs et 10 000 ménages pour la sécurité alimentaire qui ont leurs moyens de subsistance améliorés.

Pour ce faire il sera question de consolider et pérenniser les investissements sectoriels et habilitants réalisés et assurer également la continuité ou le recadrage si nécessaire des activités.

L'apport additionnel de financement sollicité dans ce cadre aborde 5 effets avec des produits ci-après :

*Tableau 2 : Les effets et produits du projet :*

<b>Effet 1 : GOUVERNANCE de la REDD :</b>	
<i>Les institutions locales prennent en charge durablement les activités du projet</i>	
<b>Produit 1.1 :</b> D'ici 2026, Les institutions communautaires locales participatives sont renforcées	<b>Produit 1.2 :</b> D'ici 2026, Les capacités des services techniques décentralisés et des ALEs sont renforcées par leur implication directe dans les activités du projet
<b>Effet 2 : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE et FONCIER</b>	
<i>L'aménagement du territoire et l'enregistrement foncier améliorent la GRN et la sécurité foncière.</i>	
<b>Produit 2.1 :</b> D'ici 2026, Tous les terroirs villageois sont munis d'un PSAT et d'un Registre Foncier	<b>Produit 2.2. :</b> D'ici 2026, les investissements structurants tels que définis par les PGRN/PSAT du territoire sont réalisés.
<b>Effet 3 : AGRICULTURE</b>	
<i>Investissement agricoles respectueux de la forêt et améliorent les moyens d'existences des populations rurales y compris des personnes marginalisées</i>	
<b>Produit 3.1 :</b> D'ici 2026, les moyens d'existences des populations rurales inclus les personnes vulnérables sont améliorées grâce aux investissements agricoles et agroforestiers respectueux de la forêt	
<b>Effet 4 : ENERGIE</b>	
<i>Investissement en matière de bois énergie et énergie durables est renforcé</i>	
<b>Produit 4.1 :</b> D'ici 2026, le stock de bois énergie durable et les superficies de régénérations naturelles sont consolidés	

## **Effet 5 : FORÊT**

**La déforestation et la dégradation forestière issue des forêts sont réduites grâce à une gestion plus durable**

**Produit 5.1 :** D'ici 2026, la déforestation et la dégradation issues de l'exploitation des forêts/îlots forestiers est réduite grâce à une gestion plus durable.

Ici inclus le développement d'une pêche durable et la promotion de sa chaîne des valeurs afin d'épargner les îlots forestiers des activités de déforestations commises par les pêcheurs par manque d'alternative économiques ;

Le financement de ce projet PIREDD doit assurer une pleine transition vers le financement basé sur la performance offert par CAFI dans le cadre du Programme National de Paiements pour Services Environnementaux. Cette transition sera rendue possible par la capacité acquise par les opérateurs locaux (Services Techniques, ALE PSE et ALE Techniques) ainsi qu'à gérer et mettre en œuvre les Paiements pour Services Environnementaux.

## **Effet 1 : GOUVERNANCE**

Les institutions locales prennent en charge durablement les activités du projet.

**Produit 1.1 :** D'ici 2026, Les institutions communautaires locales participatives sont renforcées

### **Cibles principales à atteindre :**

- 4 CARTs et CARGs, appuyés pour le suivi des activités terrains,
- 214 CLD redynamisés, capacités renforcées

**Coût direct du produit : \$ 432 000**

### **Description**

La mise en place d'une bonne gouvernance locale soutenue par l'application des mesures en ce qui concerne la sécurisation foncière favorise l'évolution d'une gestion durable des forêts et du secteur agricole.

Ces activités comprennent : i) l'organisation des communautés en Comités Locaux de Développement (CLD) avec refondation éventuelle de leurs anciens comités directeurs, ii) refondation de tous les Conseils Agricoles Ruraux de Territoire (CART) au niveau des Territoires et Secteurs (avec dotation en équipements pour la motivation de ces comités), iii) élaboration des Plans de Développement Durable (PDD) à chaque niveau (Territoire, Secteur) en commençant par les Territoires, iv) suite de l'élaboration des Plans de Gestion des Ressources Naturelles (PGRN) v) contrats de mise en œuvre des plans reprenant tous les appuis programmés par Territoire, Secteur, Groupement et CLD.

La phase précédente du projet a permis de :

- Structurer 214 CLDs de terroir couvrant 387 villages,
- Réalisation de 140 PGRN et actualisation des Plans de développement de territoire (Kwamouth, Bolobo-Yumbi, Mushie),
- Rendre fonctionnels 4 CART des 4 territoires et 6 CARG des groupements et un comité provincial mixte de pilotage pour les programmes REDD+ provincial.

Ceci amène la nouvelle phase à consolider les résultats obtenus en appuyant l'information, éducation et communication aux CLD sur la consolidation des acquis du projet, y compris le renforcement de la démarche basée sur la performance (PSE).

Il se procédera aussi à la redynamisation des 214 CLD par l'application des ROI et statuts pour le renouvellement des animateurs de leurs comités directeurs, (assemblées électives) et les rendre fonctionnels, Remise à niveau des CLD sur la compréhension de leurs PGRN/PSAT (vulgarisation), sur les PSE et les liens entre les deux et appuyer le fonctionnement et équiper les CARG/CART pour le suivi de la mise en œuvre des investissements des PGRN et Planifier et organiser des missions d'accompagnement et de suivi de terrain.

### **Activités :**

Les activités à conduire dans le cadre de ce produit sont :

1. Renforcement des capacités des CLDS pour leur fonctionnalité et mise en œuvre du PGRN dans 140 terroirs,

2. Implication des membres des 4 CART des territoires dans la mise en œuvre des activités de terrain du Projet.

**Produit 1.2 : D'ici 2026, Les capacités des services techniques décentralisés et des ALEs sont renforcées par leur implication directe dans les activités du projet.**

**Cibles principales à atteindre :**

- **4 Administrations des territoires (Yumbi, Kwamouth, Bolobo, Mushie) opérationnels**
- **5 services techniques des administrations des territoires, de même**
- **4 Agences locales d'Exécution (3 ALES techniques, 1 ALE de Gestion de conflits et de mécanisme de plainte et recours)**
- **6 COPIls organisés**

**Coût direct du produit : \$ 2,247,254,90**

**Description**

Les Services Techniques doivent prendre une part essentielle de la relance du PIREDD Plateau. Le projet devra s'appuyer sur eux pour toutes les tâches qu'il engagera. Cet produit va consister à la dynamisation **des Services Techniques**, appelés à contribuer à l'élaboration des Plans, à contribuer au renforcement des comités de Développement, à accompagner la réalisation de toutes les activités du projet selon une démarche d'appui basée sur la performance ; ils participeront activement au comité de pilotage organisé semestriellement sous la houlette du Gouvernement Provincial, pour lequel les ST fourniront un autre rapport de contre vérification et de certification des réalisations sur terrain ; et effectueront de mission de suivi et évaluation du projet .Des Protocoles de collaboration seront passés avec chacun de ces services.

Le renforcement de leur capacité consistera à ce que les agents des ST intégreront les activités dans leurs charges quotidiennes, l'accompagnement, formation ou autre renforcement des capacités qui leur seront apporté par les experts de WWF enrichira davantage leur connaissance et pratiques pour un meilleur accompagnement des bénéficiaires du projet pendant et après la mise en œuvre .

Le contrat de performance est le socle de cette sélection et de ce renforcement des ST.

La première phase du PIREDD n'a pas permis cela, qui n'était pas véritablement budgété. Il convient de donner une place centrale à cet aspect du PIREDD d'appui sur les Services Techniques, élément clé d'appropriation et de pérennisation.

Au niveau de l'organisation, les appuis étaient focalisés sur les 5 services techniques appartenant aux ministères sectoriels REDD, il s'agit spécifiquement du service de l'agriculture, environnement, développement rural, affaires foncières et aménagement du territoire. Le renforcement des capacités consistait plus à la répartition des tâches de ces services sur base des thématiques du projet. Les appuis à cet effet seront orientés au renforcement des capacités des agents des services techniques décentralisées de quatre territoires, il s'agit spécifiquement du service de l'agriculture, pêche, environnement, développement rural, affaires foncières/aménagement du territoire et administration du territoire.

A côté des services techniques, 4 ONG locales auront à leur charge la mise en œuvre effectives des activités sur terrain et recevront une formation et accompagnement quotidien des experts de WWF afin de leur permettre également d'augmenter leur capacité dans la mise en œuvre sur terrain, il sera également possible pour ces ONG de continuer avec le suivi du projet même après la fin de financement vu qu'ils ont une présence aux niveaux communautaires de manière permanente.

**Activités**

Les activités à conduire dans le cadre de ce produit sont :

1. Actualisations des besoins en renforcement des capacités des services techniques ;
2. Sélection des agents d'appui des services techniques sur base de la performance ;
3. Signature des accords de collaborations avec les services techniques pour le suivi du projet ;
4. Renforcement des capacités en matériels, fournitures de bureaux et autres ;
5. Planification et coordination des appuis des services techniques ;



6. Mise en œuvre du plan de travail des agents des services techniques ;
7. Suivi évaluation par les directions provinciales des ST décentralisés (Coordination environnement, inspection provinciale agriculture...).
8. Tenue des sessions des Comités de Pilotage chaque semestre.
9. Mis en place des ALE techniques et d'appui dans la gestion des conflits (surtout foncier qui est le conflit majeur de la zone) et mécanisme de plainte,
10. Suivi, supervision technique et accompagnement des ALE par WWF.
11. Activités d'assurance et suivi-évaluation des activités du partenaire de mise en oeuvre par l'UNOPS

## **Effet 2 : AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET FONCIER**

*L'aménagement du territoire et l'enregistrement foncier améliorent la GRN et la sécurité foncière.*

**Produit 2.1: D'ici 2026, Tous les terroirs villageois sont munis d'un PSAT et d'un Registre Foncier.** <sup>16</sup>

### **Cibles principales à atteindre :**

- 4 PDT au niveau Territoire réajustés, validés et vulgarisés,
- 140 PGRN (PSAT) mise en œuvre (131 consolidations et 9 nouveaux),
- 1 édit foncier provincial publié,

**Cout direct du produit : \$ 329 000**

### **Description**

#### **Aménagement du territoire**

Le PIREDD plateau est structuré par l'Aménagement du Territoire, c'est-à-dire par l'examen participatif à chaque niveau territorial (Territoire, Groupement, Terroir) des problématiques sociales, environnementales et économiques. La Gestion des Ressources Naturelles (exploitation durable, reproduction, conservation) est au cœur de cet examen. Cet examen se base sur des états des lieux cartographiés faisant apparaître les ressources (forêts, savanes, complexe rural cultivé, savanes, réseau hydrographique). Il identifie les menaces qui pèsent sur ces ressources. Il décrit les activités humaines, leurs dynamiques en cours, positives ou régressives. Il décrit de bonnes et de mauvaises pratiques, à valoriser pour les premières, à proscrire pour les secondes ou à limiter et il convient des modalités de gestion future des ressources. Il calcule les besoins d'utilisation des ressources (par exemple en terre) en fonction des pratiques en cours et améliorées et il cartographie ces besoins (il les localise sur la carte, ce qui est un exercice difficile). Il propose des modalités de meilleure gestion collective et individuelle des ressources. Il décrit les priorités des investissements futurs en termes de développement durable, de conservation, d'investissement économique et social, d'infrastructures de transport, de commercialisation... A chaque niveau territorial il examine les moyens à mettre en œuvre, par la mobilisation des collectivités et des individus, des professions, et les appuis extérieurs requis. L'Aménagement du Territoire se traduit donc par des Plans de Développement budgétés. Ce processus est encadré par la Politique et la Loi de l'Aménagement du Territoire. Ces Plans sont appelés « Plans de Développement » pour les Provinces, les Territoires et les ETD et ils deviennent des Plans Simples d'Aménagement du Territoire (PSAT) pour les Villages, (plusieurs villages pouvant être regroupés en Terroirs s'ils sont placés sous la même autorité cheffale) et ou les Groupements

Dans le cas du Plateau les Plans ont été nommés Plans de Gestion des Ressources Naturelles (PGRN). A vrai dire, dans la plupart des provinces, les PSAT ressemblent totalement aux PGRN, qui n'écartent nullement les questions d'infrastructure, de développement rural, et la mise en œuvre des PGRN comprennent par les mises en défens des aspects importants du développement rural comme la construction des bâtiments communautaires... Toutefois, dans le cadre de l'actualisation des Plans sur le Plateau, il sera utile de donner aux PGRN le nom de PSAT par souci d'harmonisation et alignement sur la Loi d'Aménagement du Territoire.

---

<sup>16</sup> En annexe 13 (B) figure une note décrivant la méthodologie de l'Aménagement du territoire et de l'actualisation des PSAT/PGRN et PDT sur le nouveau PIREDD Plateau.

Sur le Plateau, il est nécessaire de reprendre les Plans de Territoire, qui ne sont pas suffisamment spatialisés les corriger en faisant en sorte que les informations spatiales et géo référencés incluses répondent aux critères de qualité du futur programme de PSE afin que les PSAT développés puissent servir de base aux contrats de PSE du durée requises (10 ans) (voir Annexe 10 sur le PSE)).

### **Foncier**

En effet, et dans le respect des dispositions de l'Aménagement du Territoire, les registres fonciers préconisés par la nouvelle loi foncière, seront expérimentés et dans la mesure du possible largement mis en place. Ceci suppose :

1. La mise en relation de cette activité avec celles qui seront conduites par la CONAREF dans le cadre de la nouvelle phase du programme de soutien à la réforme foncière, afin que les méthodologies soient identiques à celles que ce programme à ceux préconisés par lui, capitalisés par lui.
2. La formation des agents du cadastre, leur équipement afin qu'ils créent au niveau des territoires des SIG permettant de créer une base de données foncières du territoire ;
3. Que les agents des ALE avec le soutien des agents des Affaires Foncières soient formés à l'identification des droits d'usages convenus sur les terroirs de référence.
4. Que les agents du Cadastre et des ALE soient sensibilisés et formés à la prévention et la gestion des conflits fonciers
5. Qu'ils forment au sein des CLD des comités de gestion foncière (tels que voulus par la nouvelle loi) pour procéder à l'identification et au géo-référencement des usages.

### **Activités**

Les activités à conduire dans le cadre de ce produit sont:

1. Harmonisation méthodologique avec toutes parties prenantes sur l'élaboration des plans ;
2. Revue et Finalisation de PDT et PGRN (9 PSAT) au niveau du Territoire de Yumbi et réajustement des PDT des Territoires de Kwamouth, Mushie et Bolobo,
3. Actualisation et mise en cohérence des PGRN et des PDT,
4. Actualisation, Diffusion et vulgarisation de 3 PDT aux territoires de Kwamouth, Mushie et Bolobo sur l'ex-district des Plateaux ;
5. Validation du PGRN et PDT du territoire de Yumbi sur l'ex-district des Plateaux. (23 + 9 nouveaux)
6. Harmonisation avec le MINAF et le Fonaredd sur les outils de la réforme et le géo-référencement des allocations foncières FONAREDD/CAFI,
7. Relance du projet d'élaboration de l'édit foncier provincial par les institutions provinciales de la Province de Maï-Ndombe, intégrant la question de la gestion et la résolution des conflits fonciers, en synergie avec le MINAF et le projet sectoriel qui l'appui.
8. Implication des agents des affaires foncières dans les thématiques de sécurisation foncières sur les investissements du projet sur terrain,
9. Mise en place des registres et géo référencement dans chaque terroir.

**Produit 2.2 : D'ici 2026, les investissements structurants tels que définis par les PGRN/PSAT du territoire sont réalisés**

### **Cibles principales à atteindre :**

- Environ 100 km à entretenir et à réhabiliter,
- Ponts à réhabiliter/entretenir environ 14 (nombre exact à définir),
- 1 bureau du projet aménagé, travaux mineurs (à léguer au service technique après mis en œuvre du projet)

**Cout direct du produit : \$ 492 000**

### **Description**

Les investissements prioritaires qui seront concernés ici sont relatifs aux infrastructures de l'ancien district de Plateau dont certains tronçons des routes et les ponts ont été réhabilités en première phase du PIREDD Plateau. Ces mêmes infrastructures seront entretenues et d'autres pour maintenir la fluidité en ce qui concerne les déplacements entre les territoires et faciliter les appuis à déployer définis dans le PGRN/PSAT des territoires.

A ce jour le niveau de réalisation des activités se présente comme suit dans l'ex-District des Plateaux : 250 km des points chauds ont été réhabilités et entretenus, 75,20 mètres linéaires des ponts ont été construits, 20,52 mètres linéaires des ponts ont été réhabilités, 2586 mètres linéaires des digues ont été rechargées, au total 17 ponts construits à raison de 5 mètres en moyenne par pont.

Pour la nouvelle phase également, le projet se concentrera sur les entretiens des routes déjà réhabilitées à entretenir et poursuivre à la réhabilitation/entretien avec les ponts prioritaires en fonction du budget disponible.

Il est à noter qu'aucune infrastructure nouvelle ne sera réalisée dans le cadre du projet. Il s'agira seulement de rétablir les connectivités qui existaient autrefois. Il n'y a donc pas de risques de déforestation liés à la création de nouvelles routes. Il est clair cependant qu'une meilleure circulation des biens et des personnes pourrait favoriser le développement des cultures pérennes dont la structuration des filières sera soutenue par ailleurs par le projet, ce qui pose la question de l'effet rebond.

Le projet a prévu de construire le bureau du projet dans le territoire de Mushie au lieu de faire des locations ; ce bureau sera légué à l'administration après la fin du projet. S'il s'avère que le budget disponible n'est pas suffisant pour réaliser cette infrastructure, le projet pourra proposer de réhabiliter ou réaliser la maintenance de bureaux existants, en se concentrant sur des travaux mineurs à faible risque.

### **Activités**

Les activités à conduire dans le cadre de ce produit sont

1. Réhabilitation/maintenance des infrastructures routières (entretien des routes)
2. Réhabilitation/maintenance des infrastructures routières (Ponts)
3. Travaux de construction mineurs pour un bureau principal projet qui sera légué au service technique après la fin du projet

### **Effet 3 : AGRICULTURE**

**Investissements agricoles respectueux de la forêt et qui améliorent les moyens d'existences des populations rurales y compris des personnes marginalisées**

**Produit 3.1. D'ici 2026, les moyens d'existences des populations rurales inclus les personnes vulnérables sont améliorées grâce aux investissements agricoles et agroforestiers respectueux de la forêt**

#### **Cible :**

- 610 ha de nouvelles plantations pérennes (palmier à huile)
- 366 ha de palmier à huile de la phase précédente (entretien et appui pour transformation).
- 2090 ha installation agroforestière avec vivriers,
- 3704 ha, entretien des anciennes plantations sous PSE,
- Implantation de 200 parcs à bois pour produire plus des boutures de 20 000 ha à l'année 2,
- Equipements agricoles disponible (4 tracteurs, 2 camions) et de transformation des produits agricoles,

**Coût direct du produit : \$3 058 050 dont \$1 111 300 en PSE**

#### **Description**

Au cours de la phase 1, le projet a axé les investissements agricoles respectueux de la forêt et améliorant les moyens d'existence des populations rurales, d'une part, sur la mise en place des systèmes de culture durable pérennes en zones forestières il s'agit spécifiquement du caféier, du bananier et de l'hévéa. Et d'autre part sur des cultures durables ou à dégradation atténuée avec du Palmier à huile.

#### **Cultures pérennes**

Lors de la première phase, le projet a procédé à des diagnostics agricoles et des échanges avec les communautés. Le palmier à huile est la culture préférentielle des populations. Elles ont déjà une connaissance de cette culture et des productions, le marché est assuré, il est local et national, les bénéfices en termes de sécurité alimentaire sont

importants. Les ressources seront concentrées dans les endroits où l'impact sera le plus fort par exemple dans les zones où la sécurité alimentaire est faible (pour les agroforestiers) et de réfléchir à des appuis adaptés sur les zones forestières afin de réduire les émissions de carbone. D'où l'installation du palmier à huile dans les savanes pour y conduire une agriculture fixée, les ménages bénéficiaires des cultures pérennes seront sensibilisés pour le respect de la mise en place de culture dans les zones indiquées pour par après bénéficier de PSE suivant les nouvelles critères d'éligibilité concernant l'obtention de PSE.

Il sera à cet effet nécessaire de privilégier les zones de savanes avec facilité de transformation de palmier à huile et d'évacuation dans l'optique de promouvoir sa chaîne de valeur économique vu l'intérêt que présente cette culture au niveau des paysans. En termes de superficie, le projet vise une nouvelle cible de 610 ha de palmier à huile au moins et 2090 ha d'agroforestiers.

La stratégie d'intervention en matière des cultures pérennes est la suivante :

- Développer les cultures pérennes en complément aux cultures vivrières sur jachère brûlis,
- Réduire en conséquence la main d'œuvre disponible pour la jachère brûlis et de ce fait, les superficies cultivées (tout en compensant la réduction des superficies par les gains de productivité)
- Considérant que la main d'œuvre migrante est à la recherche de terres et des revenus, le projet s'emploiera à les occuper dans les travaux appuyés par le PSE en collaboration avec les différentes structures de gouvernance locale,
- Réduire les superficies en jachère brûlis : si le modèle de référence est constitué par un ménage qui passe d'un ha cultivé annuellement en jachère brûlis (superficie requise de 7 ha sur la base d'une rotation de 7 ans en incluant la jachère) à un modèle à un demi-hectare en jachère brûlis (superficie requise 3,5 ha) associé à 1 ha en culture pérenne, le besoin global serait de 4,5 ha par ménage avec une économie de surface de 2,5 ha. La sécurité alimentaire ne sera pas réduite et au contraire améliorée grâce aux gains de productivités réalisés au travers de la diffusion des semences améliorées et de meilleures pratiques agricoles. Par ailleurs, une partie des superficies d'agriculture vivrière en jachère brûlis sera en réalité transférée aux nouvelles superficies d'agriculture durable en savane (superficies agroforestières, pares-feux, etc).
- Augmenter les revenus grâce aux cultures pérennes : les rendements en culture pérenne laissent espérer des revenus de l'ordre de 500 dollars par an et par hectare au minimum. Comme les revenus médians sont aujourd'hui compris entre 400 et 500 dollars avant-projet, et que l'agriculture sur brûlis et autres sources de revenus continueront à produire de l'ordre de 200 dollars par an selon ce modèle, le gain de revenu est de l'ordre de 50% pour les bénéficiaires du projet. Le projet va mener un sondage auprès des ménages pour définir le niveau des revenus actuels afin de déterminer à quel niveau les revenus à générer par les cultures pérennes auront augmenté pour les communautés,
- Sécuriser l'approvisionnement pour relancer l'aval des filières : en présence d'une offre d'achat solide, la production des cultures pérennes se développera d'elle-même. Le développement de la production pourra se faire durablement ensuite sur la base d'investissements réalisés par les paysans eux-mêmes.

Tous les Territoires de cette entité sont favorables aux cultures pérennes. Les territoires forestiers de Yumbi et de Bolobo sont favorables à toutes les cultures pérennes tandis que les Territoires à prédominance de savanes (Kwamouth et Mushie) sont particulièrement favorables à la culture de palmier à huile, du caféier et au développement de l'élevage extensif.

L'installation des cultures pérennes en forêt ne peut se faire qu'avec des moyens manuels, dans les champs préparés par les paysans pour leurs cultures vivrières, et de préférence en lisière de ceux-ci.

Il est prévu de mettre en place 610 ha des nouvelles plantations de palmier à huile en zone de savane et forêt dégradées (à identifier avec les CLDS) et la consolidation de 366 ha planté la phase passée et qui doit entrer en production à d'ici 2 ans.

#### **Production agricole via agroforesterie et diffusion des boutures améliorées**

Lors de la phase passée du projet, 3704 ha d'agroforestiers (acacia, manioc, etc) ont été plantée et entrera en production dans deux ans. Ces champs principalement d'acacia bénéficieront des PSE d'entretien pour les apprêter la coupe pour la fabrication de makala (développer dans la section du bois énergie, effet 4) .

Il est prévu de mettre en place 2090 ha des systèmes agroforestiers mis en œuvre sous contrat PSE (approvisionnement semence agroforestière acacia, manioc amélioré, et quelques semences vivrières, installation de champs sous PSE). Accent mis sur l'amélioration de la sécurité alimentaire des bénéficiaires directs évalués à 13 320 ménages agricoles. Le projet procèdera à une enquête pour déterminer le bilan de la sécurité alimentaire dans la zone du projet (un sondage) pour avoir une idée claire sur les zones qui sont grandement touchées et les périodes de disettes au courant de l'année.

Après la première année de récolte de manioc amélioré issu de 2090 ha, le projet va constituer un parc à bois de plus de 20 000 ha de manioc, (les boutures issus du premier cycle,) à diffuser à au moins 200 villages particulièrement pour la sécurité alimentaire en fonction de 50 ménages agricoles par village ce qui donne au moins 10 000 des ménages additionnels qui recevront les boutures de manioc améliorée pour leur sécurité alimentaire.

Les mesures préconisées pour les cultures vivrières en savane seront appliquées aux cultures dans les jachères (diffusion des variétés améliorées). S'y ajouteront des formations sur l'amélioration de la jachère (pour les cultures sur brûlis) en particulier en préservant la repousse des arbres à chenilles et autres essences nécessaires à la sécurité alimentaire et à la production de revenus.

L'approche de travail consiste à : (i) Mener des enquêtes pour déterminer le niveau de revenus des communautés locales qui seront bénéficiaires du projet, enquêter sur le bilan de sécurité alimentaire dans la zone, les périodes de disettes et zones spécifiquement touchées qui seront prioritairement appuyées dans les appuis en sécurité alimentaire, (ii) Sensibiliser aux opportunités offertes par le projet en matière de développement des cultures pérennes, (iii) Établir les pépinières centrales pour le démariage des plantules de palmier nain, dont la maturité est longue. Les pépinières de proximité achèveront la préparation des plants ; (iv) Former les paysans ayant manifesté leur intérêt pour les cultures pérennes (techniques de culture et de transformation) ; (v) Investissements initiaux pour la réhabilitation des vieilles plantations (en partie), (vi) Paiement au résultat des réhabilitations achevées ; (vii) Formation de coopératives et associations de planteurs dans les CLD, (viii) Mise en disposition des machines de transformation des produits (presse, moulin etc) (ix) A travers les CLDs identifier les endroits d'installation d'agroforestiers, (x) apprêter les parcs à bois à travers les CLDs pour préparer la constitution des parcs à bois de manioc issu de récolte du premier cycle et diffuser massivement aux seins dans environ 200 villages (principalement les zones touchées et présentant un degré très élevé de disette périodique) pour le bien de la sécurité alimentaire etc.

#### **Activités :**

Les activités à conduire dans le cadre de cet objectif sont :

1. Organiser une enquête sur les revenus des ménages dans les quatre territoires (actualisation de l'Enquête sur les revenus des ménages, menée par la Mission BioCfplus Maï Ndombe en Novembre 2014)
2. Enquête sur le bilan de sécurité alimentaire (zone touchée et définition des périodes de disettes dans les 4 territoires),
3. Actualisation sur base des PGRN l'analyse des sites (forêts dégradées, savanes arbustives) potentiels pour de nouveaux investissements agricoles avec des cultures pérennes (610ha), agroforestières (2090 ha) dans les 4 territoires ha.
4. Information Education et communication avec les paysans y compris les personnes vulnérables et marginalisées sur les investissements agricoles,
5. Mise en œuvre des plans d'action des PGRN (PSE) (2590 ha des nouvelles plantations agroforestières et pérennes)
6. Approvisionnement en matériels de plantation et semence pour toutes les plantations (610 ha de palmiers à huile, 2090 ha acacia, vivriers, manioc),
7. Mise en place de 200 parcs à bois dans 200 CLDs et production des plantules pour distribution massive
8. Organiser des distributions massives des boutures des semences et principalement des boutures de manioc améliorée (à partir de la deuxième année et augmenter le nombre des superficies de plantation
9. Appui en PSE pour gestion de 3704 ha de plantation agroforestière 366 ha de palmier à huile de la phase 1,
10. Acquisition des équipements agricoles et des machines de transformation des produits agricoles (presse à huile, moulin etc).

#### **Effet 4 : ENERGIE**

**Investissement en matière de bois énergie est renforcé**

**Produit 4.1. : D'ici 2026, le stock de bois énergie durable et les superficies de régénérations naturelles sont consolidés**

**Cible :**

- 13 206 ha de mise en défenses pendant 3 ans.
- 50 000 ha, lutte à grande échelle contre les feux de brousse (PSE)
- 11 112 tonnes de makala produit de manière durable

**Cout direct du produit : \$672 680 dont 596 180 en PSE**

**Description**

**Mise en défens et Gestion des feux**

Les formations des zones des savanes arbustives et de forêts secondaires arbustives offrent des potentialités importantes de séquestration du dioxyde de carbone pouvant contribuer par le fait même aux espaces agricoles suivant les affectations issues des PGRN. Sur le terrain, les feux de brousse d'origine anthropique régulièrement allumés pendant la saison sèche freinent la reconstitution de ces savanes. Les activités de carbonisation et d'agriculture itinérante sur brûlis perpétrées au sein de ces formations végétales, en plus des passages répétés de feu de brousse, conduisent à la perte et à la détérioration des sols. Ainsi, ces pratiques ne garantissent aucune possibilité de reconstitution de la forêt et encore moins son renouvellement ou sa résilience écologique.

La mise en défens des savanes arbustives implique la protection délibérée des terres dégradées contre les pressions anthropiques et les feux de brousse afin d'améliorer et d'accélérer les processus naturels de reconversion du couvert forestier. Elle est réalisée dans le but d'établir des écosystèmes sains, résilients et productifs. La technique de mise en défens des savanes est moins onéreuse à mettre en œuvre que celles basées sur la plantation d'arbres.

En général ce sont les agriculteurs, les pêcheurs et même les fermiers de petits bétails qui brûlent, ainsi le feu peut parfois venir de très loin et décimer les vastes savanes de la zone. Il existe aussi les gens de mauvaise volonté qui pensent qu'ils ne se retrouvent pas dans cette affaire, il y a toujours des aigris qui mettent les feux pour saboter, mais aussi la négligence des communautés qui n'assurent plus le suivi et l'entretien des coupe-feux de leurs plantations après la fin du projet.

Une de solution à cette problématique est de faire participer une grande parties des populations dans la protection à grande échelle moyennant un appui sous forme de PSE, accompagné à cela une sensibilisation de la communauté et d'autres parties prenantes à travers tous les canaux de communication disponibles (émission à la radio, le panneaux publicitaires, les affiches etc...) et la surveillance communautaire pendant la période à haut risque d'incendie qui constituent les moyens efficaces pour prévenir les incendies. L'US FOREST a organisé les sessions de formation sur la gestion des feux ; mise en place des unités de feux dans chaque village ou dans chaque CLD dans le territoire de Bolobo. Un secrétariat technique local (MMT, WWF et SOGENAC) a été mis sur pied pour l'encadrement de ces unités de feu. Un kit complet constitué des équipements de lutte contre le feu a été remis à chaque unité de feu pour intervenir en cas d'incendie. Un plan de gestion de feu a été élaboré. Cette expérience de mise en place des unités de feu peut être dupliquée dans chaque site pouvant faire l'objet de menace de feu.

Il est prévu de mettre en place dans le cadre de ce projet :

- 13 206 ha de mise en défens sous PSE dans des savanes anthropiques ;
- La protection contre les feux de brousse à grande échelle sous PSE d'une superficie de 50 000 ha,

Les résultats REDD+ des activités placées sous contrats de mise en œuvre (le cas échéant de PSE) seront constatés par un **système de vérification associant les visites de terrain et l'observation satellitaire**. Un tel système sera développé par CAFI/FONAREDD au bénéfice des PIREDD ; en attendant son opérationnalisation, le PIREDD et CAFI/FONAREDD définiront une stratégie intermédiaire. Les visites de terrain seront effectuées avec les inspecteurs de l'agriculture et de l'environnement ainsi qu'avec les représentants des CLD. Les paiements seront calculés en appliquant un barème qui tiendra compte des défauts de réalisation. Ce barème sera expliqué et joint aux contrats et constats de résultat.

Les investissements économiques seront payés directement aux porteurs de projet ou autres bénéficiaires. Les mises en défens (ou autres mesures contractées) nécessitant un portage collectif (par exemple par le CLD) pourront servir à des réalisations d'infrastructure, sous mise en œuvre des communautés. Dans ce cas, tant ces réalisations que les modalités de leur mise en œuvre technique que financière seront précisées dans les contrats.

### **Production des makala, bois énergie**

Comme mentionné dans l'effet précédent, 3704 ha principalement des acacias ont été planté dans la phase précédente du projet, ces plantations sont destinés à la carbonisation et production de Makala (estimé la production d'environ 11 112 tonnes de Makala (pour environ 370 400 sac de 30 kg chacun, voir **Tableau 6** : Impact annuel du projet sur les revenus des ménages).

L'accompagnement ou l'appui au système agroforestier pour la carbonisation peut néanmoins être discuté parce qu'il doit fonctionner sur base des rotations de coupe de charbon de bois sur un intervalle de 6 à 8 ans ; malheureusement le projet ne saura accompagner cette carbonisation jusqu'à 6 à 8 ans.

Idéalement 8 à 10 ans d'années d'accompagnement technique à un processus agroforestier pour la carbonisation est nécessaire au maximum pour envisager d'avoir un système autonome et fonctionnel. Il faut également concentrer les efforts sur les sites les plus prometteurs et/ou sur ceux où les enjeux sont les plus intéressants (proximité avec les voies routières ou fluviales d'évacuation vers les bassins d'approvisionnement de grandes villes).

Les plantations acacia mis en place jusqu'en fin 2019, entreront donc en début de production à partir de fin 2024. Avant de procéder à la carbonisation, le projet a prévu des procéder aux entretient à la première année sous PSE et également appuyer les CLDs pour adopter de système de carbonisation adéquate tout en donnant un appui suffisant dans l'organisation de la filière. Il ne sera pas procédé à une carbonisation améliorée pour fabrication de makala économe, pour cette phase vu que cela exige une certaine technicité pour assurer la qualité du produit, il va falloir identifier un opérateur privé pour le faire. Autrement, si le projet le fait directement et la laisse entre les mains des CLD, il n'est pas évident que cela puisse fonctionner après le projet.

### **Activités**

Les activités à conduire dans le cadre de ce produit sont :

1. Identification des mises en défens en savanes anthropiques avec les CLD
2. Mise en place des nouvelles mises en défense des savanes anthropiques (13 206 ha) sous PSE.
3. Lutte à grande échelle contre les feux de brousses (PSE) de 50 000ha dans des zones forestières et savaniques.
4. Appuyer la production de makala issus des champs agroforestiers (appui à la filière).

### **EFFET 5 : FORÊT**

**La déforestation et la dégradation forestière issue des forêts sont réduites grâce à une gestion plus durable**

**Produit 5.1. : D'ici 2026, la déforestation et la dégradation issues de l'exploitation des forêts/îlots forestiers est réduite grâce à une gestion plus durable.**

#### **Cible :**

- Constitution de dossiers pour 100 000 ha de forêts des communautés locales prêts à recevoir le PSE,
- Protection sous PSE de 25 000 ha de Forêt de HVC
- Superficie des îlots forestiers protégés (par les associations des pêcheurs, à déterminer conformément au plan établi dans le cadre d'un zonage participatif du territoire), sous contrat PSE (à identifier)

**Cout direct du produit : 314 000 \$ dont 160 000 \$ PSE**

#### **Description**

Cet objectif sera poursuivi d'augmenter le nombre de communautés et d'ETD soutenues pour la mise en œuvre de la foresterie communautaire (mise en défens des forêts communautaires en ha et les îlots forestiers par les communautés des pêcheurs). Dans ce contexte, l'on veillera à mettre en défens et en exploitation durables sous CFCL les forêts les plus utiles à la biodiversité.

Les terroirs les plus menacés par la destruction de leurs forêts, par exemple en zone de mosaïque forêt/savane pourront décider de mettre en défens des forêts simultanément à des investissements dans les savanes. Le projet prévoit de réserver des moyens spécifiques à cet effet, sur paiement au résultat. Un montant indicatif est réservé à cet effet, pour une protection de 100 000 ha de forêts primaires, en contrepartie de plantations agroforestières en savane. Les mises en défens, en forêt comme en savane, sont encouragées par des paiements au résultat mentionnés dans les contrats de PGRN.

A ce jour, sur base des affectations des PGRN, 24 terroirs sur l'ex-district de Plateaux se sont engagés volontairement à protéger plus ou moins 100 000 ha des forêts primaires sous contrat PSE de conservation communautaire et finaliser le processus d'attribution des titres de CFCL. Il sera donc procéder à l'encadrement de ces communautés afin de constituer leur dossier conforme pour bénéficier de PSE qui seront lancés dans un programme plus global de CAFI.

De même, ce PIREDD ne se limitera pas aux activités emblématiques de la Stratégie et de son Plan d'Investissement, la conservation des ressources les plus précieuses, celle des PFNL, des forêts, les ressources halieutiques et fauniques, sera également prise en compte. Il s'agit principalement de la question des bonobos qui sera traitée de manière spécifique et que leur protection face l'objet d'une programmation spécifique de l'aménagement du territoire, notamment en ce qui concerne l'exploitation artisanale, qui doit être nécessairement écartée des terroirs à bonobos et le projet prendra toutes dispositions utiles pour que des mises en défens le permettent. Il en sera de même pour les couloirs à éléphants dans le nord de Yumbi et autres lieux.

### **Soutien au développement d'une pêche responsable**

Face à l'augmentation du nombre des pêcheurs, les techniques de pêche traditionnelle (et leurs évolutions récentes comme l'utilisation des moustiquaires) se révèlent destructrices de la ressource halieutique. L'organisation des pêcheurs, l'application de la réglementation en vigueur sur la pêche (ouverture, fermeture) pourront entrer dans des accords de cogestion passés entre les associations de pêcheurs et l'administration de la pêche (agriculture). Le projet procédera, précisément dans le territoire de Yumbi, au renforcement des structures des pêcheurs existantes en le constituant en une plateforme représentative pour augmenter l'impact de formation et sensibilisation à la pêche responsable et au code de bonne conduite sur l'application de la réglementation en vigueur en matière de pêche .

La phase 1 n'a pas pu implémenter les activités relatives à la pêche, l'absence d'un plan clair des données en ce qui concerne la vision provinciale sur cette thématique n'a pas du tout permis de circonscrire les investissements. Dans cette phase nous allons nous concentrer dans la protection des îlots forestiers qui sont menacés par les pêcheurs, ces derniers organisés en associations seront encouragés à protéger les îlots forestiers sous contrat PSE, et des appuis spécifiques par rapport à leur activités seront fournis.

### **Activités**

Les activités à conduire dans le cadre de cet effet sont :

1. Encadrement des populations forestières dans 24 terroirs ayant des potentiels de foresterie communautaire basée sur la conservation dont les PGRN y sont déjà élaborés.
2. Structuration des pêcheurs en association, et plate-forme et renforcer les connaissances des communautés et des services de l'État en matière de légalité sur la filière pêche.
3. Appui en matériel de pêche et appui en capacités sur le développement de la pêche durable dans le territoire de Yumbi , (Appui à la transformation (séchage / fumage).
4. Protection sous PSE de 25 000 ha de Forêt de HVC,
5. Mise en place de PSE pour la protection des îlots forestiers par les communautés de pêcheurs.

### **Les Paiements pour Services Environnementaux (PSE)**

La plupart des paiements effectués par ce projet le seront après vérification des résultats des activités conduites sous contrat ; il s'agit donc de "paiements basés sur la performance" en général.



Certains types d'activités spécifiques, permettant plus directement de conserver ou accroître le stock de carbone lié au couvert forestier, feront l'objet de "paiements pour services environnementaux" (PSE), terminologie spécifiquement utilisée pour les paiements basés sur la performance liés à ces activités (cf. tableau 15) :

Les PSE peuvent être définis comme une transaction volontaire dans laquelle un service environnemental bien défini (le stockage forestier de carbone, ou un usage des terres susceptible de garantir ce service) est "payé" par un payeur de service environnemental (le gouvernement de la RDC au travers des financements CAFI) auprès de fournisseurs de service environnemental (les communautés locales et propriétaire privés) si et seulement si les fournisseurs assurent la fourniture du service environnemental. Cette conditionnalité des paiements à une vérification distingue les PSE des systèmes classiques de subventions.

Tableau 3 : Catégories de PSE, prérequis et public cible

	PSE aux individus	PSE collectifs
Catégories de PSE	1. Agroforesterie	4. Conservation des forêts communautaires
	2. Reboisement	5. Gestion durable des forêts communautaires
	3. Cultures pérennes "sans déforestation"	6. Régénération forestière par mise en défens des savanes
Prérequis	Sécurisation foncière Mesures de sauvegardes (et/ou zonage)	Consentement Libre Informé et Préalable (CLIP) ; Structuration communautaire (CLD, CFCL) ; Plan simple d'Aménagement du Territoire ; Sécurisation foncière
Fournisseurs	Individus/ménages ; privés	Comités local de développement (CLD) ; Comité de Concession des Forêts des Communautés Locales (CFCL)

Pendant la première phase du Partenariat RDC-CAFI, les PIREDD ont commencé à piloter les PSE, en application de la Stratégie-cadre nationale REDD+ de la RDC, à l'échelon 'fournisseur' (entre l'organisation de mise en œuvre et les acteurs locaux). Ces PIREDD ont ainsi permis de développer et tester divers outils et approches (contrats avec les fournisseurs, base de données SIG, etc) et de réaliser concrètement des PSE.

En construisant sur cette expérience, le Gouvernement de la RDC et FONAREDD/CAFI souhaitent systématiser et mettre à l'échelle cette approche PSE. Cela nécessite des outils, méthodologies, standards et processus standardisés, de tester ces derniers et les améliorer progressivement dans l'objectif d'un système centralisé pleinement fonctionnel et performant, efficace et efficient. Le futur programme PSE offrira donc à terme des règles communes, des procédures prévisibles et reproductibles, ainsi que des outils de gestion de l'information normalisés, permettant de garantir des perspectives à long terme aux parties prenantes.

Le présent PIREDD sera un élément clé du développement de ce futur programme PSE, au travers d'une démarche de co-création avec les Secrétariats CAFI et FONAREDD et de pilotage dynamique d'une approche standardisée, centralisée, systématisée et complète des PSE à l'échelon 'fournisseur'. L'organisation de mise en œuvre s'engage ainsi à s'aligner sur les nouveaux outils, standards, méthodologies et processus validés par les Secrétariats CAFI et FONAREDD, au fur et à mesure de leur développement et déploiement (cf. Tableau 4). Cela inclut par ailleurs spécifiquement (i) la transmission de toute l'information (y compris spatiale) sur les résultats rapportés selon les spécifications requises ; (ii) le pilotage d'un mécanisme de vérification indépendante des résultats PSE rapportés, basé sur des données issues d'un mécanisme de suivi-évaluation performant permettant un rapportage robuste de l'information PSE spatialisée et standardisée, ainsi que (iii) la participation et la facilitation d'une démarche de suivi scientifique de l'approche PSE par un partenaire de CAFI. Les modalités exactes de collaboration et protocoles de suivi seront discutés entre l'organisation de mise en œuvre et le partenaire scientifique.

Une version préliminaire du futur Manuel d'opération PSE et de la méthodologie de vérification sont données à titre indicatif en Annexe 10.

Tableau 4 : Une approche phasée, efficace et pragmatique, d'opérationnalisation d'un programme PSE

Éléments essentiels	Situation actuelle	Pilotage PSE standardisé partiel (local) (dès 2024)	Pleine opérationnalisation PSE (post-projet)
1. Conditionnalité	● Pilotage à l'échelon local de (organisation de	● Début 2024 : Pilotage complété et standardisé du système à l'échelon local, intégrant notamment	● Conditionnalité des paiements aussi bien (i) au niveau des acteurs locaux (échelle

des appuis à la performance	mise en œuvre – acteurs locaux), mais incomplet, non standardisé à l'échelle des divers PIREDD, ni centralisé	une gestion robuste et transparente de l'information (y compris spatiale) et de vérification indépendante sur base de standards de qualité, au moins dans les PIREDD existants en accès direct ● (échelon "Acheteur" encore via subventions : Prodocs classiques)	"Fournisseur") que (ii) des Organisations de mise en œuvre (échelon "Acheteur"), y compris avec le secteur privé. Contrats PSE standardisés à ces 2 niveaux. ● Systématisation de toutes les catégories PSE, y compris conservation et gestion durable)
2. Système d'information PSE centralisé	● Base de données spatiale préliminaire ● Données PSE partielles (variant PIREDD par PIREDD) ● Pas de système centralisé	● 2023 : Obligation de rapportage classique mais standardisé (structure données, etc) intégrant données SIG ● En parallèle, développement du système d'information PSE centralisé pour test 1 <sup>ère</sup> version pilote en 2024	● Système centralisé pleinement opérationnel ● Amélioration continue
3. Mécanisme de vérification indépendante	● Vérification réalisée par les PIREDD eux-mêmes, sauf Mai Ndombe (UCPIF)	● 2023 : Constitution du roster de vérificateurs indépendant ● 2024 : Lancement des vérifications indépendantes	● Système centralisé pleinement opérationnel ● Amélioration continue
4. Mécanisme de paiements efficient et sûr	● Selon les cas par PIREDD eux-mêmes ou via un intermédiaire	● 2023 : Par PIREDD eux-mêmes ou via un intermédiaire ● 2024 : Réflexion sur un mécanisme	● Système pleinement opérationnel, sûr et efficient, modulable en fonction des conditions locales ● Amélioration continue
5. Système d'appui et de formation technique	● Quelques guides méthodologies réalisés mais à parfaire et systématiser. ● D'autre encore manquants (y compris critères de qualité)	● 2023 : Drafts de standards de qualité développés pour chaque catégorie de PSE, et pour les conditions habilitantes (PSAT, CLD, foncier) pour analyse dans les PIREDD existants ● 2023-2024 : Développement et/ou amélioration et pilotage des guides méthodo (PSAT, sécurisation foncière) ● Production de matériel didactique et structure d'appui/formation intérimaire, et réflexion sur une structure pérenne	● Standards, guides méthodologiques, matériel didactique et structure d'appui/formation pérenne fonctionnelle
6. Gestion des risques	● Financements CAFI ● Mécanisme de gestion des plaintes et recours (MGPR) dans chaque PIREDD	● Développement d'une stratégie de financement diversifiée du programme PSE ● Evaluation des systèmes de MGPR en place et de leur fonctionnement. Mise au point d'un système tirant les leçons des expériences passées	● Mise en œuvre de la stratégie de diversification des sources de financement ● Système centralisé de plaintes et recours pleinement opérationnel
7. Efficacité et efficience	● Pas de cadre d'analyse systématique	● Développement et déploiement d'un cadre d'expérimentation et d'analyse systématique ● Préparation du ciblage des zones d'intervention prioritaires (cartes des risques de déforestation)	● Amélioration continue par leçons apprises et gestion adaptative ● Stratégie de déploiement à l'échelle basée sur l'efficience et l'efficacité

Les modalités de paiement et la gestion de PSE à travers l'implication d'une Agence chargée d'exécution de PSE sont détaillées dans l'annexe 10.

Dans le cadre de ce présent projet, le WWF est responsable de la supervision de l'utilisation des recettes du PSE conformément à ses propres politiques, procédures et sauvegardes, et aux éventuelles règles définies par CAFI. De manière générale, le PSE doit être utilisé pour financer des investissements collectifs conformes au plan de développement vert inclus dans le PSAT, dans des infrastructures de base telles que l'entretien des routes, l'accès à l'eau potable et à l'énergie (panneaux solaires, etc), l'assainissement, etc.

Le WWF devra faire rapport de l'information de base ainsi que faire la surveillance de la mise en œuvre des accords de PSE et de la présentation de rapports au secrétariat du CAFI par le biais du système d'information centralisé sur le PSE.

Le WWF va contracter la Banque TMB pour l'exécution ou paiement des PSE. En collaboration avec cette Banque, Le WWF utilisera le système de collecte mobile de données pour la collecte, l'analyse, le stockage et le rapport des données spatiales et non spatiales de surveillance sur le terrain. L'idée générale est de rationaliser au maximum les processus afin que les informations recueillies par le WWF de mise en œuvre puissent être automatiquement téléchargées dans le système de gestion des informations du programme PSE de CAFI.

Le paiement dédié pour le PSE est estimé à presque **19% du budget global des 10M** répartis dans 3 produits liés à la **Protection de forêt et îlots forestiers, Bois énergie et Investissements agricoles.**

## e) Schéma de la Théorie du changement

- Présentation schématisée de la Théorie du changement

Les menaces qui pèsent sur la forêt de l'ex district du plateau d'une manière générale sont essentiellement de deux ordres : i) les faiblesses de la gouvernance, qui conduisent à brader les ressources pour des profits immédiats et minimes (fronts pionniers de migrants, charbonnage, exploitation artisanale du bois), sans vision à long terme des besoins de terre y compris de terre sous couvert forestier et, ii) les techniques agricoles non durables qui, faute de moyens adaptés, privilégient le travail en forêt, au détriment de la culture en savane, avec des besoins en main d'œuvre significativement supérieurs pour des rendements inférieurs en cultures annuelles. A cela s'ajoutent deux faits importants : i) la demande forte du marché du charbon et des produits vivriers saisonniers locaux (Kinshasa et République du Congo), et l'existence des réseaux commerciaux dynamiques et structurés pour les produits saisonniers ; ii) la disparition d'une offre d'achat professionnelle pour les productions pérennes, à l'exception de l'huile de palme et des bananes plantains qui partent régulièrement vers Brazzaville et Kinshasa depuis les ports du Fleuve. Une autre menace très importante est la tension intercommunautaire, principalement liée à la gestion du foncier rural.

**Pour répondre à ces menaces** le FONAREDD a proposé une méthodologie de projet, les PIREDD, décrite au **Chapitre 7**, en particulier la théorie du changement ainsi que la stratégie opérationnelle. On peut la résumer ainsi :

- 1) la déforestation est la conséquence de menaces directes, principalement l'agriculture sur brûlis et indirectes (démographie, migration, mauvaise gouvernance) ;
- 2) Pour affronter ces menaces des mesures de renforcement de capacité et d'organisation des parties prenantes territoriales est nécessaire (CLD, Services Techniques, ONG) ;
- 3) l'aménagement du Territoire permet d'élaborer une stratégie de lutte contre les moteurs de la déforestation tout en préservant les conditions du développement économique et social. L'aménagement du territoire est élaboré à chaque niveau de l'organisation territoriale, en commençant par le niveau supérieur, celui de la province (dans le cas du PIREDD) ;
- 4) des changements de pratiques sont proposés par l'aménagement du territoire allant dans le sens de la durabilité et elles sont déclinées à chaque niveau de l'organisation (gouvernance, capacités) et des pratiques techniques, moins destructrices, plus protectrices des ressources naturelles ;
- 5) Les appuis fournis aux acteurs pour diminuer la pression non durable sur les ressources sont conditionnés à la performance ;
- 6) les investissements sont liés à des droits d'usages fonciers clarifiés ;
- 7) les entités nationales (Services et ONGs Techniques, porteurs de projets, comités de développement adossés aux entités décentralisées et déconcentrées) sont renforcés pour assumer durablement l'animation du développement durable.

Le présent projet s'inscrit totalement dans cette proposition méthodologique qu'il aura été le premier à expérimenter à grande échelle en RDC. La phase actuelle est une phase de consolidation et de mise à l'échelle.

Dans le Tableau 2 suivant une théorie du changement plus spécifique à la deuxième phase est proposée, qui répond plus directement aux problèmes et leçons de la première phase (Cf. les leçons tirées ci-dessus, § 3.2 (ii) b). Il est important de souligner qu'en première phase la totalité des terroirs villageois a été placé sous-comité de Développement (244). Alors que la **première phase (2016-2019)** a eu le mérite de « structurer le milieu » (cf. **annexe 13** sur la théorie du changement type)), de réaliser des Plans de Gestion des Ressources Naturelles, de réaliser des

infrastructures et d'expérimenter à grande échelle l'agroforesterie, les cultures pérennes, les mises en défens et l'expérimentation pilote des Paiements pour Services Environnementaux, la seconde phase (le présent projet) mettra l'accent sur la capacitation autonome des acteurs locaux, le perfectionnement des modèles sociotechniques (agroforesterie, lutte contre les feux, RNA sur les mises en défens) et surtout sur l'application des bonnes pratiques de Gestion des Ressources Naturelles préconisées par les PGRN et PDT . Ainsi le PIREDD Plateau se dirigera vers une phase où via des PSE il deviendra possible aux acteurs locaux d'assurer la poursuite de la REDD. Le programme de PSE national encours de développement (CAFI, FONAREDD) constitue une bonne opportunité vers la pérennisation à travers les acteurs locaux.

Tableau 5: théorie du changement proposée pour le nouveau PIREDD Plateau

	Constats faits sur la première phase	Dispositions de la seconde phase	Objectifs	Indicateurs	Changement espéré
<b>A</b>	<b>Gestion des Ressources Naturelles -GRN défectueuse et conflictuelle</b>				
	La gestion coutumière appuyée par les CLD ne parvient pas à créer un contexte pacifique de gestion durable des ressources naturelles		Renforcer les capacités de gestion collective durable de la GRN via les CLD et l'AT	Acteurs et institutions impliqués et mobilisés	L'appropriation de la gestion collective durable de la GRN via les CLD et l'AT
1	Après l'interruption de la première phase les Comités de Développement et les plateformes multi acteurs (les Cargs, les Conseils Consultatifs) sont peu actifs, renfermés sur leurs comités directeurs.  Souvent les assemblées générales n'ont pas été tenues depuis 3 ans. Les Comités directeurs sont hors mandats etc.	Redynamiser les Comités et conseils consultatifs en commençant par l'organisation d'assemblées générales et d'élections des CD et introduire la perspective de la mobilisation pour la GRN.	Relancer le travail de structuration du milieu en le liant à l'AT. Faire le point sur les évolutions de la période de rupture, vérifier la pertinence des Plans	Les CD sont sous mandats. Les PGRN sont révisés et actualisés, connus et compris.  Les bonnes pratiques sont respectées et leur diffusion facilitée par les PSE.  PV/ Rapport des comités directeurs et des Assemblées générales	Les communautés s'approprient de la dynamique des CLDs à travers le comité directeur des CLDs dont le mandat se renouvelle régulièrement , tenus des réunions mensuelles et des Assemblées générales annuelles
2	Les comités de développement ont concentré leurs efforts sur l'agroforesterie et ont négligé la GRN	Faire de la GRN et de la lutte contre les mauvaises pratiques la base des échanges entre le projet et les communautés	La GRN améliorée devient l'axe majeur du projet	Les rapports de visite renseignent sur les progrès accomplis en matière de GRN.	Les CLD concentrent leurs efforts sur le respect de la vision retenue dans le PSAT (PGRN)
3	Les risques de conflit n'ont pas été suffisamment appréhendés	Etudier les causes des conflits et élaborer avec les acteurs collectifs des stratégies et méthodes opérationnelles de prévention et de gestion des conflits	Prévenir les conflits	Mécanisme opérationnel de gestion des conflits en place et impliquant toutes les parties prenantes. Rapports réguliers.	Appréhension et anticipation suffisante sur le risque de conflit dans la zone.  Le CLD comme devient acteur majeur de gestion de conflits dans participant dans la régulation des conflits entre les

	Constats faits sur la première phase	Dispositions de la seconde phase	Objectifs	Indicateurs	Changement espéré
					communautés de même village
4	L'aménagement du territoire se limite aux terroirs. Il ne produit pas une vision d'ensemble de la GRN de chaque territoire, aucune mesure n'est prise pour gérer les problèmes communs aux espaces comparables.	Les PDT et les PSAT sont révisés, les bonnes pratiques sont identifiées, spatialisés, une vision de GRN liée à l'amélioration des conditions de vie est élaborée. Les extensions du complexe rural sont révisées pour correspondre à la coutume.	Structurer la GRN sur de grands espaces et par unités partagées de terroirs (massifs forestiers, bassins de pêche) et par objectifs transversaux (agro-industrie, protection de la faune et de la flore à haute valeur etc.)	Préconisations des PDT reprises et discutées dans les PGRN / PSAT  Adaptation des PDT en retour des terroirs et d'expérience.  Vision commune sur la GRN partagé au sein de chaque territoire	L'AT produit une vision d'ensemble de la gestion des RN sur chaque territoire avec des mesures idoines de gestion des problèmes communs aux espaces.
5	Les investissements du projet et les droits d'usage des différentes catégories de population ne sont pas sécurisés.	Renforcer les affaires foncières. Enregistrer de manière explicite les droits (redevances, successions, gestion des cycles rotatifs) et mise en place des conditions ou des règles pour l'obtention de PSE.	Appliquer les dispositions de la loi foncière sur l'enregistrement des usages.  Créer ainsi un cadre légal clair à la GRN, contribuant à la gestion des conflits.	Les registres fonciers villageois.  Ces registres et leurs géoréférences dans Cadastre rural gérer par AF.  Convenir d'un pilote et l'évaluer avant diffusion.	Sécurisation des investissements et des droits d'usage auprès de différentes catégories de la population
<b>B</b>	<b>Le Changement technique insufflé par le projet est standardisé, peu innovant et diversifié voire incompris</b>				
1	L'agroforesterie est mal comprise et confondu avec la production de charbon de bois	Lancer en première année du nouveau projet la coupe des plantations et installer le second cycle de culture partout.  Sensibiliser les planteurs sur la bonne compréhension de concept d'agroforesterie comme système de production durable.	Rendre l'agroforesterie attractive économiquement et en faire maîtriser les techniques	Tous les villages agroforestiers maîtrisent le renouvellement de cycle et reconnaissent leurs profits potentiels et réels et surtout comprennent l'agroforesterie comme un système de production durable	Bonne compréhension de concept d'agroforesterie comme système de production durable.
2	Le standard de la culture en bloc s'oppose à la large diffusion de	Diversifier les modèles et donner la priorité à	Diffuser les modèles en dehors d'espaces	Superficies agroforestières dans le complexe rural (jachères)	Complexe rural bien géré permettant une large diffusion de la culture en bloc

	Constats faits sur la première phase	Dispositions de la seconde phase	Objectifs	Indicateurs	Changement espéré
	l'agroforesterie dans le complexe rural	l'introduction dans le complexe rural	limités et trop assistés.		avec large diffusion de l'agroforesterie.
3	Les privés n'ont pas suffisamment bénéficié des investissements agroforestiers	Favoriser les plantations individuelles d'au moins 3 hectares, permettant une substitution totale du système à la jachère brulis en forêt naturelle	Impliquer davantage les fermiers dans la GRN et l'agroforesterie.	Superficies agroforestières dans les fermes (secteur privé).	Les privés, principalement des fermiers, ont bénéficiés des investissements agroforestiers
4	Les feux ne sont qu'insuffisamment contrôlés et les plantations sont en partie détruites.	S'assurer que les incitations à l'entretien des pare feux sont régulièrement payées  Introduire de nouvelles modalités de mises en défens, plus souples, et impliquant toute la communauté.  En profiter pour diversifier les techniques de RNA.	Elargir les mises en défens à l'ensemble du terroir.  Partager ainsi les bénéfices à tous notamment les groupes incendiaires.  Diversifier l'implication des chefs et des CLD dans le contrôle des feux  Améliorer les recrues forestiers en jachère et en savane.	Evolution de la situation des feux dans une sélection de villages.	Contrôle de feu et les plantations épargnées de la destruction
<b>C</b>	<b>Les services techniques et les ONG locales n'ont pas été suffisamment impliqués dans la première phase</b>				
1	Les bâtiments des services techniques territoriaux construits par la phase 1 ne sont pas opérationnels et les ST ne disposent pas de moyens de transport	Compléter les équipements solaires, ordinateurs, mobilier de bureau et équipements de transport (motos, vélos) et ne disposent pas de budget de fonctionnement	Fournir aux ST des bureaux opérationnels	Equipements, formations à leur usage, frais de fonctionnement minimum.	Les bâtiments des services techniques opérationnels et les responsables techniques dotés des moyens de transport pour leur mobilité sur le terrain

	Constats faits sur la première phase	Dispositions de la seconde phase	Objectifs	Indicateurs	Changement espéré
	Les services techniques sont impliqués sans objectif de long terme qui les responsabilise. Tous ne sont pas impliqués. Les communautés sont laissées à elles-mêmes dans la GRN et la sécurisation des droits, les lois ne sont pas appliquées (protection...) y compris avec la complicité des ST, concourant aux risques de conflit.	Impliquer tous les services techniques y compris l'intérieur sur base d'objectifs et de programmes détaillés de travail.	Les ST ne fonctionnent plus au coup par coup mais sur base régulière avec des objectifs clairs liés à la GRN en particulier : animation des CLD, application des PGRN	Les bonnes pratiques de GRN (décrites dans les plans et les contrats avec les ST) sont appliquées, les droits d'usage sont enregistrés, géoréférencés, cadastrés...	Les services techniques sont impliqués avec objectifs à long terme dans l'accompagnement des communautés à la GRN et la sécurisation des droits. Les lois bien appliquées (protection...) avec la complicité des ST, concourant à la réduction des risques de conflit.
	Les ONGs de la première phase étaient extérieures à la zone d'intervention. Leurs prestations quantitatives payées au résultat étaient standardisées, peu contextualisées et limitées aux phases initiales des résultats et peu ou pas à leur mise en œuvre.	Recruter des ong vraiment locales, disponibles.  Elaborer programmes d'objectifs et former à des méthodologies qui soutiennent la contextualisation.  S'assurer qu'elles travaillent en étroite collaboration avec les ST sur la base de programmes communs.	Former des opérateurs NG techniquement et fiduciairement crédibles, capables de gérer l'actualisation des PGRN et leur mise en œuvre avec les ST, ainsi que le suivi évaluation interne au programme, en lien avec WWF	Les missions d'appui régulières de WWF garantissent (rapports) que les 3 ALE techniques de territoire disposent des capacités et sont capables de gérer la suite seuls.	Les ONG de la mise œuvre sont internes a la zone du projet. Les prestations quantitatives payées au résultat bien standardisées, bien contextualisées avec un focus sur la production des résultats dans la mise en œuvre.
	WWF contrôlait le système de paiement au résultat en première phase (contrats, vérification, paiements). Ceci ne permet pas d'envisager des contrats directs avec des opérateurs locaux que l'ERPA (ou le CAFI sur programme PSE) va rendre possibles en troisième phase.	WWF contrôle le système de paiement basé sur les résultats, cela a permis la contractualisation avec une Banque présente dans la zone créant les conditions favorables de la continuité avec ERPA et programme PSE de CAFI	Les Paiements au résultat sont gérés par les acteurs locaux et le projet prépare ainsi la suite de son intervention.	Un système transparent mis en place pour permettre de suivre le processus de PSE	Les communautés bénéficient de PSE selon un système transparent

- Contribution des différents produits aux effets de CAFI

Se référer au Cadre de résultats.

## f) Appropriation nationale et durabilité du projet

Un élément principal de ce programme est de faciliter l'implication significative des services techniques provinciaux et les ONG Locales dans la mise en œuvre des activités. Basé sur l'expérience de la phase précédente du projet, le présent projet s'appuie sur des principes de gouvernance transparente et participative, renforcera les capacités des acteurs impliqués tout au long de son déroulement afin d'assurer une prise en charge collective du processus.

Le programme est conçu pour de manière à atteindre la durabilité institutionnelle, financière, environnementale et sociale, comme décrit ci-dessous :

- **Durabilité institutionnelle** : le programme s'appuiera en priorité sur les institutions gouvernementales existantes et sur les objectifs stratégiques du pays en matière de lutte contre le changement climatique. Il ne se mue pas en une structure qui exerce les mandats du gouvernement mais bien comme un partenaire d'accompagnement et consacre une emphase substantielle dans le renforcement des capacités, le transfert des compétences et de savoir-faire aux structures étatiques décentralisées des Ministères (Environnement, Foncier, Agriculture, Aménagement du Territoire) au niveau de territoire avec une connexion du niveau de la coordination Provinciale. Le renforcement des capacités des services techniques passera par
  - (i) Identifier les acteurs clés des Services technique avec l'appui de l'Administrateur de territoires et les mettre à niveaux sur la consolidation des résultats du projet,
  - (ii) Actualiser l'analyse des besoins en renforcement des capacités des services techniques, (Agriculture, Environnement, Développement rural, Foncier et Plan)
  - (iii) Mettre des moyens à disposition des acteurs clés identifiés des SG pour accompagner les CLD à la mise en œuvre des investissements des PGRN.
  - (iv) Remettre à niveau les agents des services gouvernementaux dans la maîtrise du cadre légal et réglementaire en matière de gestion des ressources naturelles (gestion forestière et sur la réglementation foncière en ce qui concerne la REDD+).
  - (v) Planifier et organiser des missions d'accompagnement et de suivi de terrain
- En matière d'orientation et de suivi, le programme prévoit d'accompagner et renforcé les prérogatives dévolues au Conseil Consultatif Provincial de l'Agriculture (en tant qu'organe multi-acteurs), au Conseil Consultatif Provincial des Forêts (CCPF) et ainsi qu'aux CARG qui aveint déjà été installé lors de la phase précédente.
- **Durabilité financière** : le programme est conçu pour promouvoir des investissements communautaires (CLDs, AP, ) et individuels de ménages à travers l'approche des fermiers modèles. La mise en place de parcs à bois par les CLDs qui permettent la récupération des boutures du manioc et la diffusion à grande échelle dans d'autres sites, rassurera d'une possibilité aux CLDs et ménages de pérenniser leurs activités agricoles, s'approvisionner en d'autre type de semences vivrières pour la sécurité alimentaire, ce qui permettra d'équilibrer leurs dépenses ménagères.

Le programme consent au paiement initial au titre de PSE pour toutes les activités agricoles, il va aussi envisager d'organiser les 24 terroirs disposant 100 000 ha prêts à mettre sous statut de conservation moyennant le paiement pour service environnementaux du programme PSE CAFI qui s'apprête à se déployer. A la réussite de cette initiative il sera très probable que l'expérience soit étendue dans d'autres terroirs. Le présent projet étant de 3 ans, une simulation de budget additionnel de 2 ans pour assurer le suivi des activités principalement pour appuyer les services techniques et les ONG Locales dans l'encadrement des communautés. Pour la plupart, il s'agit des frais de mission. Par exemple, l'Administrateur du territoire a 3 missions par an (500/mission) , les inspecteurs provinciaux 2 fois par an (150\$/ mission), les gens permanents auront une prime mensuelle de 50\$. Nous n'avons pas la certitude que le Gouvernement sera en mesure de payer ces primes ou les frais de mission après le projet, c'est un plaidoyer que nous devons faire pendant la mise en œuvre du projet pour que le fonds une partie de dotation des fonds ERPA soit accordé aux services techniques aux niveaux local pour appuyer leur activés qui , du reste, feront partis de leurs occupations quotidienne.



- **Durabilité sociale :** la création des revenus nouveaux, répartis sur l'année est pour ce programme une priorité sociale autant qu'économique. En renforçant l'environnement des investissements en agroforesterie et dans les cultures pérennes par les paysans eux-mêmes avec l'injection des plus de 14 Millions de USD dans l'économie de l'ancien district de plateau, le programme pourra générer des opportunités significatives de création des diversifications des activités connexes (principalement par les femmes : petit commerce etc) combiné avec les investissements programmés en matière d'infrastructures , ce qui amélioreront r la durabilité sociale des activités financées par le programme

#### 4) Cadre de résultats et contribution aux jalons de la lettre d'intention

##### a) Cadre de résultats

Les résultats attendus, les indicateurs y afférant et les moyens de les renseigner de la nouvelle phase de projet sont repris dans le cadre des résultats (Tableau 8) .

On explicite ici le calcul de certains des indicateurs clés du cadre de résultat.

##### 1.1. Explication de l'indicateur REDD+ du projet :

Comme il est établi dans le tableau de *l'annexe 12*, calculé d'après GFW (université du Michigan), les pertes annuelles de couvert forestier enregistrées par l'ex district du Plateau sont considérables (voir également la carte de pertes de la Figure 1 page). Entre 2000 et 2021 elles sont de l'ordre de 14 720 ha par an, la palme revenant au territoire de Kwamouth, avec près de 9 483 ha par an. La cause principale de cette déforestation revenant à l'immigration massive dirigée vers les fronts charbonniers pionniers suivis d'installation agricole définitive. En considérant la période entre 2015-2021, la perte annuelle de couvert forestier est évaluée à 21 279 ha et la palme revient toujours au territoire de Kwamouth avec près de 14 794 ha par an. (Voir Annexe 12)

A cette déforestation massive on peut comparer les résultats annuels attendus des activités du projet, à l'impact calculé, dans la section de suivi et évaluation le projet s'attellera à confirmer ou infirmer ces hypothèses à la fin du projet

Tableau 6 : Estimation de l'impact du projet sur la déforestation (voir tableau détaillé en Annexe 12)

Résultats	Activité	Indicateurs superficiaires (ha)	Commentaires	Evitements de déforestation annuelle en ha à maturité
Agriculture plus durable	<b>Alternatives à la jachère brûlis (agroforesterie...)</b>			0
	Second cycle des anciennes plantations (3704)	3704	Ha à 150\$/ha en second cycle	617
	Nouvelles plantations (2090 ha)	2 090	Ha à 687\$/ha (sans labour et transport)	348
	<b>Agriculture pérenne et fixée</b>		Ha à 1000\$/ha (sans labour et transport)	0
	Anciennes plantations (366 ha)	366	Ha 100\$ /ha investis dans l'amélioration des chaînes de valeur	366
	Nouvelles plantations (500ha)	500	Ha 480\$/ha en investissement initial	500
	<b>Labours et transport agricoles</b>		Ventilés dans le sous total	
	<b>Total plantations</b>		Ha plantés	0
Savanes restaurées	Mises en défens des savanes (13 206 ha mise en défens, 50 000 ha protections savanes contre feux de brousses)	22 423	(1) Ha protégés à 10\$/ha mais sur trois ans (donc 3x10 dollars sur trois ans) et avec taux de 50% de pertes; (2) Maturité sur 10 ans, pas sur 3 et les 7 années restantes prises en compte par finance carbone	1121

Forêts et HV conservées	Mise en défens et développement alternatives à l'agriculture sur brûlis (îlots forestiers et forêt HVC 25 000ha)	25 000	Evitement des atteintes à la déforestation des forêts HVC (1%)	250
<b>Total</b>			<b>Evitement total annuel, ha</b>	<b>3 313</b>
			Pertes annuelles actuelles (valeur prise entre 2015-2021) en ha dans l'ex District	<b>21 279</b>
			<i>Taux de réduction annuelle des pertes (à maturité des plantations et protection)</i>	<b>15,6%</b>

La superficie ainsi calculée permet d'espérer une réduction annuelle de l'ordre de 15,6% de la déforestation sur le Plateau. Par mesure conservatoire on prendra en compte un indicateur de 15%.

### 1.2. Impact sur l'économie de l'ex district

S'agissant de l'impact sur les revenus des ménages, les calculs sont toujours difficiles à faire car ils reposent souvent sur des estimations discutables. On présente ci-après **Tableau 7** une estimation portant non pas sur les revenus des ménages mais sur les apports monétaires à l'économie de l'ex-district. Sa vérification sera relativement aisée, elle relève du suivi évaluation régulière et du relevé des prix de vente. Elle devra être vérifiée par des observations renouvelées sur le terrain. Par ailleurs, le projet réalisera périodiquement des études agro économiques, chaque année, en s'appuyant sur les agronomes de secteur, pour faire le point sur la base d'un échantillonnage adapté sur les performances des différentes activités : amélioration des rendements du manioc en début de cycle agroforestier et en second cycle, taux de distribution des variétés améliorées en dehors des parcelles agroforestières, évolution des poches et problèmes d'insécurité alimentaire repérées et pour lesquelles des dispositions spécifiques auront été prises en complément des activités génériques comme l'agroforesterie et les revenus des cultures pérennes



Impact sur l'économie de l'ex  
district

Produit	Revenu en Production (ventes)						Revenu en PSE						Explications		
	Superficie ha	rdmts	Fréquence sur 3 ans	rdmt ha	Prix bord champ \$	Produit en dollars	Superficie ha	Fréquence sur 3 ans	PSE/ha \$	PSE Total \$	No benef (ménages)	Produit PSE		Produit vente	Benef total
Ancienne plantation (consolidation de la phase précédente)	Agroforesterie pour Makala	3 704	sac	1	100	10	3 704 000	3704	3	50	555 600	7 408	500	575	le nombre de bénéficiaires réfère aux bénéficiaires identifiés dans le rapport final du PIREDD Plateau, superficie initiale 0,3 ha par bénéficiaire, superficie après perte : 0,15ha
	Palmier à huile 366 ha	366	tonne	1	3	300	329 400	366	2	50	36 600	732	450	550	
Nouvelle plantation	Agroforesterie Manioc nouvelle plantation (2090ha)	2 090	sac	2	60	20	5 016 000	2 090	3	30	188 100	4 180	1 200	1 290	PSE pour installation de champs agroforestiers, travaux pour la mise en place
	Gains de rendements sur manioc amélioré (diffusé en deuxième année issue du premier cycle de 2090 ha*10=20 900ha)	20 900	sac	1	20	10	4 180 000		1	100	209 000		200	200	200 villages, 50 bénéficiaires par village, 10 000 bénéficiaires en particulier en insécurité alimentaire. Gain de 33% sur les rendements soit 20 sacs par ha (rdmts normaux 60 sacs à 65 kg/sac) gain de 1,3 tonnes de cossettes
Mis en défens et protection forêt	Plantation palmier nouveau (500ha)							610	2	100	122 000	1 220			
	Mise en défens en savanes anthropique nouvelles 13 206 ha)							13 206	3	10	396 180				



Protection forêt HVC (25000ha) et ilots forestiers						25 000	2	2	100 000					
Ilots forestiers						Forfait	2	30000	60 000					
Lutte contre les feux de brousse (protection des savanes anthropiques) (50000ha)						50 000	2	2	200 000					
					Total sur trois ans	13 229 400			1 867 480			23 540 <sup>17</sup>		
					Moyennelan	4 409 800			636 433					
					Total sur 3 ans vente + PSE			15 138 700						
					Moyennelan vente + PSE			5 046 233						

<sup>17</sup> 13 540 ménages planteurs et 10 000 ménages bénéficiaires des boutures de manioc pour raison de sécurité alimentaire



Selon le calcul (tableau 7) les apports du projet à l'économie des ménages est ainsi estimé à **15 096 880 USD** (1 867 480 \$ en PSE et 13 229 400\$ en produit de vente) sur trois ans suite des ventes de plantations à maturité (makala, manioc, huile de palme etc) et cela bénéficie à **13 540** ménages agricoles (soit 80 000 personnes) exclues le **10 000** ménages bénéficiaires des boutures de manioc pour l'appui en sécurité alimentaire dont le gain (revenus) à long terme pourrait être aussi considérable. Noter que ces ménages agricoles considérés comme bénéficiaires directs ne sont pas tous bénéficiaires des toutes les spéculations, le tableau 8 donne un détail sur les ménages bénéficiaires par catégories de bénéfices.

La plupart des paiements liés aux mises en défens seront réservés à des investissements communautaires pour les bénéfices collectifs selon la priorité de PDL des CLDs fait au premier projet PIREDD Plateaux. Il conviendra de soumettre cette pratique à l'analyse, car si elle se traduit par des bénéfices collectifs, elle peut s'opposer à des bénéfices individuels. Or le principal ennemi de l'investissement en savane est le feu, causé par des comportements individuels, ou de sous-groupes, d'ailleurs jugés en général déviants et « inciviques » par la communauté.

Tableau 8: Les ménages bénéficiaires selon les spéculations

Spéculation	Type d'investissement	Nombre d'ha	Nbre ha (moyenne) par bénéf (ménage agricole)	Nombre de bénéf associé aux ha	Nombre benef sécurité alimentaire	Commentaires
Ancienne Plantation	Agroforestière	3704	0,5	7408		Ménages agricoles concernés
	Palmier à huile	366	0,5	732		Ménages agricoles concernés
Nouvelle plantation	Agroforestière	2090	0,5	4180		Après la première année de récolte de manioc amélioré, le projet va constituer un parc à bois de plus de 20000 ha de manioc, (les boutures issus du premier cycle,) à diffuser à au moins 200 villages particulièrement pour la sécurité alimentaire en fonction de 50 ménages agricoles par village
	Palmier à huile	6100	0,5	1220	10 000	
Protection des espaces	Mise en défens	13206				Tous les villages des 4 territoires concernés
	Protection de savane à grande échelle	50000				Tous les villages des 4 territoires concernés
	Protection de forêt HVC et les îlots forestiers	25000				Tous les villages des 4 territoires concernés
<b>Total</b>		<b>94 976</b>		<b>13 540</b>	<b>10 000</b>	

Tableau 9 : Cadre des résultats

## Cadre de résultat





		Liens vers								
Indicateurs <sup>18</sup>	Situation de référence, en précisant l'année et la source des données	Cible à mi-parcours	Cible en fin de projet	Moyens de vérification <sup>19</sup>	Fréquence de renseignement de l'indicateur	Le suivi nécessite un budget spécifique additionnel (O/N)	Hypothèses et risques	Lettre d'intention	Cadre de résultats CAFI	Cadre de résultats du CNI <sup>20</sup>
0		2	3	4	5	6	7	8	9	10
<b>IMPACTS</b>										
<b>La déforestation est limitée</b>										
Superficie annuelle moyenne de perte du couvert forestier dans la zone de projet (I.1.1)	Pertes annuelle d'environ 21 279 ha (2015-2021) <sup>21</sup>		Evolution constatée moins évitement : 3 313 <sup>22</sup> ha (à maturité des plantations et protection)	Monitoring annuel réalisé par la DIAF soutenu par le programme de suivi du couvert forestier et par le monitoring du projet.	annuel	non	La situation politique et sécuritaire du pays est stable, Les communautés s'approprient le projet les conflits fonciers sont maîtrisés Les feux sont maîtrisés	Impact 1 : Atténuation du changement climatique : Réduction des émissions de gaz à effet de serre dues au déboisement, à la dégradation des forêts et à l'augmentation de l'absorption	Couvert forestier : Réduction des émissions de gaz à effet de serre, de serre,	Emissions réduites et absorptions réalisées
Superficies de compensation des pertes de couverts forestiers ventilées par type (I.1.2)	4070 ha <sup>23</sup> mise en place (2019)		agroforesterie 2090 + 3704 ha cultures pérennes 976 ha	monitoring du projet	Annuel	Non,	collaboration assurée des institutions étatiques et coutumières			

<sup>18</sup> Quand pertinent, les indicateurs doivent être désagrégés par genre et pour les peuples autochtones.

<sup>19</sup> Par exemple : enquêtes/questionnaires, données et archives gouvernementales, groupes de réflexion, observations de terrain, rapports d'activités des opérateurs, revue documentaire, données SIG, entretiens, autre.

<sup>20</sup> Plan d'investissement REDD+ (ou Plan National d'investissement REDD+) de la RD Congo

<sup>21</sup> Comme il est établi dans le tableau de l'annexe 12, calculé d'après GFW (université du Michigan

<sup>22</sup> Voir tableau 7

<sup>23</sup> (3704 ha d'agroforesterie et 366 ha de palmier à huile) de la phase précédente comme mentionné dans le tableau 7



Indicateurs <sup>18</sup>		Liens vers							
Situation de référence, en précisant l'année et la source des données	Cible à mi-parcours	Cible en fin de projet	Moyens de vérification <sup>19</sup>	Fréquence de renseignement de l'indicateur	Le suivi nécessite un budget spécifique et l'ajout d'un indicateur (O/N)	Hypothèses et risques	Lettre d'intention	Cadre de résultats CAH	Cadre de résultats du CNI <sup>20</sup>
0	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Augmentation des revenus monétaires directs pour les bénéficiaires directs (1.2.1)	Nombre de bénéficiaires directs Augmentation de 20 à 50% sur les activités du projet précédent	Minimum annuel de revenu additionnel par ménage ciblés augmentation de 20% à 50% <sup>24</sup>	Enquêtes auprès des bénéficiaires et des CLD sur les ventes de produits <sup>25</sup> Enregistrement des paiements auprès des bénéficiaires Enquêtes d'opinion auprès des bénéficiaires	Par semestre via les CLD et les services technique	Non	Prix subissent des variations normales (taux de change, rendements, accès au marché...) Situation politique et sécuritaire stable sans à-coup sur les marchés et les prix	Impact 2 : Co bénéfice au développement : Sécurité alimentaire renforcée et amélioration des revenus des communautés locales et autochtones	Réduction de la pauvreté	Revenus améliorés par ménages dans le district
Augmentation de la production vivrière des ménages bénéficiaires, ventilé par type de culture clé (1.2.2)	Augmentation d'au moins 30 % des variétés	Augmentation d'au moins 30 % des rendements du manioc	Enquêtes auprès des ménages Rapports sur parcs à bois installés par CLD	semestriel	Non	Sécurité assurée dans la zone Disponibilité et qualité du matériel végétal			

La pauvreté monétaire est réduite

<sup>24</sup> Voir tableau 7

<sup>25</sup> Voir tableau 7



Indicateurs <sup>18</sup>	Liens vers									
	Situation de référence, en précisant l'année et la source des données	Cible à mi-parcours	Cible en fin de projet	Moyens de vérification <sup>19</sup>	Fréquence de renseignement de l'indicateur	Le suivi nécessite un budget spécifique et l'ajout d'un indicateur (O/N)	Hypothèses et risques	Lettre d'intention	Cadre de résultats CAH	Cadre de résultats du CNI <sup>20</sup>
0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Nombre de bénéficiaires directs (Ind. effet 4)	8 140 <sup>26</sup> ménages (2019)	Au moins 12 ménages (4180 ménages additionnels : 3180 Ménages agroforestiers, autres vivriers et 1220 ménages pour palmier à huile)	13 540 <sup>27</sup> ménages soit 5400 ménages additionnels par rapport à référence : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ dont 4180 agroforestiers,</li> <li>○ et 1220 ménages palmier à huile</li> </ul> Production vivrière : 10 000 ménages soit 200 villages supplémentaires de 50 ménages par village moyen,	Rapport de suivi et évaluation et du projet,	Annuel	Non	Perturbation liées aux variations climatiques  La situation politique et sécuritaire du pays est stable, Les communautés s'approprient le projet, Les conflits fonciers sont maîtrisés, Collaboration assurée des institutions étatiques et coutumières			

<sup>26</sup> Voir tableau 8 (Bénéficiaire de palmier à huile et agroforestier de la phase précédente)

<sup>27</sup> Voir tableau 8 (Représente seulement les planteurs exclus les ménages bénéficiaires des boutures de manioc à l'année pour sécurité alimentaire)



Indicateurs <sup>18</sup>	Liens vers									
	Situation de référence, en précisant l'année et la source des données	Cible à mi-parcours	Cible en fin de projet	Moyens de vérification <sup>19</sup>	Fréquence de renseignement de l'indicateur	Le suivi nécessite un budget spécifique en additionnel (O/N)	Hypothèses et risques	Lettre d'intention	Cadre de résultats CAH	Cadre de résultats du CNI <sup>20</sup>
0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Nombre de bénéficiaires indirects	0	Population totales des CLD touchés par le projet en première phase (A) déterminer ) et les nouveaux villages touchés à mi-parcours (A) déterminer ), bénéficiaires directs inclus	<b>Total des bénéficiaires directs : 23 540 ménages soit 141 240 personnes</b> Populations totale des CLD touchés en fin de projet.	Rapport de suivi et évaluation et du projet,	Annuel	Non	Les CLDs sont redynamisés et très dynamiques dans la réalisation des parcs à bois, Les champs de premier cycle de manioc ont réussi, Les conflits fonciers sont maîtrisés,			
Autres										



Liens vers										
Indicateurs <sup>18</sup>	Situation de référence, en précisant l'année et la source des données	Cible à mi-parcours	Cible en fin de projet	Moyens de vérification <sup>19</sup>	Fréquence de renseignement de l'indicateur	Le suivi nécessite un budget spécifique et l'ajout d'un personnel (O/N)	Hypothèses et risques	Lettre d'intention	Cadre de résultats CAH	Cadre de résultats du CNI <sup>20</sup>
0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Zones et périodes de disette résorbées et les activités ne créent pas de nouvelles disettes (Ind. d'effet 2)	A établir	Existence d'une stratégie de résorption de la disette <sup>28</sup>	Toutes les zones de disette périodique et structurelles ont reçu des variétés améliorées, Les superficies de cultures pérennes par ménage ne dépassent pas 0,5ha (concurrence avec la production vivrière au-delà)	Enquêtes initiales par les CLD et les Services Techniques Rappports sur la sensibilisation à la priorité alimentaire et les superficies en cultures pérenne par ménage.	Rapports périodiques de campagne des ST	Non	Stabilité climatique ou faible impact sur manioc et cultures principales L'augmentation de la production compense d'abord les carences alimentaires	Impact 2 : Co bénéficie au développement : Sécurité alimentaire renforcée et amélioration des revenus des communautés locales et autochtones	Reduction de la pauvreté	Revenus améliorés par ménages dans le district
Montant des PSE transférés, ventilé par type, genre et groupe vulnérable (Ind. d'effet 1)	A déterminer	A évaluer	i) Montant PSE (cultures pérennes, agroforesterie, régénération, conservation, gestion forestière durable, reboisement etc), 1 867 480\$ i) par genre : A évaluer	Rapports des Agences locales d'exécution du projet Application aux PSE	Annuel	Non	La situation politique et sécuritaire du pays est stable, Les communautés s'approprient le projet ; les conflits fonciers sont maîtrisés Les feux sont maîtrisés collaboration assurée des institutions étatiques et coutumières			

<sup>28</sup> Sensibilisation à l'amélioration régime alimentaire, priorité à l'alimentation, limitation des superficies cultures pérennes...



		Liens vers									
Indicateurs <sup>18</sup>	Situation de référence, en précisant l'année et la source des données	Cible à mi-parcours	Cible en fin de projet	Moyens de vérification <sup>19</sup>	Fréquence de renseignement de l'indicateur	Le suivi nécessite un budget spécifique et l'ajout d'un indicateur (O/N)	Hypothèses et risques	Lettre d'intention	Cadre de résultats CAH	Cadre de résultats du CNI <sup>20</sup>	
0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
Nombre de villages ayant bénéficié d'équipements (incluant les infrastructures, mais pas les intrants) financés au travers des PSE collectifs reçus (Ind. d'effet 3)	A déterminer	A évaluer	Au moins 200 villages	Rapports des ALE et du projet Application aux PSE	Annuel	Non					
Superficie annuelle moyenne brûlée dans les terroirs (zones agricoles, sous régénération naturelle, conservation) (Ind. effet 5)	A déterminer	A évaluer	A évaluer (réduction)	Télé-détection projet	Annuel	Non					



Indicateurs <sup>18</sup>	Liens vers									
	Situation de référence, en précisant l'année et la source des données	Cible à mi-parcours	Cible en fin de projet	Moyens de vérification <sup>19</sup>	Fréquence de renseignement de l'indicateur	Le suivi nécessite un budget spécifique et l'ajout d'un personnel (O/N)	Hypothèses et risques	Lettre d'intention	Cadre de résultats CAH	Cadre de résultats du CNI <sup>20</sup>
0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
PRODUITS										
<b>Effet 1 : Gouvernance de la REDD : les institutions locales prennent en charge durablement les activités du projet</b>										
Nombre d'arbitrages réalisés par les structures de gouvernance pour assurer le respect des pratiques agréées, ventilé par type de structure : PSG, PSAT/PGRN, PLD, etc (Ind. d'effet 7)	0	A déterminer suivant les cas identifiés	A déterminer les cas suivants	Rapport des activités sur le gestion des plaintes et recours, Le rapport de conseil d'administration de territoire saisi, etc Contrats et rapports projets	Semestriel	Non	La situation politique et sécuritaire du pays est stable, Les communautés s'approprient le projet			
Nombre de personnes recevant un appui par les services techniques (formations, contrôles, bilans de GRN), ventilé par genre et groupes vulnérables (jeunes) (Ind. d'effet 8)	A déterminer	A évaluer	A évaluer	Rapport de formation, rapport d'activité	Annuel	Non	La situation politique et sécuritaire du pays est stable, Les communautés s'approprient le projet			
Les Agences Locales d'Exécution (ALE) acquièrent des capacités leur permettant de prolonger l'atteinte des résultats du projet (Ind. d'effet 9)	0	a)% de fonds transférés aux ONG locales : 10% du projet	a)% de fonds transférés aux ONG locales : 21% du projet, b) Les ALE sont en charge sur toutes les activités du début à la fin du projet c) Les ALE rendent compte efficacement de leurs activités d) Les ALE prennent en charge la communication	Rapports de mise en œuvre, rapports financiers de transferts budgétaires aux ALE, compte-rendu des activités par les ALE et l'organisation de mise en œuvre, Contrat de prestation	Annuel	Non	La situation politique et sécuritaire du pays est stable, Les communautés s'approprient le projet			

Liens vers										
Indicateurs <sup>18</sup>	Situation de référence, en précisant l'année et la source des données	Cible à mi-parcours	Cible en fin de projet	Moyens de vérification <sup>19</sup>	Fréquence de renseignement de l'indicateur	Le suivi nécessite un budget spécifique en additionnel (O/N)	Hypothèses et risques	Lettre d'intention	Cadre de résultats CAFI	Cadre de résultats du CNI <sup>20</sup>
0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Superficies sous contrat PSE, ventilé par ALE et par type de PSE (agriculture durable, cultures pérennes, agroforesterie, régénération n, etc) (Ind. d'effet 10)	0	A évaluer	94 976 ha sous contrat PSE	Rapports de mise en œuvre	Annuel	Non	La situation politique et sécuritaire du pays est stable, Les communautés s'approprient le projet			
<b>Produit 1.1 : D'ici 2026, Les institutions communales locales participatives sont renforcées</b>										
Nombre de Conseils Agricoles Ruraux de Territoire (CART) renforcés	4 CARTs	4 CARTs et CARGS	4 CARTs et CARGS	Compte rendu des réunions des CARGS, Rapport des missions	Annuel	Non	Participation active des services de l'état. Orientations et appuis politiques effectifs.	Renforcer la gestion de l'espace et des ressources naturelles aux divers niveaux de gouvernance territoriale appropriés, au travers de l'opérationnalisation des plateformes de concertation multi acteurs et multi-sectorielles pertinentes (telles que les Conseils Agricoles Ruraux de Gestion), au Mandat élargi, dans le cadre programmes intégrés	Les parties prenantes du Projet et des entités territoriales sont organisées en plateforme multisectorielles opérationnelles à tous les niveaux de l'organisation territoriale : province, ETD, Terroirs villageois.	Voir les indicateurs tous issus du cadre de résultats des standards de CAFI
Nombre et localisation des structures de gouvernance renforcées et fonctionnelles. (G.1)	214 CLD	214 CLD redynamisés et fonctionnels	214 CLD redynamisés	Statut de CLDs et ROI validés par l'AT, Liste des CLD avec leurs coordonnées géographiques, Compte rendu des réunions des CLDS	Annuel	Non	Participation active des membres de CLDs, Participation active des membres de CLDs, et CART			
Nombre de personnes participant activement à ces structures de gouvernance, ventilé par type (G.2)	A déterminer au début de projet après redynamisation	A déterminer	A déterminer	Rapport d'activité, Listes des membres des CLDs et CART	Semestriel	Non				
<b>Produit 1.2 : D'ici 2026, Les capacités des services techniques décentralisés et des ALEs sont renforcées par leur implication directe dans les activités du projet</b>										
Nombre de services techniques équipés et opérationnels, ventilé par type (G.3)	4 AT et leurs services décentralisés	4 AT, leurs services décentralisés	4 AT, leurs 5 services décentralisés	Rapport de mise en œuvre produit par	Annuel	Non	Volonté et appuis politiques effectifs,	Renforcer la gestion de l'espace et des ressources naturelles aux divers niveaux de	Les parties prenantes du Projet et des entités	Voir les indicateurs tous issus du

Indicateurs <sup>18</sup>		Liens vers																		
Situation de référence, en précisant l'année et la source des données	1	Cible à mi-parcours	2	Cible en fin de projet	3	Moyens de vérification <sup>19</sup>	4	Fréquence de renseignement de l'indicateur	5	Le suivi nécessite un budget spécifique et l'ajout d'un personnel (O/N)	6	Hypothèses et risques	7	Lettre d'intention	8	Cadre de résultats CAFI	9	Cadre de résultats du CNI <sup>20</sup>	10	
0						les services techniques														
Nombre des agences locales d'exécutions équipées et opérationnelles dans la mise en œuvre des activités terrain	0	4 ALEs	4 ALEs	4 ALEs		Les accords signés, Rapport d'évaluation sommaire des ALEs, Rapport d'activité du projet	Semestriel	Non	Volonté et appuis politiques effectifs pour collaborer avec les ALEs au niveau territoire,	Non	Non	Collaboration assurée des institutions étatiques et coutumières, Volonté et appuis politiques effectifs,		gouvernance territoriale appropriés, au travers de l'opérationnalisation des plateformes de concertation multi-acteurs et multi-sectorielles pertinentes (telles que les Conseils Agricoles Ruraux de Gestion), au Mandat élargi, dans le cadre des programmes intégrés »		territoriales sont organisées en plateforme multisectorielles opérationnelles à tous les niveaux de l'organisation territoriale : province, ETD, Terroirs villageois.		cadre de résultats des indicateurs standards de CAFI		
Nombre de contrats de performance signés et évalués annuellement avec les services techniques locaux pour leur implication opérationnelle (G.4)	0	4 contrats	4 contrats	4 contrats		Accord signé, Rapport d'évaluation des performances	Annuel	Non	Collaboration assurée des institutions étatiques et coutumières, Volonté et appuis politiques effectifs,	Non	Non	Collaboration assurée des institutions étatiques et coutumières, Volonté et appuis politiques effectifs,								
Nombre de réunions du COPIL de projet organisés et préparés de manière adéquate (G.6)	1	2 COPIL	2 COPIL	5 COPIL		Rapport de COPIL, Communiqué de convocation de COPIL	Semestriel	Non	Volonté et appuis politiques effectifs	Non	Non	Volonté et appuis politiques effectifs								
Nombre de réunions du Comité de gestion de projet (FONAREDD, CAFI, Agence) organisés et préparés de manière adéquate (G.7)	0	3	3	6		Compte rendu des réunions, Communiqué de convocation des réunions,	Semestriel	Non	Agenda favorables et convenus plusieurs mois avant,	Non	Non	Agenda favorables et convenus plusieurs mois avant,								
Nombre de visites de suivi réalisées par les agents du projet, ventilé par type (Agence, ALE, services techniques par type) (G.5)	0	Agence de gestion : à déterminer	Agence de gestion : à déterminer	Agence de gestion : à déterminer		Rapport des missions, Rapport d'activité, Ordre de mission validée	Semestriel	Non	• La situation politique et sécuritaire de la zone,	Non	Non	• La situation politique et sécuritaire de la zone,								
	0	ALEs : à déterminer	ALEs : à déterminer	ALEs : à déterminer		Rapport des missions,	Semestriel	Non		Non	Non									

Indicateurs <sup>18</sup>		Situation de référence, en précisant l'année et la source des données					Cible à mi-parcours					Cible en fin de projet					Moyens de vérification <sup>19</sup>					Fréquence de renseignement de l'indicateur					Le suivi nécessite un budget spécifique et l'ajout d'un personnel (O/N)					Hypothèses et risques					Lettre d'intention					Cadre de résultats CAH					Cadre de résultats du CNI <sup>20</sup>														
0		1					2					3					4					5					6					7					8					9					10														
0		0					ST: à déterminer					ST : à déterminer					Rapport d'activité, missions, Rapport d'activité,					Semestriel					Non																																		
1		3 PDT validé (Mushie, Kwamouth, Bolobo) 1 non validé (Yumbi) (2019)					4 PDT validés					4 PDT validés					Les Plans validés, Les Copies certifiées de Plan AT validé par la province					Annuel					Non					Participation active des services de l'état. Orientations et appuis politiques effectifs. Les politiques et administrations décentralisées appuient activement la gouvernance locale, la situation sécuritaire dans le Territoire de Yumbi est améliorée					« Guide méthodologique élaboré, accompagné de normes de qualité claires, pour la réalisation du zonage participatif des terroirs villageois - comprenant les terres utilisées et occupées par les communautés locales et les peuples autochtones – et des entités territoriales, dans le cadre des Programmes intégrés et sur base des démarches locales de planification déjà réalisées																								
2		0					A définir sur base du Plan de AT validé					A définir sur base du Plan de AT validé					Les Plans validés, Les Copies certifiées de Plan AT validé par la province					Annuel					Non																																		
3		0					Tous les anciens PSAT/PGRN sont actualisés en fonction des PDT					Tous les PSAT sont actualisés					PSAT actualisés et validés par la province					Annuel					Non																																		
4		131 disponible					140					140 PGRN/PSAT					Rapports périodiques de suivi et évaluation,					Annuel					Non																																		
5		0					2					Environ Score 4					Rapport du suivi et mission des ST, Rapport de mission des ALEs					Semestriel					Non																																		
6		Les orientations des PDT sont prises en compte par et tiennent compte des PSAT de terroir																																																											
7		Nombre de plan de développement de territoire validé (AT.1)																																																											
8		Superficies de chaque a) catégorie d'affectation des terres (ha) et b) affectation des terres par les Plan d'AT (AT.3)																																																											
9		Les orientations des PDT sont prises en compte par et tiennent compte des PSAT de terroir																																																											
10		Nombre de PGRN/PSAT mis en œuvre																																																											
11		Degré de respect des règles de gestion des Ressources naturelles établies par les PGRN/PSAT (AT.6)																																																											

**EFFET 2 : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET FONCIER: L'aménagement du territoire et l'enregistrement foncier améliorent la GRN et la sécurité foncière.**

Produit 2.1 : D'ici 2026, Tous les terroirs villageois sont munis d'un PSAT et d'un Registre Foncier



		Liens vers									
Indicateurs <sup>18</sup>	Situation de référence, en précisant l'année et la source des données	Cible à mi-parcours	Cible en fin de projet	Moyens de vérification <sup>19</sup>	Fréquence de renseignement de l'indicateur	Le suivi nécessite un budget spécifique et une additionnel (O/N)	Hypothèses et risques	Lettre d'intention	Cadre de résultats CAH	Cadre de résultats du CNI <sup>20</sup>	
0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
Superficies (hectares ou km <sup>2</sup> ) sous PGRN/PSAT et leurs polygones GPS (AT.2)	25 886 km <sup>2</sup> soit 78 % de la superficie du Plateau (2019)	A définir après évaluation et validation de PGRN/PSAT additionnel	A définir après évaluation et validation de PGRN/PSAT additionnel	Rapports périodiques de suivi et évaluation	Annuel	Non	Le PSAT sont réellement mis en œuvre, Orientations et appuis politiques effectifs.				
Superficies (hectares) mise en œuvre sous PSE et leurs polygones (FON .3)	4070 ha	18.160 ha <sup>29</sup>	94 976 ha <sup>30</sup>	Rapport de vérification des espaces mis en valeur, Rapport de paiement PSE effectués	Annuel	Oui, pour la suite des paiements PSE après la fin de 3 ans du projet	Les feux de brousse ne ravagent pas les plantations et implication des paysans dans les entretiens.				
Nombres de bénéficiaires de la sécurisation foncière, ventilée par type de sécurisation (individuelle ou collective), par genre et par groupe vulnérable (FON.5)	0	A évaluer	A évaluer	Rapport de vérification des espaces mis en valeur, Rapport des activités mis en œuvre par les bénéficiaires	Annuel	Non	Les feux de brousse ne ravagent pas les plantations et implication des paysans dans les entretiens.				
Nombre approximatif de personnes habitant dans les entités administratives sous plan d'AT (PGRN/PSAT), ventilé par	0	73 720 (soit 12 320 ménages)	Environ 80 000 (désagrégation à déterminer, cette valeur exclue les 10 000 ménages soit 60 000 des	Rapports périodiques de suivi et évaluation, Rapport d'activité	Annuel	Non	La situation politique et sécuritaire de la zone est stable réduisant la migration des communautés,				

<sup>29</sup> 4070ha ancienne plantation, 1590 ha Agroforestiers, 500 ha palmiers à huile et 12 000 ha de mise en défens)

<sup>30</sup> 4070ha ancienne plantation, 2090 ha Agroforestiers, 610 ha palmiers à huile, 13206 ha de mise en défens, 50 000 ha savanes protégés contre feux et 25 000 ha de HVC protégés sous PSE



		Liens vers									
Indicateurs <sup>18</sup>	Situation de référence, en précisant l'année et la source des données	Cible à mi-parcours	Cible en fin de projet	Moyens de vérification <sup>19</sup>	Fréquence de renseignement de l'indicateur	Le suivi nécessite un budget spécifique et l'ajout d'un personnel (O/N)	Hypothèses et risques	Lettre d'intention	Cadre de résultats CAH	Cadre de résultats du CNI <sup>20</sup>	
0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
Nombre de procédures d'arbitrage pour résoudre les conflits d'usage des terres (a) engagées, et (b) ayant mis un terme au conflit (AT.9)	0	A constater	A constater	Rapport des activités sur le territoire saisi, etc rapports projets	Périodique						
Superficies impactées par ces infractions aux dispositions majeures des plans d'AT (AT.5)	0	A constater	A constater	Rapport de mission des ST, Rapport de mission des ALES, Rapport des activités des CLDs, Rapport de télédétection,	Semestriel	Oui, pour la télédétection					
Nombre d'infractions aux dispositions majeures des plans d'AT (AT.4)	0	A constater	A constater	Rapport de mission des ST, Rapport de mission des ALES, Rapport des activités des CLDs, Rapport de télédétection,	Semestriel	Non	Le suivi des acteurs ST et ALEs est effectif, Collaboration assurée des institutions étatiques et coutumières				
genre et par groupe vulnérable (AT.8)			personnes bénéficiaires de la distribution massive de bouture manioc)				Les communautés s'approprient le projet, Les conflits fonciers sont maîtrisés, Collaboration assurée des institutions étatiques et coutumières				

Liens vers										
Indicateurs <sup>18</sup>	Situation de référence, en précisant l'année et la source des données	Cible à mi-parcours	Cible en fin de projet	Moyens de vérification <sup>19</sup>	Fréquence de renseignement de l'indicateur	Le suivi nécessite un budget spécifique et une additionnel (O/N)	Hypothèses et risques	Lettre d'intention	Cadre de résultats CAFI	Cadre de résultats du CNI <sup>20</sup>
0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Toutes les zones à conflit et empiètement sont mises en réseau de vigilance et d'anticipation (conservation, foncier, HVC, sécurité alimentaire)	0	Cibles identifiées dans les 6 mois et mise en réseau dans les 12 mois	A constater	Plans de Développement Territoriaux et PSAT, Rapport initial et périodique sur la situation foncière et de conservation. Rapports du projet Rapports des ALE Rapports des services étatiques	Semestriel	Non pour les plans et les rapports Oui pour les rapports périodiques d'état des lieux		Guide méthodologique élaboré pour la définition de stratégies provinciales de gestion foncière dans le cadre des programmes intégrés, suivant les bonnes pratiques internationales et les lois Nationales »		
Nombre d'édit fonciers provinciaux élaborés de manière participative (FON.1)	0	0	1. Edit foncier provincial	Décision provinciale foncier (Edit) publié	Pendant la période du projet	Non	Engagement à la réforme foncière en cours en RDC est accepté par les autorités locales			
Produit 2.2 : D'ici 2026, les investissements structurants tels que définis par les PGRN/PSAT du territoire sont réalisés.										
Longueur des routes entretenues (AT.7)	0 km	Minimum 50 km	Minimum 100 km	Rapport de travaux, constat et comparaison de la situation avant et après, Les images des routes, situation avant et après	Semestriel	Non	La variabilité climatique ne perturbe pas les travaux,	« Guide méthodologique élaboré, accompagné de normes de qualité claires, pour la réalisation du zonage participatif des terroirs villageois - comprenant les terres utilisées et occupées par les communautés locales et les peuples autochtones – et des entités territoriales, dans le cadre des	Voir les indicateurs tous issus du cadre de résultats des indicateurs standards de CAFI	Voir les indicateurs tous issus du cadre de résultats des indicateurs standards de CAFI
Nombre des infrastructures (ponts) et réhabilitées/entretenu (AT.7)	0 ponts	10	Environ 10 ponts	Rapport de travaux, Constat et comparaison de la situation avant et après, Les images	Semestriel	Non	La variabilité climatique ne perturbe pas les travaux			



Indicateurs <sup>18</sup>		Liens vers					Cadre de résultats du CNI <sup>19</sup>			
Situation de référence, en précisant l'année et la source des données	Cible à mi-parcours	Cible en fin de projet	Moyens de vérification <sup>19</sup>	Fréquence de renseignement de l'indicateur	Le suivi nécessite un budget spécifique et l'ajout d'un personnel (O/N)	Hypothèses et risques	Lettre d'intention	Cadre de résultats CAH		
0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Nombre de bâtiment construit (le bureau de projet qui sera légué aux services techniques après le projet) (AT-7)	0 bâtiment	1 bâtiment (travaux mineurs)	1 bâtiment (travaux mineurs) Rapport de travaux, Images de bâtiment	Rapport de travaux, Images de bâtiment	Annuel	Non	La variabilité climatique ne perturbe pas les travaux	Programmes intégrés et sur base des démarches locales de planification déjà réalisées »		
<b>EFFET 3 : AGRICULTURE : Investissements agricoles respectueux de la forêt et qui améliorent les moyens d'existences des populations rurales y compris des personnes marginalisées</b>										
Productions issues des plantations, ventilées par type (manioc, huile de palme, etc) (Ind. d'effet 11)	A déterminer	A évaluer	A évaluer	Rapports des ALE et du projet	Annuel	Non	Les politiques et administrations décentralisées appuient activement la gouvernance locale, la collaboration entre les autorités et les communautés locales	Les semences améliorées sont acquises en respect avec les cycles de cultures et les saisons culturales Les fermiers pilotes et planteurs indépendant présélectionnés en fonction de leurs		
Acceptabilité par les ménages des bénéfices et de la rentabilité des spéculations promues (Ind. d'effet 12)	A déterminer	A évaluer	A évaluer	Questionnaire d'opinion dans l'étude agro économique	Périodique	Non				
Revenu global généré par le projet dans la vente des produits issus des plantations, ventilé par type (Makala, manioc, huile de palme, etc) (Ind. d'effet 13)	A déterminer	A évaluer	13 M \$ (makala : 3,7M\$, huile de palme (de l'ancienne plantation 0,3M \$), vivrier 5M\$, manioc 4.1M\$)	Etude agro économique, Rapport de vente CLD,	Périodique	Non				
Pourcentage d'augmentations des rendements des cultures vivrières (Ind. d'effet 15)	A déterminer	A évaluer	A évaluer	Etude agro économique	Périodique	Non				
<b>Produit 3.1 : D'ici 2026, les moyens d'existences des populations rurales inclus les personnes vulnérables sont améliorés grâce aux investissements agricoles et agroforestiers respectueux de la forêt</b>										
Superficies d'agriculture durable réalisées de cultures pérennes sans déforestation (savane ou	366 ha (ph)	976 ha palmier à huile	976 ha palmier à huile	Rapport d'activité, les cartes ou images des exploitations, les	Annuel	Non	Implication et volonté des fermiers privés et CL à changer de méthodes culturales en ce	« Dispositif d'encadrement agricole et de production/distribution	L'agriculture durable est développée via	Voir les indicateurs tous issus du



Liens vers										
Indicateurs <sup>18</sup>	Situation de référence, en précisant l'année et la source des données	Cible à mi-parcours	Cible en fin de projet	Moyens de vérification <sup>19</sup>	Fréquence de renseignement de l'indicateur	Le suivi nécessite un budget spécifique et une additionnel (O/N)	Hypothèses et risques	Lettre d'intention	Cadre de résultats CAFI	Cadre de résultats du CNI <sup>20</sup>
0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
complexe rural et forêts dégradées) (AG.3)				plantations géo-référence			qui concerne les cultures pérennes, Les feux de brousse ne ravagent pas les plantations et implication des paysans dans les entretiens.	n d'intrants en place dans chaque Programme REDD+ en fin d'année 2. de mise en œuvre, pour une large diffusion de technologies agricoles durables allant dans le sens de la sédentarisation, et respectant les plans de zonage. »	paiements pour services environnementaux par des modèles viables et durables en zones de savanes et dans les jachères post-culturales pour limiter l'agriculture itinérante sur brûlis et augmenter les revenus des populations grâce au développement des filières agricoles	cadre de résultats des indicateurs standardisés de CAFI
Superficies de champs de multiplication de semences améliorées établis (par saison de culture et en cumulé) (AG.1)	0	2090 ha	2090 ha	Rapport de suivi et évaluation et du projet,	Annuel	Non				
Superficies d'agriculture durable réalisées de plantations agroforestières (AG.3)	3704 ha (entretien)	5 294 ha	5 794 ha	Rapport de suivi et évaluation et du projet,	Annuel	Non				
Superficies vivrières établies sous variétés améliorées dans le complexe rural (hors agriculture multiplication) (AG.2)	0	0 ha	20 000 ha établis dans 200 villages issus de la diffusion de manioc du premier cycle de 2090 ha	Rapport de suivi et évaluation et du projet,	Annuel	Non				
Nombre de ménages ayant reçu des semences améliorées, ventilé par type de semence (manioc, maïs, etc)	0	3180 Ménages (ventilation par type à définir)	4180 Ménages (ventilation par type à définir) et 10 000 ménages en deuxième année pour le manioc	Rapport de distribution de semence, Commende d'approvisionnement en semence, Rapport de mise en place de parc à bois dans 200 villages, Rapport de suivi et évaluation et du projet,	Annuel	Non	Participation active des membres de CLD pour redynamisés les activités au sein des communautés			



Liens vers										
Indicateurs <sup>18</sup>	Situation de référence, en précisant l'année et la source des données	Cible à mi-parcours	Cible en fin de projet	Moyens de vérification <sup>19</sup>	Fréquence de renseignement de l'indicateur	Le suivi nécessite un budget spécifique et l'ajout d'un indicateur (O/N)	Hypothèses et risques	Lettre d'intention	Cadre de résultats CAH	Cadre de résultats du CNI <sup>20</sup>
0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Nombre de bénéficiaires (ménages) directs, ventilé par type d'appui agricole (pérennes, agroforesterie, vivrières) (AG.4)	8 140 (7408 ménages agroforestiers, 732 ménages palmier à huile)	12 320 ménages (4180 ménages additionnels : 3 180 ménages agroforestiers, autres vivriers et 1000 ménages pour palmier à huile)	13 540 <sup>31</sup> ménages soit 13 320 ménages additionnels par rapport à référence : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ dont 4180 agroforestiers,</li> <li>○ et 1220 ménages palmier à huile</li> </ul> <b>production vivrière : 10 000 ménages soit 200 villages supplémentaires de 50 ménages par village moyen, Total des bénéficiaires directs : 23 540 ménages</b>	Rapport de distribution de semence, Commende d'approvisionnement en semence, Rapport de mise en place de parc à bois dans 200 villages, Rapport de suivi et évaluation et du projet,	Annuel	Non	Participation active des membres de CLD pour redynamisés les activités au sein des communautés			
<b>EFFET 4 : ENERGIE : Investissement en matière de bois énergie et énergie durables</b>										
Superficies de mises en défens subsistantes, (Ind. d'effet 16)	A déterminer	12 000 ha	13206 ha	Rapport d'activité, rapport de suivi et évaluation, Constat in-situ et télédétection	Annuel	Non	Les communautés offrent volontairement leur participation au projet			

31 Voir tableau 8



Indicateurs <sup>18</sup>	Liens vers									
	Situation de référence, en précisant l'année et la source des données	Cible à mi-parcours	Cible en fin de projet	Moyens de vérification <sup>19</sup>	Fréquence de renseignement de l'indicateur	Le suivi nécessite un budget spécifique et l'ajout d'un personnel (O/N)	Hypothèses et risques	Lettre d'intention	Cadre de résultats CAH	Cadre de résultats du CNI <sup>20</sup>
0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Produit 4.1 : D'ici 2026, le stock de bois énergie durable et les superficies de régénérations naturelles sont consolidés										
Superficie de régénération forestière en savane par mise en défens (naturelle et assistée) (E.1)	0 ha	12 000 ha	13206 ha	Rapport de suivi et évaluation et du projet,	Annuel	Non	Les communautés sont sensibilisées et acceptent de participer au projet et de n'est pas mettre du feu, Les PSE sont bien utilisés et les retombés sont positifs aux seins des communautés, Les feux de brousse ne ravagent pas les espaces protégées	Réalisation des études de références dans les zones ciblées par les programmes intégrés sur la production, la consommation et l'efficacité énergétique dans l'utilisation de la ressource bois »		
Superficies géo-références ( ha) des savanes protégées contre le feu	0 ha	0 ha	50 000 ha	Rapport de suivi et évaluation et du projet,	Annuel	Oui, paiement PSE après la fin du projet				
Nombre des paysans, charbonniers et entrepreneurs de charbonnage formés aux techniques de carbonisation améliorées (E.3)	0	A définir (sur base de définition des activités dans le PGRN des terroirs)	A définir (sur base de définition des activités dans le PGRN des terroirs)	Rapport de suivi et évaluation et du projet, Rapport de formation et liste des formés	Annuel	Non	Disposition positive des charbonniers à appliquer des nouvelles méthodes, Présence des entrepreneurs qui acceptent d'investir dans le secteur de charbon amélioré			
Tonnes de makala produit	A déterminer	0	11 112 tonnes	Rapport de production, Rapport de suivi des activités	Annuel	Non				
EFFET 5 : La déforestation et la dégradation forestière issue des forêts est réduit grâce à une gestion plus durable										
Nombre d'alertes de déforestation dans les zones PSAT sous mise en défens et/ou conservation (Ind. d'effet 17)	0	-Alertes reçues : A évaluer -Alertes contrôlées : A évaluer -Alerte traitées : A évaluer -Alerte traitées : A évaluer	-Alertes reçues : A évaluer -Alertes contrôlées : A évaluer -Alerte traitées : A évaluer	Message d'alerte reçue, Communication SMS, PV sur l'alerte, Document de traitement de l'alerte, Rapport de mission de vérification etc	Annuel	Non	Les politiques et administrations décentralisées appuient activement la gouvernance locale, la collaboration entre les autorités et les communautés locales			



Indicateurs <sup>18</sup>		Situation de référence, en précisant l'année et la source des données	Cible à mi-parcours	Cible en fin de projet	Moyens de vérification <sup>19</sup>	Fréquence de renseignement de l'indicateur	Le suivi nécessite un budget spécifique et l'ajout d'un personnel (O/N)	Hypothèses et risques	Lettre d'intention	Cadre de résultats CAFI	Cadre de résultats du CNI <sup>20</sup>
0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
<b>Produit 5.1 : D'ici 2026, la déforestation et la dégradation issues de l'exploitation des forêts/ilots forestiers est réduite grâce à une gestion plus durable.</b>											
Superficies forestières (ha) placées sous conservation à l'intérieur de CLD (terroirs villageois) (FOR.1) (FOR.4), (FOR.5), (FOR.6), (FOR.8)	100 000 ha	100 000 ha	100 000 ha	Rapport de suivi et évaluation de projet, Dossier constitué pour 100 000 ha de forêts des communautés locales prêts à recevoir le PSE	Annuel	Oui, PSE pour 100 000 ha des forêts primaires doivent être mis sous contrat PSE de protection dans le programme CAFI sur le PSE à venir (montant par ha à définir)	Les ressources financières sont disponibles aux moments opportuns pour garder ces forêts protégées sous PSE	La promotion et la mise en œuvre de divers modèles locaux et communautaires de gestion des forêts fera partie intégrante de la politique forestière, avec des standards rigoureux et en accord avec l'Objectif 6 »			
Nombre de personnes habitant dans les zones de foresterie communautaire formalisées (en RDC : sous CFCL) (FOR.2)	0	A déterminer	A déterminer	Rapport de suivi et évaluation de projet et l'évaluation des ménages constituant le 100 000 ha de forêts	Annuel	Non	Les communautés sont sensibilisées et acceptent de participer au projet,				
Superficies géo-référencées et nombre d'ilots forestiers protégés grâce à une gestion de pêches durables (FOR.6)	0 ha	A définir après évaluation avec les associations des pêcheurs	Ha (à définir)	Rapport de Suivre et Evaluation	Annuel	Non	Les associations des pêcheurs acceptent de participer dans le projet				





Liens vers										
Indicateurs <sup>18</sup>	Situation de référence, en précisant l'année et la source des données	Cible à mi-parcours	Cible en fin de projet	Moyens de vérification <sup>19</sup>	Fréquence de renseignement de l'indicateur	Le suivi nécessite un budget spécifique et son ajout (O/N)	Hypothèses et risques	Lettre d'intention	Cadre de résultats CAH	Cadre de résultats du CNI <sup>20</sup>
0	0 ha	0 ha	25 000 ha	Rapport de Suivie et Evaluation, rapport de mise en défens,	Annuel	Non	Les communautés sont sensibilisées et acceptent de participer au projet, Les feux de brousse ne ravagent pas les espaces protégés Les PSE sont bien utilisés et les retombés sont positifs aux soins des communautés	8	9	10

## b) Matrice de contribution à l'atteinte des jalons de la Lettre d'Intention

Tableau 10 : Matrice de contribution à l'atteinte de jalons de la lettre d'intention

No. Jalon	Intitulé du jalon	Décrire comment le projet entend contribuer à l'atteinte du jalon	Délais estimés pour l'atteinte (et/ou contributions) du jalon
<b>1 (Gouvernance)</b>	« Renforcer la gestion de l'espace et des ressources naturelles aux divers niveaux de gouvernance territoriale appropriés, au travers de l'opérationnalisation des plateformes de concertation multi acteurs et multi-sectorielles pertinentes (telles que les Conseils Agricoles Ruraux de Gestion), au Mandat élargi, dans le cadre des programmes intégrés »	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 4 PDT et 140 PGRN/PSAT actualisés et validés,</li> <li>- 214 CLDs et 4 CARTs redynamisés</li> <li>- 4 Administration de territoires impliquées,</li> <li>- 5 services techniques décentralisés renforcé et actifs,</li> <li>- 4 Agences locales d'Exécution renforcés et actives</li> </ul>	<b>2 ans</b>
<b>2 (Aménagement du territoire)</b>	« Guide méthodologique élaboré, accompagné de normes de qualité claires, pour la réalisation du zonage participatif des terroirs villageois - comprenant les terres utilisées et occupées par les communautés locales et les peuples autochtones – et des entités territoriales, dans le cadre des Programmes intégrés et sur base des démarches locales de planification déjà réalisées »	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 4 PDT et 140 PGRN/PSAT actualisés et validés,</li> <li>- Au moins 25 886 Km2 de l'espace sous PGRN/PSAT,</li> <li>- 214 CLDs et 4 CARTs redynamisés</li> </ul>	<b>3 ans</b>
<b>3 (Foncier)</b>	« Guide méthodologique élaboré pour la définition de stratégies provinciales de gestion foncière dans le cadre des programmes intégrés, suivant les bonnes pratiques internationales et les lois Nationales »	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Services des Affaires Foncières, du Cadastre et de l'Intérieur des 4 territoires formés et équipés,</li> <li>- Registre foncier mis en place dans 140 terroirs, <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 édit foncier élaboré et publié,</li> </ul> </li> <li>- 100 000 ha de forêts communautaires dédiés à la conservation (apprêter pour recevoir le contrat PSE)</li> </ul>	
<b>4 (Agriculture)</b>	<p>« ... efforts pour assurer des pratiques Agricoles durables par les communautés locales et autochtones et pour limiter le déboisement et la dégradation des forêts résultant de cette agriculture à petite échelle »</p> <p>« Dispositif d'encadrement agricole et de production/distribution d'intrants en place dans chaque Programme Intégré REDD+ en fin d'année 2 de mise en œuvre, pour une large diffusion de technologies agricoles durables allant dans le sens de la sédentarisation, et respectant les plans de zonage. »</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 4 PDT et 140 PGRN/ actualisés et validés,</li> <li>- Installation de 2090 ha de champs agroforestiers</li> <li>- Entretien de 3704 ha d'agroforestiers,</li> <li>- 970 hectares de palmier à huile installés en savanes (366 ha ancienne plantation et 610 ha nouvelles plantation)</li> <li>- Semences améliorées pour sécurité alimentaire (manioc / parc à bois et autres semences vivrières) mises à disposition de 214 CLD, 200 parcs à bois installé dans 200 villages et bouture de manioc distribué à au moins 10 000 ménages pour sécurité alimentaire</li> <li>- Equipements de transformation des produits agricoles mis à disposition dans les 4 territoires,</li> <li>- Services de l'agriculture (4 agents par territoire) formés sur le tas et équipés pour des missions de</li> </ul>	<b>3 ans</b>

		vulgarisation et d'accompagnement des communautés, - Inspection Provinciale de l'Agriculture supportée dans ses missions de suivi-évaluation	
5(Energie)	« Réalisation des études de références dans les zones ciblées par les programmes intégrés sur la production, la consommation et l'efficacité énergétique dans l'utilisation de la ressource bois »	- 4 PDT et 140 PGRN/ actualisés et validés, - 13 206 ha mis en défens de savanes - 3704 ha d'acacia dûment installés, - 50 000 ha de savanes protégés contre le feu Le projet ne prévoit pas la diffusion de foyers améliorés, car les populations du district disposent d'une ressource ligneuse abondante dont ils peuvent dépendre pour leurs besoins domestiques sans dommage aucun sur la forêt.	3 ans
6(Forêt)	« La promotion et la mise en œuvre de divers modèles locaux et communautaires de gestion des forêts fera partie intégrante de la politique forestière, avec des standards rigoureux et en accord avec l'Objectif 6 »	- 4 PDT et 140 PGRN/ actualisés et validés, - 25 000 ha de forêt de haute valeur de conservation sous protection - 100 000 ha de forêts communautaires dédiés à la conservation apprêtées pour recevoir les PSE. - Ilots forestiers protégées sous contrats PSE (nombre d'ha à définir) - Agents de contrôle forestiers (4 par territoire) formés et reconnus pour leur performance, - Coordonnateur de l'Environnement Provincial supporté dans ses missions de suivi-évaluation	3 ans

## 5) Cohérence et synergies avec les projets existants

D'abord, il sera question de mener une réflexion plus forte par et avec le FONAREDD/CAFI sur les synergies nécessaires avec les projets sectoriels, notamment ceux de réforme, mais aussi énergie. Ensuite, il sera question d'envisager des synergies avec des programmes existants.

Dans la zone du projet, le WWF met en œuvre un autre projet dénommé " Gestion Durable des Concessions Forestières des Communautés Locales ", il appui à la gestion de 3 CFCL attribuées dans la province du Mai Ndombe totalisant 30771 ha, et habitat des bonobos et des éléphants.

Ce projet, qui est sous financement de la Direction Générale Coopération au Développement (DGD Belgique) ; a comme objectif principal de faire en sorte que les hommes et les femmes des Territoires de Bolobo et Mushie, deviennent acteurs de la gouvernance de leurs concessions forestières aboutissant à une gestion équitable et durable des écosystèmes de leurs concessions forestières communautaires et une augmentation et diversification de leurs revenus grâce à la production durable et à la valorisation des services et produits qui en sont issus.

Il se donne comme objectifs spécifiques :

- Les communautés rurales (H/F) gestionnaires de 2 concessions forestières communautaires (Mongama et Maseke) participent à la planification et mettent en œuvre leurs plans simples de gestion,
- Les hommes et les femmes de 2 villages (Mpelu, Nkala) du territoire de Bolobo bénéficient de l'écotourisme et l'activité écotourisme devient indépendante de l'appui financier WWF.
- Les femmes des communautés de la zone ciblée (2 villages : Mongama, Maseke) valorisent les produits forestiers non ligneux et s'organisent pour les commercialiser afin d'augmenter leurs revenus.

Comme recommandé par CAFI/FONAREDD, que la question des bonobos et éléphant, les deux espèces emblématiques en RDC soit traitée de manière spécifique et que leur protection face l'objet d'une programmation spécifique de l'aménagement du territoire, notamment en ce qui concerne l'exploitation

artisanale, qui doit être nécessairement écartée des terroirs à bonobos et les couloirs à éléphants dans le nord de Yumbi et autres lieux ; le projet prendra toutes dispositions utiles pour que des mises en défens le permettent. L'expérience sur la gestion des espaces forestiers habitat de bonobo et éléphant, du présent projet DGD, sera capitalisée pour évaluer de comment l'approche peut être répliquée dans la zone du projet PIREDD Plateau sur l'aménagement du territoire.

Tableau 11 : Liste des projets mis en œuvre en synergie avec le projet PIREDD Plateau

Nom du projet	Agence (s) de mise en œuvre	Statut et période de mise en œuvre	Zone d'intervention	Montant des financements	Objectif(s) et résultats attendus	Pertinence pour des synergies	Description des modalités opérationnelles proposées pour des synergies pertinentes et efficaces
Gestion Durable des Concessions Forestières des Communautés Locales	WWF	Janvier 2022-30 Juin 2023	Territoire de Bolobo et Mushie	474 210 Euro	-Les communautés rurales (Mongama et Maseke) participent à la planification et mettent en œuvre leurs plans simples de gestion, - 2 villages (Mpelu, Nkala) du territoire de Bolobo bénéficient de l'écotourisme et -Les femmes valorisent les produits forestiers non ligneux et augmentent leurs revenus	protection d'espèces Bonobo et éléphant. L'expérience sera capitalisée pour les projets PIREDD	gestion des espaces forestiers habitat de bonobo et éléphant, est capitalisée pour répliquer dans la zone du projet PIREDD Plateau sur

## 6) Gouvernance du projet

### a) Organes de gouvernance

La gouvernance du programme implémenté lors de la phase précédente du PIREDD Plateau sera différente de celle du nouveau programme.

Une équipe de gouvernance de projet engagée est essentielle pour fournir des conseils et appuyer la prise de décisions opportunes et la présence de cette équipe est reconnue comme étant un facteur de succès critique pour le programme PIREDD. La structure de gouvernance doit promouvoir la flexibilité tout en assurant que les ressources du programme soient gérées de manière appropriée et réglementaire par rapport aux investissements des bailleurs et du gouvernement.

Cinq niveaux de gouvernance sont proposés :

1) Un Comité de Gestion (Instance nationale): il réunit l'UNOPS, le WWF, le FONAREDD et CAFI. Il a pour objectif de valider les Programmes Annuels de Travail et de superviser la gestion à tous les niveaux (efficacité, efficacité, respect des calendriers, gestion. Il convient de noter qu'une réflexion sera menée avec la province pour clarifier les modalités en cas de désaccords dans le Comité de Pilotage. Le Comité de gestion projet assurera un large contrôle sur toutes les ressources du projet et les activités programmatiques des partenaires de mise en œuvre ainsi que sur les activités de l'Agence de Gestion (UNOPS).

2) Le Comité de Pilotage provincial qui aura comme rôle de vérifier que les calendriers de réalisations sont respectés ainsi que les grandes orientations. Il participe à la gestion des conflits et au Mécanisme de Gestion des Plaintes. Deux réunions du Comité de Pilotage provincial seront organisées chaque année. Le Comité de Pilotage provincial sera composé de représentants du gouvernement provincial, de l'administration territoriale, des



services décentralisés des ministères concernés par le projet, du point focal provincial REDD+, des représentants du secteur privé et de la société civile et un représentant de l'UNOPS.

3) Le Comité Technique, qui surveillera et prendra des décisions pour améliorer l'efficacité de la mise en œuvre du programme, y compris dans sa méthodologie, son suivi et son évaluation ; et mettra en œuvre les recommandations du Comité de Pilotage Provincial et du Comité de Gestion, ce comité technique réunit UNOPS et le WWF et les ALE ;

4) Un comité interne au niveau de la mise en œuvre du programme où les partenaires de mise en œuvre (ALE) seront tenus responsables de l'utilisation des ressources du programme, ainsi que de la planification et l'exécution des activités dans les 4 territoires où les bases seront installées. WWF aura la supervision de ce comité étant l'entité qui les contractualise.

Les 4 bases au niveau de chaque territoire faciliteront des consultations pérennantes et les appuis aux services techniques décentralisés, la dynamisation des CARTs, des CLD, des associations des pêcheurs et autres cadres locaux de concertation.

## **b) Gestion et exécution du projet**

Le projet sera géré de façon directe par l'UNOPS en tant que Gestionnaire de Fonds et WWF comme lead technique, en collaboration active avec l'Administration des territoires et ses services techniques dans les 4 territoires et les ONG locales qui assureront un appui technique dans les axes pertinents du programme.

Le logigramme (Figure 2 : **logigramme opérationnel du nouveau PIREDD Plateau** met en scène un **Comité de Gestion national**, un **Comité de Pilotage Provincial**, la coordination du projet par UNOPS, **La coordination de terrain** qui comprend le personnel de WWF, **trois ALE techniques**, **une ALE pour payer les PSE** et une ALE pour la gestion du Mécanisme de Gestion des Plaintes. Les Services Techniques sont directement impliqués dans les activités de terrain.

**La Coordination du Projet** comprend du personnel UNOPS pour la gestion et suivi financier, le personnel WWF permanent de terrain (comptabilité, gestion, logistique) mais également **un pool d'experts** intervenant par des missions de terrain régulières (AT, agriculture, environnement, structuration du milieu, foncier). La coordination supervise le MRV et la gestion de tous les contrats d'activités. Elle ordonne les PSE. Elle assure le Suivi évaluation et son reporting.

**Trois ALE techniques** (Bolobo-Yumbi ; Mushie ; Kwamuth) sont en charge avec les Services Techniques de toutes les activités de terrain : animation des CLD, AT, Plantations, reprise des anciennes plantations, création des registres villageois, gestion des conflits ... Elles passent des contrats d'activité avec les CLD et les porteurs privés de projet. Ces contrats d'activité détaillent les contributions des porteurs de projets, celles du projet (investissement et PSE). Ces contrats sont validés par la coordination. Les ALE réalisent le premier niveau de MRV, validé sur échantillon par la coordination. Lorsque le mécanisme de PSE sera opérationnel, et y compris sur pilote, le MRV pourra être validé par ce mécanisme, toujours sur une base échantillonnée, en lieu et place de la coordination. Les ONG pressenties pour effectuer ce travail sont GI-AGRO (Kwamouth), CIAPAFED (Bolobo-Yumbi), NVD (Mushie) et CODHOD, une institution privée financière (TMB) sera responsable de paiement de PSE.

**Les Services Techniques** voient leur rôle renforcé dans ce nouveau projet. Leur nombre est augmenté (AT, Développement Rural, agriculture, environnement, affaires foncières). Ils sont formés et encadrés par les ALE Techniques. Ils disposent d'un programme de travail détaillé, dont celui d'être la cheville ouvrière de la mise en œuvre des Plans de Développement et des PSAT/PGRN.

**Les Comités de Développement sont la cheville ouvrière de ce projet.** A chaque niveau ils élaborent les plans, valident les contrats (y compris du secteur privé) et les PSE. Ils gèrent les conflits (en lien avec les

Conseils Consultatifs sectoriels) et constituent avec eux un observatoire permanent des conflits, que le Projet appuie.

S'agissant de Paiements dont la mise en œuvre sera de plus en plus décentralisée et le dispositif allégé, il est important qu'un dispositif soit mise en place pour **gérer les plaintes**, celles liées aux paiements mais également aux problèmes soulevés par le non-respect des sauvegardes environnementales. Ce mécanisme sera confié à une ALE.

## (I) UNOPS - Agent de Gestion

### a) Rôle UNOPS

L'UNOPS jouera un rôle fiduciaire et gestionnaire de fonds pour l'administration des financements reçus du FONAREDD pour ce programme, avec contrôle et supervision du Partenaire de Mise en œuvre (WWF) présélectionné par FONAREDD/CAFI. L'UNOPS travaillera principalement avec WWF pour établir les procédures administratives, programmatiques et financières permettant d'atteindre les objectifs du projet. L'UNOPS fournira l'appui administratif ou opérationnel à WWF comme convenu dans l'Accord de subvention (GSA) signé entre l'UNOPS et WWF, pour la mise en œuvre des activités du projet. Les activités de gestionnaire de fonds proposées dans le cadre de ce projet du Plateau PIREDD sont les suivantes:

- **Gestion et coordination du processus contractuel avec le WWF et FONAREDD :**
  - L'UNOPS obtiendra la lettre de présélection du FONAREDD et des bailleurs du Fonds CAFI pour WWF en tant que bénéficiaire unique de la subvention et Partenaire de mise en oeuvre des activités de la part des bailleurs de CAFI ;
  - L'UNOPS se servira de la microévaluation HACT, mandatée par le PNUD en Mai 2023, pour évaluer les capacités de WWF avant la contractualisation.
  - Développement de l'Accord de Subvention auprès de WWF, incluant les modalités de décaissement spécifiquement liés à la vérification des résultats atteints et liquidités nécessaires ;
- **Mise en place des systèmes/outils pour la gestion du financement et gestion financière :**
  - L'UNOPS procédera à une revue du budget détaillé de WWF, au développement de plans de travail détaillés, mènera des activités de suivi des budgets, de revue et suivi des plans de travail et cadre de résultats du projet pour WWF.
  - L'UNOPS effectuera des prévisions de trésorerie et émettra des ordres de décaissement des fonds pour le compte de WWF.
  - L'UNOPS opérera selon ses Procédures Opérationnelles Normalisées, afin d'assurer la transparence, la responsabilisation et l'efficacité du décaissement des fonds appuyant les activités liées à ce financement.
  - L'UNOPS sera responsable de l'activation des financements et effectuera un suivi comptable régulier ;
  - L'UNOPS sera responsable d'effectuer un rapportage sur la fraude, rapportage financier et de gestion des risques.
- **Suivi de conformité et suivi-évaluation :**
  - Réception, analyse et transmission des rapports d'activités de gestion financière des projets mis en œuvre par WWF et des politiques de WWF en matière de prévention de l'exploitation et des abus sexuels (PSEA) ;

- Elaboration d'un plan d'activités d'assurance-qualité en fonction du niveau de risque identifié et une analyse des risques de la zone géographique
- L'UNOPS réalisera des activités d'assurance financière tel que des spot checks et des audits (pour WWF et les ALE) tout en tenant informé CAFI/FONAREDD des résultats de ces activités et des mesures de mitigation ;
- L'UNOPS réalisera un suivi-évaluation limité des activités mises en œuvre par WWF et les ALEs (Missions de supervision conjointes sur le terrain, etc)
- 

Les sites du projet sont visités comme défini dans les plans opérationnels des projets. Les visites de projet comprennent des visites dans les bureaux extérieurs et des discussions avec le personnel de projet et d'appui, afin de déterminer si les activités progressent dans le cadre du plan de travail et de l'accord de subvention et si des processus de suivi et de contrôle adéquats sont mis en place. Les résultats des visites sur le terrain sont partagés avec les Comités du projet. Les retards, les écarts par rapport aux plans de travail et les faiblesses au sein de la gestion du projet (y compris la gouvernance, les finances, les achats / la logistique, les ressources humaines) déclenchent des discussions au sein du Comité de Gestion du Projet et avec les représentants des parties prenantes, afin de réduire les risques. Une mauvaise gestion financière dans la mise en œuvre de la part de WWF ou des allégations de fraude, corruption ou abus sexuels, peuvent entraîner la suspension de la subvention afin de permettre une évaluation plus approfondie pour déterminer si l'accord doit ou non être résilié.

La supervision des activités de ce projet s'effectuera de manière conjointe avec WWF qui supervisera la mise en œuvre des activités réalisées par les ALEs.

- **Suivi de conformité**
  - Le suivi de la conformité des règles et procédures, les prérequis pour le rapportage, le calendrier des paiements, préparation et lancement des audits externes du projet est géré par UNOPS et auprès de WWF ;
  - Appuyer la gestion financière et comptable des projets par l'analyse des dépenses, les vérifications des imputations et la conformité des rapports financiers avec les normes comptables internationales du secteur public (IPSAS).
  - Collecte, compilation et analyse des rapports financiers de WWF (trimestriels) ;
  - Préparation des rapports (financiers et programmatiques) pour CAFI/FONAREDD et en fonction des besoins des bailleurs et partenaires ; et transmission semestriels des rapports programmatiques narratifs et financiers de WWF.

Toutes les Organisations Participantes non-Nations Unies sont audités par un cabinet d'audit indépendant pendant la durée de vie de leur projet. Le but général de l'audit est d'évaluer la gestion des opérations des Organisations Participantes non-Nations Unies d'obtenir une assurance raisonnable de la réalisation des objectifs des subventions accordées. Les domaines d'intervention comprennent: l'utilisation des ressources efficace, efficiente et économique des ressources; fiabilité, ponctualité et la précision des rapports; la préservation des actifs; le respect de la législation applicable et des dispositions réglementaires, évaluation de performance etc. Les résultats des audits seront partagés avec CAFI/FONAREDD ainsi que toute information qui montrerait des possibles violations contractuelles de la part de WWF ou des ALEs.

- **Rapportage :**

Dans le cadre de ce projet, FONAREDD pourvoira le calendrier, les échéances et les canevas pour les rapports annuels et semestriels. Le calendrier interne de WWF vis-à-vis de l'UNOPS sera calibré sur le calendrier du FONAREDD.

Le Chef de Projet fournira des résumés transparents de la situation du Financement tout au long de son existence afin d'informer les bailleurs et les partenaires de la situation du Financement.

- **Rapports financiers** : les rapports financiers trimestriels et les rapports financiers annuels audités décriront les dépenses et les bénéfices enregistrés pour l'ensemble du Financement par rapport au budget approuvé.
- **Prévisions de trésorerie** : un document de prévision de trésorerie détaillant les fonds reçus et prévus par rapport aux engagements des bailleurs, les dépenses financières mises à jour sur le Financement, et les projections de décaissements à venir pour les partenaires de mise en œuvre.
- **Rapports Programmatiques** : Deux types de rapports programmatiques seront préparés par le Lead Technique (WWF) : un rapport semestriel et un rapport annuel. Chacun des rapports inclura les progrès de la mise en œuvre du Financement avec une mise à jour des résultats pour les indicateurs clés, le S&E, les questions de politiques et de contraintes rencontrées, une mise à jour de la matrice de gestion des risques, le respect des sauvegardes et les résultats agrégés produits par les partenaires pour le programme. UNOPS compilera et soumettra ces rapports de WWF au Secrétariat Exécutif du FONAREDD.
- **Rapport financier final certifié** : réfère au document que l'UNOPS aura à soumettre certifiant les revenus et les dépenses de l'UNOPS à la fin du projet.

**Tableau 12: Cadre des Rapports à soumettre à FONAREDD/CAFI (en fonction des besoins et accords)**

TYPE DE RAPPORT ET PERIODE COUVERT	DOMAINE DE RAPPORTAGE	CONTENU
Rapport de Progrès (Jan – Juin) Livré le 31 Juillet	Finance	Rapport financier semestriel avec les prévisions de trésorerie financière
	Programme	Rapport semestriel (Rapport des progrès)
Rapport Annuel (Jan – Déc) Livré le 31 Mars (rapport narratif et financier)	Finance	Rapport financier annuel intérimaire
	Programme	Rapport narratif annuel
Rapport Financier Certifié (Jan-Déc) Livré le 30 Avril	Finance	Déclaration financière certifiée annuelle
Rapport Final Livré 6 mois après la clôture opérationnelle du projet	Finance	Rapport financier final avec déclaration financière certifiée et rapport sur la disposition / le transfert des actifs
	Programme	Rapport Narratif Final

● *Composante de travaux d'Infrastructure*

Les détails quant à la réalisation de travaux d'infrastructure sous ce projet ne sont pas encore connus. Lors de la mise en œuvre du projet, des missions sur le terrain et études préliminaires seront réalisées en collaboration avec WWF pour déterminer la portée des travaux à mettre en œuvre et le degré de risque des travaux d'infrastructure. Le budget pourra être revu et/ou ajusté lors que ces informations seront collectées, ainsi que l'étendue des travaux, dépendamment des fonds disponibles.



En suivant les résultats des missions de terrain et études préliminaires, UNOPS pourra prendre en charge la réalisation des travaux d'infrastructures ou bien apportera le support technique nécessaire à WWF pour s'assurer que les travaux seront réalisés suivant les règles et procédures de l'UNOPS, sous réserve d'une approbation du Comité de Pilotage.

- **Implications en termes de coûts :**

L'UNOPS applique des politiques d'engagement et de prix structurés sur toutes ses interventions. En supposant que les critères d'engagement ont été remplis, une fois que le champ de l'intervention a été exactement défini, une proposition budgétaire est avancée par l'UNOPS sur la base du niveau d'efforts requis et de la taille du financement à gérer.

L'UNOPS est une entité à but non lucratif autofinancée qui opère selon des principes stricts de récupération des coûts. Par conséquent la proposition chiffrée est calculée de manière objective pour couvrir les dépenses directes et indirectes de l'UNOPS. Pour ce projet, L'UNOPS a un rôle de gestionnaire de Fonds et est responsable de la supervision, de la gestion, de la diligence raisonnable et du suivi de WWF qui sera lui responsable de la mise en œuvre des activités. L'UNOPS soutiendra la mise en œuvre des activités du projet par le Partenaire de mise en œuvre (WWF) – spécifiquement, le lancement ou vérification des évaluations de capacités (HACT, PSEA), la contractualisation, le suivi et évaluation des activités du projet, et des audits financiers annuels de WWF incluant ses partenaires (ALE) de mise en œuvre dont les rapports techniques et financiers seront consolidés par WWF. Dans le cas échéant, l'UNOPS effectuera un suivi limité des plans d'actions des ALE en fonction des résultats et recommandations des audits.

- **Equipe de Gestion du Projet (UNOPS)**

**Établissement et fonctionnement d'une équipe de gestion de projet :**

- Comme il est de norme, UNOPS établira une équipe de projet afin de gérer l'ensemble des composantes financières, administratives, programmatiques et contractuelles de ce projet ;
- Pour le fonctionnement de cette équipe de projet, l'UNOPS utilisera ses propres systèmes et procédures internes de gestions comptables et financières, et mettra à jour les directives opérationnelles en fonction des besoins de la mise en œuvre du projet, en utilisant ses cadres légaux, régulations, politiques, et procédures.

**Recrutement du personnel pour l'équipe de gestion du projet :**

- Un/e Chef de Projet/Gestionnaire Financier expérimenté/e sera recruté pour assurer la supervision du financement et du projet et aura la responsabilité de la mise en œuvre du Projet. Il/elle planifiera, organisera, coordonnera et contrôlera toutes les activités du projet, assurera la gestion globale de toutes activités du projet et s'assurera qu'elles sont en ligne avec les politiques, normes et procédures administratives et financières de l'UNOPS. Il/elle sera le point focal du projet et assurera la communication entre le FONAREDD/CAFI, WWF et les parties prenantes . Il/elle fera le suivi des micro-évaluations, réalisera la contractualisation avec les PNUNO. Il/elle assurera le suivi et la supervision des activités du partenaire de mise en œuvre. Durant la mise en œuvre du projet, il/elle opérera la suivi qualité-assurance et le suivi conformité avec WWF. Il/elle compilera les rapports et les soumettra à CAFI/FONAREDD. Il participera aux réunions organisées par CAFI/FONAREDD, WWF. Comme mentionné dans la communication entre le FONAREDD et l'UNOPS (Annexe XX), le salaire du Chef de Projet sera chargé environ 33% du temps sur ce projet; le reste de son temps sera chargé sous le projet PROMIS (Phase 2) qui est en cours de développement pour un démarrage début 2024.
- Un associé PSO/M&E assistera le/la chef de Projet dans ces tâches. Il/elle réalisera les tâches administratives pour le décaissement des fonds vers WWF, fera le suivi logistique et administratif pour le suivi de conformité, l'organisation d'activités de renforcement de capacités et dans la compilation des rapports. L'associé de support au Projet travaillera sous la responsabilité du Chef de Projet. Il soutiendra aussi le Chef de Projet pour le suivi et évaluation des activités du Projet.

Les Procédures Opérationnelles Normalisées assureront la transparence, la responsabilisation et l'efficacité du décaissement des fonds appuyant les activités liées à ce financement.

### Activités et Services Exclus :

L'UNOPS n'aura pas à entreprendre les activités programmatiques ou à rendre les services suivants :

- Communication (tels que) :
  - Amélioration des connaissances du projet ;
  - Gestion des savoirs ;
  - Partage des leçons et des meilleures pratiques ;
  - Plaidoyer pour le programme ;
  - Matériels et équipements de communication (pancarte, banderoles, photographe etc.).
  - Services de Conseil en Assurance
- Services de Conseil en Assurance Qualité
  - Gestion Technique et stratégie d'implémentation de programme ;
  - Retours sur investissements ;
  - Applications de responsabilités des bénéficiaires ;
  - Evaluation indépendante du Programme
- Supervision et suivi des activités des partenaires de mise en œuvre /ALE (GI Agro, NVD, CIAPAFED, CODHOD).
  - Coordination des activités mise en œuvre par les ALEs
  - Rapportage des ALE
  - Contractualisation entre l'Agence d'exécution (WWF) et les ALE
  - Décaissements entre l'Agence d'exécution (WWF) et les ALE
  - Evaluation et renforcement des capacités des ALE (sauf en cas de recommandation des audits annuels)

#### b) Partage des activités et responsabilités entre les partenaires de mise en œuvre

Les représentants de CAFI/FONAREDD ont présélectionné WWF pour la mise en œuvre de ce programme en tant que partenaire de Mise en Oeuvre. De même, WWF a sélectionné quatre (4) agences locales d'exécution (ALE) comme partenaire de mise en œuvre. WWF sera donc considéré comme partenaire de mise en œuvre/agence d'exécution dans la mesure où c'est la seule organisation qui recevra un financement direct de l'UNOPS. Les ALEs seront considérés comme des sous-contractants de WWF. De ce fait, WWF sera tenu responsable de la supervision des activités programmatiques et de la gestion financière des fonds gérés par les ALEs.

Les responsabilités spécifiques de WWF en tant que lead technique incluent :

- Collecter les informations fournies par les différents partenaires (ALEs, ST) pour les inclure dans leur rapports narratifs et financiers ;
- Obtenir un consensus sur les éléments contenus dans la Première Partie de cette proposition qui concernent les trois organisations partenaires, y compris la Théorie du Changement (TdC) et le cadre des résultats / indicateurs ;
- Mener le travail devant être complété pour l'atteinte des objectifs du Programme
- Réunir les partenaires de mise en œuvre chaque trimestre pour évaluer les progrès accomplis, discuter des problèmes communs, et identifier les solutions potentielles ;
- Compiler les données relatives aux indicateurs et les autres informations auprès de chaque organisation et préparer / soumettre un rapport de progrès annuel ainsi qu'un rapport final pour les projets ;
- Faire office de point focal pour la communication entre les bailleurs (CAFI, FONAREDD, UNOPS) et les ALEs sur les questions qui affectent l'ensemble des organisations partenaires ;

- Mettre en place un mécanisme de partage d'informations, avec tous les contributeurs,
- Autres responsabilités à définir après l'octroi du financement.

c) Responsabilités clés des ALE auprès du Leader technique /Agence d'Exécution (WWF)

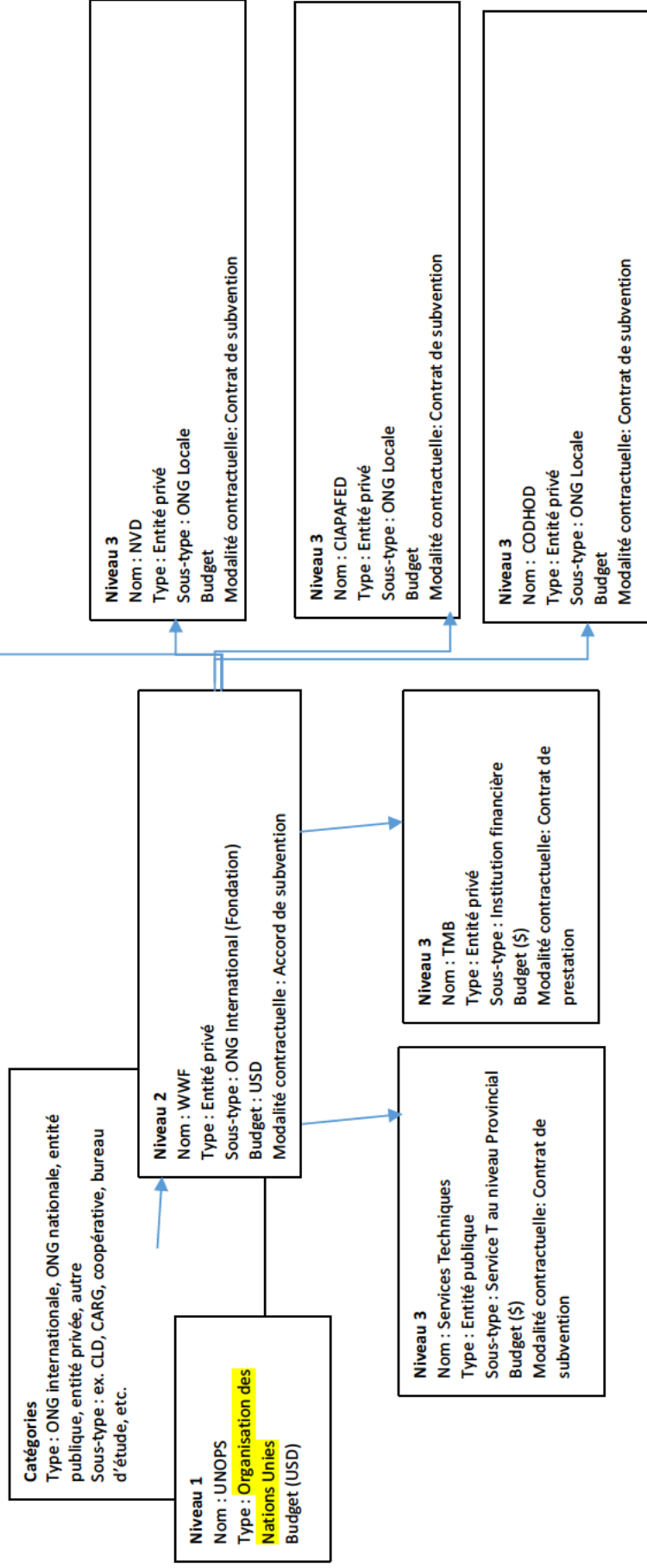
Les ALE sont responsables de la mise en œuvre des activités sur base de l'accord, le plan de travail et le budget prévu. Elles ont la responsabilité de soumettre le rapport des activités périodiques comme défini dans les accords signés avec le WWF.

**Tableau 13** Le rôle et responsabilités des parties prenantes (principe de collaboration et de non concurrence entre les acteurs):

	FONAREDD/CAFI	UNOPS	WWF	ALES	Service Technique
Sélection de l'Agence Fiduciaire et du Partenaire de Mise en oeuvre (Agence d'Exécution)	X				
Sélection des partenaires de mise en oeuvre (sous-contractants)			X		
Evaluation et renforcement des capacités/PSEA du PMO (agence d'Exécution)		X			
Evaluation et renforcement des capacités des ALEs			X		
Audit du projet du PMO (inclus les ALES)		X			
Contractualisation, gestion du contrat et des décaissements auprès du Partenaire de Mise en oeuvre (Agence d'exécution)		X			
Gestion du contrat et des décaissements auprès des ALEs			X		
Supervision, suivi, et coordination des activités des ALEs			X		
Supervision et suivi financier des activités du PMO ( WWF)		X			
Supervision et suivi programmatique des activités de WWF	X	X			
Rapportage financier des activités du projet		X			
Rapportage programmatique des activités du projet		X	X		
Rapportage des activités des ALEs			X		

Accompagnement des bénéficiaires sur terrain (CLDs)				X	X
Gestion du mécanisme de plaintes des bénéficiaires				X	
Evaluation de fin de programme	X				

**Fig 3: Gestion et structure du projet**





## c) Capacités et expérience de l'organisation de mise en œuvre et de ses partenaires

### (1) Agent de Gestion : UNOPS

Le Bureau des Nations Unies pour les Services d'Appui aux Projets (UNOPS) fournit des services d'infrastructures, d'achats et de gestion de projet afin de bâtir un monde plus durable. L'organisation combine les meilleures pratiques des Nations Unies et du secteur privé afin d'aider ses partenaires à maximiser les effets de leurs projets humanitaires, de développement et de consolidation de la paix et de la sécurité, en plaçant l'égalité, l'inclusivité, la durabilité et la résilience au cœur de son travail.

Basé à Kinshasa, le Bureau multi-pays de l'UNOPS en République Démocratique du Congo (CDMCO) couvre onze pays de l'Afrique Centrale et Afrique de l'Est. Depuis 1999, le CDMCO a établi de solides relations de travail avec les gouvernements de la sous-région ainsi qu'avec les partenaires multilatéraux et bilatéraux. Le CDMCO fournit un soutien technique, un renforcement des capacités et un large éventail de services de gestion et d'exécution de projets dans divers secteurs tels que la santé, l'éducation, l'agriculture, les travaux publics, les transports, l'énergie, la gouvernance et l'administration. Actuellement, le bureau multipays met en œuvre un portefeuille de projets de plus de 340 millions de dollars américains pour le compte de ses partenaires.

En tant qu'un bras opérationnel des Nations Unies, l'UNOPS gère des fonds pour le compte de gouvernements, d'institutions multilatérales et de donateurs dans plus de 50 pays en Asie, en Afrique et en Europe. Depuis 2010, l'UNOPS a fourni des services de gestion et d'administration de fonds d'une valeur de près de 3 milliards de dollars, notamment des services de gestion de subventions et de fonds communs dont 15 fonds en Asie, Afrique et Europe, ainsi que des services de conseils et de contrôle dans le cadre de la gestion budgétaire de projets et programmes. Gérant à la fois des fonds à donateur unique et des fonds à donateurs multiples, l'UNOPS fournit des plateformes opérationnelles pour la gestion des programmes, adaptées aux besoins des donateurs et aux contextes locaux. En tant que gestionnaire de fonds, l'UNOPS ne se contente pas d'assurer la responsabilité financière, mais assume également des rôles programmatiques. Sous la direction stratégique convenue avec les donateurs, et en accord avec les stratégies nationales, l'UNOPS assure la qualité des programmes. stratégies nationales, l'UNOPS assure une exécution de qualité des programmes, en fournissant une supervision technique et des conseils aux partenaires de mise en œuvre, en coordonnant avec les parties prenantes nationales, et en contrôlant systématiquement les résultats par le biais d'un solide mécanisme de suivi et d'évaluation. L'approche agile de l'UNOPS permet de répondre aux besoins changeants des programmes, tout en garantissant des normes élevées, englobant la durabilité, l'égalité des sexes et la responsabilité envers les bénéficiaires.

#### *Exemples de Projets de Gestion financière*

L'UNOPS travaille depuis Juillet 2019 en tant qu'organisation fiduciaire du Programme de Mise à l'échelle de la Planification Familiale (PROMIS-PF) en République Démocratique du Congo (RDC). L'UNOPS est chargée de l'administration de fonds pour ce projet (budget total de USD 33 millions). De manière générale, l'UNOPS assure le suivi et le contrôle du déboursement des fonds. Dans sa mission, UNOPS à travers le Bureau de Gestion des Fonds, assure la protection de l'investissement des bailleurs dans le programme, la gestion et la coordination du processus contractuel avec les partenaires de mise en œuvre et FONAREDD, l'évaluation préliminaire des capacités opérationnelles des partenaires de mise en œuvre ainsi que le suivi de conformité et la construction d'une centrale de distribution régionale dans les provinces de Bas Uele.

Depuis 2009, l'UNOPS est le gestionnaire de fonds de trois des plus grands fonds multi donateurs de la **Birmanie**. L'un de ces fonds, le fonds LIFT, aide les birmans à atteindre leur plein potentiel économique grâce à une meilleure nutrition, au développement des compétences et à la diversification des revenus. Le Fonds LIFT permet aux agriculteurs et entrepreneurs locaux d'emprunter à des taux favorables pour acheter les équipements dont ils ont besoin pour leurs activités économiques. A ce jour, environ 11,6 millions de personnes ont bénéficié de LIFT soit un tiers de la population de la Birmanie. Un autre fonds appelé "Access to Health Fund" est géré par l'UNOPS depuis 2019. Ce Fonds est financé par les Etats-Unis, la Suède, le Royaume-Unis et la Suède et vise à soutenir les gouvernement Birman et les organisations de santé communautaires pour améliorer l'accès aux services de santé pour les populations vulnérables vivant dans des régions isolées ou dans des zones en conflit,



avec un accent sur la santé reproductive et l'égalité des genres. Depuis sa création, le Fonds "Access to Health Fund" a reçu USD 215 millions de dollars.

#### *Exemples de Projets de Renforcement de capacités du gouvernement*

Le Projet PROMINE sous l'égide du Ministère des Mines de la RDC et financé par la Banque Mondiale depuis 2010 avait rencontré des problèmes opérationnels qui avaient mené à des retards importants dans la mise en œuvre des différentes composantes du projet. Dans ce contexte, l'UNOPS a proposé, en 2016, de fournir une aide de renforcement des capacités techniques et de gestion de projets à l'Unité d'Exécution du Projet, UEP-PROMINES, grâce à son programme d'interventions pour la remise sur rails de projets (Back-on-Track). Pour ce faire, l'UNOPS a effectué une évaluation afin de mesurer la capacité et l'efficacité de l'UEP et les résultats de cette évaluation ont conduit à mettre en place un plan de renforcement de capacités sur une période de 6 mois qui a abouti à l'élimination des dépenses inéligibles, la restructuration organisationnelle ainsi que la formation des cadres de l'unité sur les questions de passation de marchés publiques, la gestion financière et le suivi et évaluation des projets. Ainsi, le projet PROMINE a pu augmenter le taux de décaissement de 18% à 85% en un an grâce à l'intervention de l'UNOPS.

Depuis 2017, l'UNOPS met en œuvre le programme PACAD pour le compte du Ministère de l'Action Humanitaire et de la **Réconciliation Nationale** (MAHRN) en République Centrafricaine, avec un financement de la Banque Mondiale. Dans le cadre de ce projet, l'UNOPS a également développé un volet de renforcement des capacités et d'assistance technique dudit ministère. Il s'agit pour l'UNOPS de: (i) préparer et mettre en œuvre une stratégie de renforcement des capacités en vue d'arriver à une Unité Technique (UT) capable de conduire tous les aspects de gestion technique et fiduciaire d'un projet comme le PACAD y compris les transferts monétaires aux déplacés internes; (ii) prendre en compte et exécuter les recommandations de l'étude organisationnelle et institutionnelle. En plus de cela, l'UNOPS renforce également les capacités d'autres ministères et collectivités territoriales qui ont un rôle important dans la mise en œuvre du PACAD.

## **(2) Partenaire de Mise en oeuvre (lead, technique) : WWF**

La mise en œuvre de la majorité des activités du projet sera assurée par le WWF avec une participation très active des services techniques et les administrateurs des territoires, les ONG locales œuvrant dans la zone du projet et les CLDs. Le WWF est l'une de plus grande Organisation Internationale indépendante de conservation de droit suisse, créée en 1961 et gouvernée par un Conseil d'Administration et dont la mission est d'arrêter la dégradation de l'environnement dans le monde et construire un avenir où les êtres humains pourront vivre en harmonie avec la nature. Le siège du secrétariat de WWF appelé WWF International est établi à Gland en Suisse, dirige le programme et coordonne organisations nationales formant ainsi le réseau WWF dans le monde. Il a la responsabilité entre autres de développer des politiques et des priorités stratégiques, de susciter des partenariats au niveau mondial, de coordonner des campagnes internationales et de fournir divers appuis aux acteurs internationaux et nationaux dans le domaine de la Conservation.

Le WWF est présent dans plus de 100 pays dans le monde et emploie plus de 6200 employés en plein temps et ayant plus de 5 millions de sympathisants. Avec ses 56 ans d'existence, le WWF a investi plus de 11,5 milliards de dollars dans plus de 13000 projets notamment dans la conservation de la nature, la recherche appliquée, l'appui-conseils en politique environnementale, les actions d'éducation ou de sensibilisation environnementale. De même il a une très grande expérience dans la mise en œuvre des projets et programmes REDD+ et Intégré REDD+ et de protection des forêts et ses écosystèmes à travers le monde, mais aussi dans le développement des alternatives économiques en faveur des communautés forestières.

Tout ceci contribue à sa mission de stopper la dégradation des environnements naturels de la planète et de favoriser l'émergence d'un futur où les hommes pourraient vivre en harmonie avec la nature, au travers notamment de la conservation de la diversité biologique mondiale, l'utilisation durable des ressources naturelles et la promotion de la réduction de la pollution.



Au plan international, WWF dispose d'un Programme Forêt et Climat qui a pour but d'assurer que la REDD+ contribue de façon significative à la conservation des forêts tropicales et de ce fait à la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts pour le bien des populations et de la nature.

Le WWF en RDC a quatre programmes géographiques correspondant à quatre paysages (Lac Tumba-Mai Ndombe, Salonga, Kongo Central et le programme Est qui couvre les paysages Virunga et Itombwe) et emploie actuellement 81 personnes.

Les activités de WWF RDC s'articulent autour de 3 Programmes thématiques (Forêt & agriculture, Faune sauvage & Aire protégée et Energie & Infrastructure avec un programme transversal sur la Gouvernance) ; c'est une déclinaison pays de la Stratégie de Conservation de WWF International. Elle répond également aux efforts à réaliser par la RDC dans les différents secteurs environnementaux et de la conservation de la nature.

Le programme forêt & agriculture en particulier développe des activités dans la province de L'Equateur, Mai-Ndombe où il appuie et appuie des initiatives REDD+ tant en faveur des communautés locales et peuples autochtones, qu'en faveur du secteur privé (industrie forestière, élevage extensif de bovin etc.).

Tenant compte des efforts à consentir par la RDC dans le cadre sa contribution Déterminée au niveau National, NDC, cette stratégie offre des solutions pratiques de terrain sur les trois piliers : Agriculture, Forêt et Energie. Elle va plus loin en intégrant les autres piliers de la Stratégie – cadre nationale REDD+.

Le seul Programme Forêt et Agriculture travaille dans le but de promouvoir la Protection de forêt et la gestion durable, appuyer l'aménagement du territoire, améliorer la gouvernance des forêts ; prévenir la déforestation par le biais de la production durable de bois de chauffage, promouvoir et mettre en œuvre l'économie verte par le biais de l'application de pilote REDD + ; Promouvoir des systèmes agricoles intelligentes et responsables en vertu de l'approche de la CBRNM ; Assurer une meilleure production de principales cultures pérennes pour atteindre la déforestation zéro.

WWF participe et facilite pour le compte de la RDC l'initiative TFA 2020 (Tropical Forest alliance) pour la production d'huile de palme durable en Afrique. Les principes nationaux élaborés et adoptés lors de la réunion de septembre 2016 et dont la Déclaration de Marrakech a été signée par la RDC en Novembre 2016, s'articulent notamment sur l'application et le respect de la norme RSPO, la réhabilitation des anciennes plantations et l'ouverture des nouvelles plantations dans les zones savanicoles.

WWF RDC est l'un des pionniers de la REDD+ en RDC. En effet, depuis 2008, WWF RDC, a intégré dans ses projets et programmes les notions de paiement et compensation des communautés locales basés sur leurs performances environnementales. Il a surtout été question de motiver les populations riveraines des aires protégées et forêts non protégées à adopter des pratiques durables d'agriculture, de pêche et de récolte de bois énergies. Par ailleurs, WWF a été très impliqué dans les discussions nationales et internationale relatives à la REDD+ et a initié de nombreux projets pilotes qui reposent sur les 5 principes directeurs de la REDD+ suivant :

- CLIMAT : REDD+ contribue de façon quantifiable aux réductions d'émissions de gaz à effet de serre avec des objectifs nationaux visant un objectif global ;
- BIODIVERSITÉ : REDD+ maintient ou augmente la biodiversité des forêts et les services rendus par les écosystèmes ;
- MOYENS DE SUBSISTANCE : REDD+ contribue au développement durable et équitable des communautés dépendantes des forêts en renforçant leurs moyens de subsistances ;
- DROITS : REDD+ reconnaît et respecte les droits des peuples autochtones et des communautés locales ;
- FINANCEMENT EQUITABLE ET EFFECTIF : REDD+ mobilise des ressources immédiates, adéquates et prévisibles pour des actions menées dans les aires forestières prioritaires de façon équitable, transparente, participative et coordonnée.

Les missions ou projets mis en œuvre dans le cadre de ses interventions sont repris dans ***l'annexe 14***.





**Expertise des personnels de Gestion du projet :**

L'équipe de mise en œuvre du WWF sera composée des personnels techniques basés au niveau International et National, expérimentés et une équipe technique mieux expérimentée dans la mise en œuvre des projets liés à la REDD. Cette équipe de gestion sera complétée par d'autres personnels à recruter au niveau National et local.

*Tableau 14 : Composition de l'équipe d'appui au projet et les personnels clés*

Nom	Spécialisation	Poste	Rôle
<b>Unité de gestion du projet Personnels essentiels</b>			
<b>Equipe technique et personnel clés du projet</b>			
Laurent Nsenga	Agronome, gestion des ressources naturelles, REDD+ et Expert dans le PSE	Chef de programme Lac Tumba-Mai Ndombe	Payé par le projet à hauteur de 39%, il appuie la vision globale du programme, appuie les discussions politiques du programme avec la province et le FONAREDD, (basé au Siège du Lac Tumba-Mai Ndombe)
A recruter	REDD +et expertise en gestion de projet	Chef de Projet	100% pris en charge par le projet, responsable de la supervision des activités du projet sur terrain. Assure le suivi-évaluation des activités du projet, et les aspects opérationnels (basé à Kwamouth)
A recruter	Aménagiste, Expertise en Développement et Gouvernance	Chargé de l'aménagement de territoire et gouvernance	Il appuie le travail de CARGs , CARTs, et appuie les CLDs. Il couvrira toutes les activités liées à l'aménagement de territoire et mise en œuvre de PRGN. Développement puis pour appuyer l'élaboration des Plans de Gestion des Ressources Naturelles, puis les contrats de mise en œuvre de ces Plans.
Roddy Ngoma	Agronome	Responsable Chargé de l'Agriculture	Pour le suivi des toutes les activités liées à l'agriculture, l'agroforesterie dans les ' territoires 4, travaille en collaboration avec les services étatiques, les CLDs et les autres ONG locales
Albert BAKANZ A	Agronome et forestier	Chargé de Foresterie	Responsable du thématique forêt
Dany Mulabu	Développement rural	Responsable Energie bois	Il couvre toutes les questions liées la mise en défens de savanes, développement de la filière bois énergie sous la supervision du Chef de projet
Carine Mauwa	MRV, Cartographie et gestion des ressources naturelles	Chargé de SIG_ suivi et Evaluation et MRV	Elle appuie le projet dans les questions sur le SIG, MRV, a cartographie participative avec les CLD, identifications des zones pour le développement de l'agriculture et l'agroforesterie ainsi que la mise en défens
A recruter	Expertise en droits humains liés à l'environnement, Gestion	Chargé de Sauvegardes et Sauvegardes	Travaille-en étroite collaboration avec les ALES et spécifiquement celle de gestion de conflits, plaintes et recours. Il oriente sur la gestion des risques identifiés dans le projet et la mise en œuvre de leur atténuation



	Environnementale et sociale		
<b>Personnels Opérationnels</b>			
Il s'agit de tous les membres d'équipes finances, logistiques, informatiques qui appui le projet			
A recruter	Expertise en finance de projet et suivi budgétaire	Analyste financier	Financier du projet, Suivi budgétaire, participe à la préparation des rapports financiers, fait le suivi et validation des rapports financiers des ALEs, oriente et forme les staffs chargés de finance des ALES
A recruter	Expertise en comptabilité	Comptable	Gestion comptable, opération comptable du projet, renseigne les informations sur le système comptable et vérifie la véracité des dépenses avant engagement
A recruter	Expertise sur la gestion de la Chaine d'approvisionnement et les procédures de passations des marchés	Chargé de la logistique et Passation de marché	Responsable des questions logistiques du projet ; mettra en œuvre les procédures de CAFI/FONAREDD sur la passation de marché de tous les achats du projet, fait le suivi de l'utilisation des engins roulants et équipements de projet ainsi que le suivi de fournitures des bureaux
A recruter	Expertise en partenariat, en gestion de financement	Assistant Chargé de Partenariat	Chargé de mise en place des contrats avec les ALEs, suivi des rapportages et travaille en collaboration avec l'équipe de Partenariat (Coordination WWF) sur les paiements et suivis des clauses contractuelles avec les ALEs
A recruter	Expertise en suivi des questions administratives	Assistant administratif et RH	Travail avec le Chargé de l'administration et logistique et les aspects de Ressources humaines du projet
A recruter	Expertise en communication	Assistant en communication	Pour la sensibilisation, la communication des réalisations du projet, il travaille avec l'équipe de FONAREDD/CAFI sur les outils à développer concernant la communication et la visibilité de projet
A recruter	Expertise en utilisation des engins roulants (Voiture) avec expertise en mécanique	Chauffeur	Pour la voiture 4*4, gestion de la voiture, entretien et conduit la voiture pour des missions et des services du projet
A recruter	Expertise en utilisation des engins roulants fluviaux avec expertise en mécanique	Conducteur canot rapide	Gestion et entretien du canot rapide, conduit le canot rapide pour la mission de terrain
A recruter	Notion en matière de navigation fluviale	Aide canot rapide	Appui le Conducteur du canot rapide
A recruter	Ménagères	Technicien de surface	Pour l'entretien du bureau du projet
<b>Equipe d'appui technique et Opérationnel</b>			
Céline Beaulieu	Biodiversité, conservation,	Cheffe de Partenariat avec	Suivi stratégique et relationnel de l'action qui permet d'assurer que les standards de qualité internationaux de

	Développement Durable	le secteur Public de WWF International	gestion de projet/programme sont respectés dans la mise en œuvre du projet
Tiana Ramahaleo	Expert en Gestion des ressources naturelles et Conservation	Directeur de Conservation WWF RDC	Ce poste basé à Kinshasa est redevable de la mise en œuvre du projet PIREDD par WWF et s'assure de la cohésion de tous les programmes de conservation mise en œuvre par WWF en RDC.
Susy Meta	Marketing, Finance	Chef de l'Unité Finance IT et Logistique	Ce staff sera essentiel et s'assurera que la gestion financière du projet se fait selon les procédures financières de WWF. Elle appuiera l'Analyste financier du projet pour la mise en place et le suivi du fonctionnement des finances du projet. Elle organisera aussi le renforcement des capacités des comptables territoriaux.
Kenze Ndamukenze	Développement de projet et programme	Chef d'Unité Communication et Mobilisation de Ressources WWF RDC	Appui le projet dans les questions de suivi de standard de CAFI/FONAREDD pour la mise en œuvre du projet
Inoussa Njumboket	Expert Foresterie et Certification Forêt	Point focal technique du montage de projet WWF RDC	Il est responsable de la stratégie Forêt au WWF, il donnera un appui au projet et surtout dans la composante Forêt
Julva Lisandela	Développement de programme et projet, Management et Agronome	Manager de Partenariat et Mobilisation de Ressources WWF RDC	Mettra en œuvre toutes les questions liées au partenariat du projet entre le WWF et les autres parties prenantes
Eric LOWATE	Gestion Environnementale et sociale	Coordonnateur de Sauvegardes Environnemental au WWF RDC	Il travaille sur les questions liées au risque environnemental, coordonne les activités avec l'ONG chargée de gérer le mécanisme de plainte et recours
Jonathan MUKESHA	Développement de programme et projet	Coordonnateur de Sui et Evaluation au WWF RDC	Il assure la coordination de suivi et évaluation avec l'équipe du projet, évalue les performances de mise en œuvre de projet et propose des ajustements à discuter avec le bailleur
Christian MPASI	Communication et Administration	Chargé de Communication WWF RDC	Pour la communication et la visibilité du projet. Il s'assure que les messages de communication et information pour le projet sont bien disponible et publiés au niveau local, national et International en suivant les politiques de bailleur en la matière

**(3) Autres Parties prenantes du projet (gouvernementaux, partenaires locaux d'exécution nationaux voire internationaux). Il est attendu que les partenaires locaux d'exécution principaux soient identifiés, évalués et intégrés au document de projet.**



La mise en œuvre du projet se fera sous le leadership du WWF en partenariat avec les services techniques étatiques au niveau territorial. Selon la nature et la stratégie du projet, les services techniques étatiques au niveau territorial joueront un grand rôle jusqu'à favoriser l'appropriation du programme par ces derniers.

Le WWF a un réseau des ONG partenaires intervenant dans plusieurs secteurs dont l'Aménagement des territoires, gestions durables des forêts. Les ONG Locales qui ont Les projets SCAPE, C4CF, et RPAN et LtC ont renforcé les capacités des organisations non gouvernementales du secteur de l'environnement, une vingtaine d'entre elles ont signé un contrat de partenariat avec WWF et participent à la mise en œuvre des activités dans les différentes zones des projets (Kinshasa, Kongo Centrale, Mai-Ndombe, Equateur, Kivu). Elles maîtrisent les approches participatives notamment les 6 programmes de WWF : sensibilisation et éducation environnementale, appui à l'émancipation des peuples autochtones, appui organisationnel aux communautés et peuples autochtones, appui à la gestion au suivi du fonds local de développement, appui à la gestion de la faune et des ressources naturelles, programme de lutte anti-braconnage.

Le projet PIREDD Plateaux, mis en œuvre par WWF, a renforcé la capacité des plusieurs ONG locales pour exécuter les activités en rapport avec la gouvernance des ressources naturelles, notamment GI-AGRO, AMAR, CIAPAFED. Dans le cadre de ce projet, les potentiels Agences locales d'exécutions identifiées sont les suivants selon la nature de leur travail, toutes fois il sera effectué un processus de Due Diligence avant de contracter avec ces partenaires :

#### **A. Les ALES Techniques :**

##### **A.1. CIAPAFED :**

Le Centre d'Initiatives et d'Appui Participatif à l'agriculture Familiale et l'Environnement Durable, **CIAPAFED** en sigle, est une organisation non gouvernementale de droit congolais qui a été créée le 28 Mars 2008 à Bolobo, dans la nouvelle province de Mai-Ndombe, en République Démocratique du Congo. Conformément à la loi N° 004/2001 du 20 Juillet 2001 portant dispositions générales applicables aux associations sans but lucratif et aux établissements d'utilités publics.

Il a comme domaine d'intervention (i) Agriculture et élevage, (ii) Environnement, aménagement du territoire et Développement Durable, (iii) Hygiène, santé et assainissement et (iv) Education et formation.

L'Organisation a fortement contribué au projet PIREDD Plateau de la première phase dans la Sensibilisation et structuration des communautés en comités locales de développement dans le territoire de Yumbi (Projet PGAPF/PIREDD Plateau). (Voir détails en Annexe 14 sur l'expérience de l'organisation 15. 10)

##### **A.2. GIAGRO :**

GI Agro est une association sans but lucratif depuis 1992 et une ONG congolaise depuis avril 2012. En son article 3 (objet), « l'association a pour but de stimuler auprès des populations rurales des systèmes d'exploitation agronomiques qui combinent harmonieusement sur une surface limitée, l'agriculture, la foresterie, la pisciculture et le petit élevage. Elle s'efforcera à cette fin de procéder à des interventions sur terrain, à des démonstrations et des séances d'animation et de renforcement des capacités destinées à sensibiliser la population rurale pour laquelle elle entreprendra des actions de solidarité ».

GI Agro a travaillé dans plusieurs projets d'investissement forestiers et sur la REDD et a contribué également aux résultats du projet PIREDD Plateau de la phase précédente précisément dans les activités de création et renforcement de plus de 71 comités locaux de développement (CLD) pour le territoire de Kwamouth.

Connaissant déjà mieux la zone du projet, son expérience sera très déterminante pour la consolidation des activités dans cette phase. (Voir détails en Annexe 14 sur l'expérience de l'organisation)



### **A.3. Nouvelle Vision de Développement NVD :**

La NVD est une ONG local créée en en Juillet 2006 et qui a son siège social à Nioki dans la province de Mai Ndombe, il a comme domaine d'intervention (i) Infrastructure des Bases, (ii) l'Environnement, (iii) Sécurité Alimentaire, (iv) Assainissement, (v) la Santé et Éducation, et (vi) l'encadrement et mobilisation des communautés : les Jeunes, les femmes et les Peuples autochtones. Il a mis en œuvre plusieurs projets en tant que consultant dans son domaine d'interventions et précisément pour ce qui est de l'environnement nous citerons :

- Consultance de la Sensibilisation et l'Obtention du CLIP, la Structuration du Milieu (CLD) et l'Élaboration des Plans de Gestion des Ressources Naturelles (PGRN) pour le Territoire d'Inongo conformément au contrat de service N°01/IDA/PIREDD MNDB/MEN/2019,
- Mission de Sensibilisation des communautés locales et des PA sur les effets de réchauffement climatique, les 7 Piliers des REDD+, la protection de la Biodiversité et conservation des Aires protégées et les Mécanisme de Gestion des Plaintes dans les radios communautaires et travaux en Focus group (Jeunes, Papas, Mamans et les PA),
- Enquête sur le foncier et l'Exploitation artisanale des bois d'œuvre auprès des communautés locales et les peuples autochtones dans les territoires de Mushie et Kutu, Participation à l'atelier de validation des données du projet REDD + pour le projet PIREDD Mai Ndombe et au lancement officiel du projet PIREDD Plateau dans la Province de Mai Ndombe.

A travers l'expertise de ses experts, la NVD est parmi les ALEs techniques qui appuieront le service technique dans la mise en œuvre des activités sur terrain sous la coordination du WWF. (Les détails sur l'expérience de la NVD est en annexe 14.d)

### **B. Les ALES Gestion de plainte et recours et d'appuis en PSE :**

#### **B.1. Ales de gestion de Plainte et recours, CODHOD :**

Le CODHOD est une organisation de la société civile congolaise créée le 23 mars 2003. La lutte contre la pauvreté et l'injustice sociale par la promotion des Droits de l'homme avec la participation populaire. Existant depuis 2003, CODHOD opère sur toute l'étendue de la République Démocratique du Congo.

La stratégie d'intervention de CODHOD est centrée sur les recherches - actions, la formation, l'éducation et la mutualisation.

CODHOD a développé une expertise unique assurant la mise en interaction optimisée et sécurisée d'acteurs locaux de différent intervenant dans le secteur de la gouvernance locale en renforçant leur capacité dans la gestion des ETD, en augmentant la mobilisation des recettes et la gestion fiscale et ainsi en accélérant leur développement économique et social. Comme organisation de défense des droits humains, il a une expérience dans le monitoring des cas de violations des droits humains, la mise en place des mécanismes de Justice Traditionnelle, l'accompagnement et la défense des victimes de violation des droits humains. En rapport avec l'approche centrée sur l'éducation et la mutualisation, le CODHOD développe et anime les modules de formation en droit de l'homme en insistant sur la mutualisation dans les règlements des conflits.

Dans le cadre du renforcement de la Gouvernance Citoyenne sur les programmes mis en œuvre par certaines organisations à l'instar du COGEDEF avec le projet d'appui au développement de la riziculture dans le pool Malebo financé par la SNV, le CODHOD a accompagné COGEDEF dans la structuration des communautés, l'organisation des Unités et des coopératives, la formation sur le règlement des conflits et la mise en place d'un système de gestion de plaintes et cas spéciaux pour assurer la garantie et la prestation de meilleurs services aux bénéficiaires du projet. En effet, le système de gestion des plaintes et cas spéciaux fait partie des aspects de la redevabilité sociale.



CODHOD sera en charge des mécanismes de gestion de plaintes et recours du projet dans les 4 territoires (Voir détails en **Annexe 14** sur l'expérience de l'organisation)

Un travail préalable se fera en consultation avec les communautés locales pour s'assurer de leur implication et contributions sur le système mis en place, son indépendance et son accessibilité avec une évaluation de ce qui s'est passé précédemment. Il sera expliqué les différentes procédures mises en place en commençant par les outils sécurisés de réception des plaintes avec l'importance de protection de données privées des plaignants, la légitimité, l'accessibilité, la transparence, basé sur les droits humains, l'apprentissage continu, l'engagement communautaire et le dialogue permanent. Ceci permettra d'améliorer la mise en œuvre de ce mécanisme et de veiller en plus sur la vulgarisation des messages clés contenus dans la nouvelle Loi n° 22/030 du 15 juillet 2022 portant protection et promotion des droits des peuples autochtones pygmées en République Démocratique du Congo.

## **B.2 ALES pour paiement PSE**

Le WWF va contracter la TMB pour l'exécution des PSE. En collaboration avec cette Banque, Le WWF utilisera le système de collecte mobile de données pour la collecte, l'analyse, le stockage et le rapport des données spatiales et non spatiales de surveillance sur le terrain. L'idée générale est de rationaliser au maximum les processus afin que les informations recueillies par le WWF de mise en œuvre puissent être automatiquement téléchargées dans le système de gestion des informations du programme PSE de CAFI.

Lors de six premiers mois de la mise en œuvre, le WWF évaluera avec la banque TMB les méthodes et modalités de paiement de PSE selon les spécificités d'accessibilité de différentes zones du projet (zone potentielle de couverture sécurisée par la banque, zone à couvrir à travers les services mobiles money, zones éloignées nécessitant un déplacement sécurisé pour paiement direct)

Du point de vue pratique, une analyse minutieuse est nécessaire avant d'engager une ALE locale qui ne s'occupera exclusivement que des paiements de PSE, qui sont du reste périodique.

## **7) Stratégie d'engagement des parties prenantes**

Le WWF à travers son réseau est fortement attaché à la construction des partenariats stratégiques, le dialogue politique et la gestion de la qualité des interventions.

Dans le cadre de la mise en œuvre du présent projet issue du processus Fast Track, le WWF entend poursuivre les consultations des parties prenantes tout au long de la vie du Programme. Il s'impliquera à toutes les discussions liées au REDD+ et appuiera les efforts déjà accomplis des consultations des parties prenantes déjà engagées au niveau National dans la dynamique de la REDD.

### **a) Gouvernement**

Le gouvernement provincial, chapeauté par le Gouverneur, est un acteur clé dans la conception, la planification et la mise en œuvre du projet REDD+. Il assure la présidence du Comité de pilotage du projet au niveau provincial. Dans la mise en œuvre du projet, il fournit des facilités politiques, administratives et participe à la gestion des conflits et au Mécanisme de Gestion des Plaintes survenus aux seins des communautés de sa juridiction en lien avec le projet.

Lors de la finalisation du document de projet, le Gouvernement provincial a endossé le projet après une séance de présentation du projet à Inongo Février 2023 par le WWF. (Voir annexe 1 : Stratégie de partie prenante et liste d'institutions publiques consultées)

Dans le cadre du présent projet, il est prévu deux sessions du comité de pilotage, soit (i) au début de l'année où on examine le rapport annuel d'activité de l'année précédente et approuve le PTBA (plan de travail et de budget annuel) de l'année en cours et au milieu d'année où on examine le progrès du projet semestriel et corriger avec le perspective des activités de la dernière moitié de l'année.

Au niveau technique, les Services Techniques (4 services techniques activement impliquées dans la mise en œuvre et suivi du projet) qui font partie des institutions publiques, seront appelés à contribuer à l'élaboration



des Plans, à contribuer au renforcement des comités de Développement, à accompagner la réalisation de toutes les activités du projet selon une démarche d'appui basée sur la performance ; ils participeront activement au comité de pilotage organisé semestriellement sous la houlette du Gouvernement Provincial, pour lequel les ST fourniront un autre rapport de contre vérification et de certification des réalisations sur terrain ; et effectueront de mission de suivi et évaluation du projet .

#### **b) Donateurs et partenaires de développement**

Le FONAREDD/CAFI est engagé (à travers ses techniciens) dans la finalisation de la proposition et orientations stratégiques sur la compréhension du Cadre de Résultats et indicateurs standardisés du CAFI. Il appuie le programme dans la description des indicateurs des impacts (évitement de la déforestation et son calcul) et sur la problématique du programme PSE en cours de finalisation.

Il mettra à disposition du projet les fonds pour permettre la mise en œuvre du projet. Il orientera aussi les actions techniques si nécessaires, pour un alignement avec les autres initiatives nationales et les projets intégrés similaires mis en œuvre dans les autres provinces du pays.

Il fait partie du Comité de Gestion et permettra de prendre et de valider les orientations du projet au vu des évaluations, des résultats du suivi évaluation et des recommandations du Comité de Pilotage.

#### **c) Société civile**

Depuis le début du processus de préparation à la REDD +, le gouvernement a établi un dialogue constructif avec la société civile et les organisations des Peuples Autochtones, et la RDC peut aujourd'hui se féliciter de l'existence de deux plateformes nationales, le « Groupe de travail sur le climat et la REDD+ » (GTCR rénové) et le « Réseau des Populations Autochtones pour la Gestion Durable des Ecosystèmes Forestiers » (REPALEF), reconnues, légitimes et bien structurées. Le projet travaille en étroite collaboration avec la plateforme GTCR-R qui est également membre actif du comité de pilotage du projet.

Dans l'optique de l'appropriation du projet par la base, 4 Agences Locales d'exécutions faisant partie de la société civile, seront actrices principales sur lesquelles le succès du projet est reposé.

Au-delà de 4 ALES, le projet fera recours aux ONG Locales pour couvrir quelques activités et thématiques et permettre ainsi leur essor.

#### **d) Secteur privé**

Le projet va injecter dans l'économie de la zone du projet plus de 15 M\$, ce qui donne une opportunité aux secteurs privés de s'impliquer et travailler avec les communautés. Par exemple le travail de la filière bois-énergie sur le Charbonnage améliorée, le WWF explorera la disponibilité des secteurs privés dans ce domaine. Ils seront actifs dans le comité de pilotage du projet, ce qui leur permettra de connaître l'avancement du projet et à quel moment et niveau ils devraient agir.

#### **e) Autres : Organisation d'éducation et/ou de recherche**

Le projet pourra éventuellement établir des collaborations avec des organisations de recherche comme le projet BonDiv financé par USAID/TETRATEC qui fait des recherches sur la répartition des bonobos dans la zone de Malebo.

### **8) Gestion des risques et des sauvegardes**

#### **a) Risques et mesures d'atténuation**

Comme pour la première phase du PIREDD Plateau, les résultats escomptés de cette nouvelle phase du programme devraient avoir des effets sociaux et environnementaux globalement positifs en termes de création



d'opportunités d'emplois, de diversification et amélioration des revenus pour les communautés locales et de l'amélioration de la gouvernance forestière locale, de sécurisation des droits fonciers, de promotion des pratiques d'utilisation durable des terres, de conservation des habitats naturels, et de protection de la biodiversité.

Les risques et effets environnementaux et sociaux négatifs de la mise en œuvre de ce programme seront spécifiques aux sites d'intervention. Aucun impact irréversible n'est attendu comme résultat de la mise en œuvre de ce projet. Les risques et impacts négatifs seront tous gérables pendant la mise en œuvre par l'application des mesures d'atténuation adéquates et proportionnelles à l'ampleur de ceux-ci.



Tableau 15 : Matrice de gestion des risques liés aux projets

Risques	Niveau de risque : Très élevé Haut Moyen Bas (Probabilité x impact)	Vraisemblance : Presque certain - 5 Probable - 4 Possible - 3 Peu probable - 2 Rare - 1	Impact : Extrême - 5 Majeur - 4 Modéré - 3 Mineur - 2 Insignifiant - 1	Mesures d'atténuation	Unité/personne responsable
<b>Risques socio-environnementaux</b>					
Sécurité alimentaire réduite du fait des interventions du projet	Bas	2	4	Un enquête sur le bilan de sécurité alimentaire réalisée déterminant les zones touchées par le manque de la sécurité alimentaire, les périodes de disettes , mise en place de 200 parcs à bois pour apporter au moins 20 000 ha de bouture de manioc et d'autres semences vivriers aux communautés faisant face à la sécurité alimentaire	WWF, ALEs, Les services techniques
Contraintes logistiques d'accessibilités des zones d'intervention du projet	Bas	2	3	Les provinces dans lesquelles le travail de terrain sera effectué représentent des zones reculées avec une accessibilité faible, particulièrement des routes en mauvais état, qui pourraient impacter la réalisation d'activités des projets, limiter les mouvements et déplacement du personnel et limiter la supervision ou bonne conduite des activités. L'UNOPS devra s'assurer que l'Agence d'exécution a budgétisé des provisions pour pallier ces contraintes logistiques et ont l'expérience pour organiser des activités dans des zones peu accessibles. D'autre part, l'UNOPS a budgétisé des ressources suffisantes pour s'assurer de la bonne conduite de ses missions de contrôle et évaluation.	
<b>Risques politiques et réglementaires</b>					
Risque de conflit foncier ; Conflit foncier entre les ayants droit et les non ayants droits des extensions dues à manques de précision de localisation de zones ou terrain délimité avec leurs lignages. Toutefois, la localisation précise de ces zones d'extensions a généralement été faite en blocs continu, ne disant rien de leur soubassement lignager. Cette lacune	Très élevé	4	4	Poursuivre le renforcement des capacités des structures de gouvernance locale (CARGs et CLDs), et des bénéficiaires admissibles dans la négociation avec les autorités traditionnelles des terres (« chefs de terre ») et le gouvernement, sur les questions liées à l'accès à la terre ; Avant l'affectation <sup>20</sup> des terres aux activités du projet, une analyse sera effectuée sur terrain en vue d'identifier les ayants droits coutumiers, les détenteurs des titres fonciers et les conflits fonciers existants en vue de permettre à l'unité de gestion du projet de prendre des mesures nécessaires et de mettre en place des stratégies pour éviter tout risque lié aux conflits fonciers;	1. WWF (Chargé de Sauvegardes, Aménagement de Territoires) , 2. CODHOD (ALE) Gestion de mécanisme de plainte et recours et gestion des conflits),

risque de conduire à des conflits, et à l'abandon de leur localisation actuelle					Une sensibilisation et formation des services techniques et des ALE à la prévention et la gestion des conflits fonciers sera par ailleurs réalisée	3. Service Technique Cadastre Foncier
Insécurité et conflit due aux échéances électorales 2023	Haut	4	4	4	Mises à jour régulières de la situation sécuritaire de la zone du projet aux approches de la période électorale (avant, pendant et après) sécurité Communications au personnel sur les conditions de sécurité Suspension des opérations sur le terrain dans les zones où des incidents se produisent ou sont susceptibles de se produire Travail à domicile lorsque des incidents sont susceptibles de se produire.	Chargé de Sécurité de WWF, Chef de projet avec l'implication des Ales techniques sur terrain
De l'usurpation et accaparement des avantages du projet par certaines élites ;	Haut	3	4	4	Mettre en place un plan de sensibilisation, information et communication du projet ;	1. WWF( Chef de projet ), 2. Les ALEs techniques (CIAPAFED, GI Agro, NVD)
Le conflit foncier avec les chefs de terre						
<b>Risques financiers</b>						
Sélection du Partenaire de mise en oeuvre (WWF) faite de manière subjective avec un choix de partenaire qui n'a pas les capacités financières adéquates	Moyen	2	5	5	La sélection de l'Agence d'exécution est faite par les Secrétariats Exécutifs de CAFI et FONAREDD sur la base de collaborations antérieures fructueuses avec l'Agence d'exécution WWF. Pour limiter les risques fiduciaires et s'assurer que WWF ait les capacités adéquates, l'UNOPS s'est appuyé sur l'évaluation de capacité HACT de WWF, qui détermine un risque modéré et donc acceptable. UNOPS pourra aussi suivre réaliser des évaluations additionnelles et établira un plan de suivi financier en fonction des résultats de l'évaluation HACT. La sélection de WWF est aussi endorsé par les bailleurs du Fonds CAFI sous la forme d'une lettre de non-objection	
Faible capacité du Partenaire de Mise en oeuvre (WWF)	Bas	2	5	5	Une fois le projet signé, un calendrier de suivi conformité et assurance qualité sera établi en fonction des résultats de ces évaluations de manière à mitiger le moindre risque identifié. De plus, une provision est incluse dans le budget pour des activités de renforcement de capacités si l'UNOPS juge que certaines capacités de WWF doivent être renforcées.	
Retard dans la contractualisation entre l'UNOPS et WWF due à des retards dans les décaissements reçus	Moyen	2	4	4	L'UNOPS fera une demande de décaissement des Fonds auprès du Secrétariat Exécutif de CAFI pour s'assurer que les Fonds sont disponibles pour contractualiser l'Agence d'exécution WWF et pour éviter les potentiels retards dans la contractualisation. L'UNOPS travaille déjà à clarifier la question de lettre de	

					présélection de la part du FONAREDD et des bailleurs de CAFI pour initier l'accord de subvention avec WWF dans les meilleurs délais.				UNOPS, WWF et FAONAREDD/CAFI
Les ressources financières ne sont pas suffisantes pour couvrir toutes les activités du prévues	Moyen	3	3	3	La production du rapport semestriel, avec orientation ou proposition de changement sur base des réalités de terrain, dialogue quotidien avec FONAREDD/CAFI pour le paiement lié aux forêts de conservation des communautés de 24 Terroirs				
<b>Risques opérationnels (y inclus sur les processus et capacités d'adaptation du projet) et stratégiques (dont réputationnels)</b>									
L'impact et résultats des interventions sont limités	Bas	2	5	5	Le projet s'appuiera sur des mécanismes d'assurance-qualité et un cadre de suivi-évaluation efficace. Les rapports soumis évaluent constamment les résultats et de la performance de l'Agence d'exécution (WWF). Les rapports et la mise en place des mécanismes de contrôles et vérifications réguliers permettent aussi un suivi des résultats de façon continue, et d'alerter les Secrétariats Exécutifs de FONAREDD et CAFI en cas de non-performance de l'Agence d'exécution.				
Incapacité de surveiller et de vérifier les mises en œuvre et les résultats escomptés	Moyen	2	5	5	L'UNOPS organisera des missions de contrôle et vérification régulières sur le terrain de manière régulière pour constater de l'avancement des activités. L'Agence d'exécution mettra en place un cadre de résultats pour la mise en œuvre des projets avec une capacité de rendre des comptes.				
Administration et opérations de la subvention sont inefficaces	Moyen	2	5	5	Les rôles et les responsabilités entre les différentes entités (UNOPS, WWF, les Secrétariats Exécutifs de FONAREDD et CAFI et les ALEs) ont été clairement identifiés. De plus, des réunions régulières entre l'équipe de Projet et WWF seront organisées pour s'assurer de la bonne communication et collaboration des parties; Les révisions semestrielles et rapports sur les résultats et la performance de l'Agence d'exécution permettent aussi de s'assurer que les résultats et objectifs sont atteints.				
Risques et tensions intracommunautaires à la suite de la non-reconnaissance de certains terroirs. Ce manque de reconnaissance par les terroirs voisins et autorités administratives empêche ces derniers de jouir des bénéfices du projet ;	Haut	4	4	4	Réaliser en Année 1 du projet une analyse de sensibilité au conflit foncier, si nécessaire en synergie avec le projet sectoriel d'appui à la réforme foncière, et intégrant : 1 ° Identification des causes présentes et lointaines ; 2 ° Identification des principaux acteurs impliqués directement aux conflits ; 3 ° Identification / désignation des personnes qui disposent de l'influence dans la zone ; 4 ° Discussion et dialogue avec les personnes désignées ; 5 ° Réunion avec les personnes désignées dans chaque territoire ; 6 ° Elaboration d'une feuille de route ; 7 ° Mise en place des comités de médiation/dialogue pour surveiller les actions de la feuille de route.				1. WWF avec l'appui de CAFI/FONAREDD 2. Les ALEs techniques (CIAPAFED, GI Agro, NVD)

<p>Les conflits internes aux communautés affectant les CLDs. Dans les périodes critiques des conflits interethniques certains CLD n'ont pas été en mesure de gérer les conflits internes aux communautés. Certains l'ont fait mais pas tous.</p>	<p>Haut</p>	<p>4</p>	<p>4</p>	<p>Actualiser et continuer l'opérationnalisation du mécanisme existant de gestion des plaintes et recours</p> <p>Une sensibilisation et formation des services techniques et des ALE à la prévention et la gestion des conflits fonciers sera par ailleurs réalisée</p> <p>Avant la mise en œuvre du projet, des missions de sensibilisation et d'information seront organisées dans les différents groupes communautaires en vue de leur expliquer l'objectif du projet et ses avantages, à l'issue de ces séances, il sera question aussi de définir les zones qui seront prise en compte dans les activités du projet;</p> <p>Après l'explication du contexte du projet, un processus CLIP sera déclenché en vue d'obtenir le consentement des différentes parties prenantes sur la mise en oeuvre du projet;</p> <p>En vue de prévenir, d'éviter et/ou d'atténuer les problèmes liés aux conflits, tension intercommunautaire et les éventuelles plaintes, outre l'étude d'impacts environnemental et social ainsi que le cadre de gestion environnementale et sociale qui seront développés, plusieurs autres outils seront mise en place, à titre d'exemple:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Un outil sur la gestion des conflits;</li> <li>● Un mécanisme de gestion des plaintes;</li> <li>● Un rapport d'évaluation des pertes socio-économique;</li> <li>● Un plan de mitigation;</li> <li>● Plan d'action des violences basées sur le genre;</li> <li>● Un outil de suivi et d'évaluation des normes environnementales et sociales.</li> </ul>
				<p>1. WWF contribution de son expert en gestion de conflit, 2 CODHOD (ALE de Gestion de mécanisme de plainte et recours et gestion des conflits),</p>

Risques relatifs au non-respect de la mise en œuvre des affectations telles que définies dans les PGRN par suite des intérêts pécuniaires des ayants droit des terres	Moyen	4	4	4	Faciliter la mise en œuvre participative des PGRN des communautés en vue de réduire le risque des conflits.	ALEs Techniques (CIAPAFED, GI Agro, NVD)
Des attentes élevées et déçues de la part des communautés locales ;	Moyen	3	3	3	Mettre en place un plan de sensibilisation, information et communication du projet ;	ALEs Techniques (CIAPAFED, GI Agro, NVD) WWF (L'équipe de communication)
Les risques de discrimination des groupes vulnérables ;	Moyen	2	2	2	En vue de prévenir, d'éviter et/ou d'atténuer les problèmes liés aux conflits, tension intercommunautaire et les éventuelles plaintes, outre l'étude d'impacts environnemental et social ainsi que le cadre de gestion environnementale et sociale qui seront développés, plusieurs autres outils seront mise en place, à titre d'exemple: <ul style="list-style-type: none"> <li>● Un outil sur la gestion des conflits;</li> <li>● Un mécanisme de gestion des plaintes;</li> <li>● Un rapport d'évaluation des pertes socio-économique;</li> <li>● Un plan de mitigation;</li> <li>● Plan d'action des violences basées sur le genre;</li> <li>● Un outil de suivi et d'évaluation des normes environnementales et sociales.</li> </ul>	1.WWF( Chargé de Sauvegardes, Aménagement de Territoires) , 2. CODHOD (ALE Gestion de mécanisme de plainte et recours et gestion des conflits),
Risques VBG/EAS/HS en liaison avec les tensions entre les différentes communautés, et la distribution de bénéfices du projet.	Moyen	3	3	4	Le projet va intégrer l'approche genre dans toutes ses activités comme décrit plus haut au point relatif aux questions genre. En outre, en vue de prévenir, d'éviter et/ou d'atténuer les problèmes liés aux violences basées sur le genre, outre l'étude d'impacts environnemental et social ainsi que le cadre de gestion environnementale et sociale qui seront développés, plusieurs autres outils seront mise en place, à titre d'exemple: <ul style="list-style-type: none"> <li>● Un outil sur la gestion des conflits;</li> <li>● Un mécanisme de gestion des plaintes;</li> <li>● Un rapport d'évaluation des pertes socio-économique;</li> <li>● Un plan de mitigation;</li> <li>● Plan d'action des violences basées sur le genre;</li> </ul>	1.WWF( Chargé de Sauvegardes, Aménagement de Territoires) , 2. CODHOD (ALE Gestion de mécanisme de plainte et recours et gestion des conflits),

<p><b>Partout la présence d'allochtones</b> crée un risque permanent de conflit qui porteront :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Sur l'appropriation des terres ;</li> <li>○ Le non-paiement tendanciel des redevances coutumières ;</li> <li>○ Les résultats électoraux dans des cités ou groupements dominés par les allochtones ;</li> <li>○ La composition des comités directeurs au niveau des Comités de Développement, s'ils se traduisent par la marginalisation de la coutume ;</li> <li>○ La jalousie inter personnelle ou inter communautaire portant sur l'accès différencié aux bénéfices du projet, au bénéfice des allochtones.</li> <li>○ La montée en puissance imprudente des leaders issus de la communauté allochtone.</li> <li>○ La marginalisation des autochtones dans l'accès aux bénéfices du projet.</li> <li>○ Les tentatives des allochtones de s'approprier les meilleures terres ;</li> </ul> <p>Les ventes massives de terre (y compris sous statut fermier) par les autochtones, y compris à des ayant droits claniques, rendant difficile l'accès aux terres aussi bien pour les autochtones que pour les allochtones,</p>	Haut	4	4	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Un outil de suivi et d'évaluation des normes environnementales et sociales.</li> </ul> <p>Impliquer l'administration publique et les services techniques</p> <p>Poursuivre le renforcement des capacités des structures de gouvernance locale (CARGs et CLDs), et des bénéficiaires admissibles dans la négociation avec les autorités traditionnelles des terres (« chefs de terre ») et le gouvernement, sur les questions liées à l'accès à la terre ;</p> <p>Actualiser et continuer l'opérationnalisation du mécanisme existant de gestion des plaintes et recours</p> <p>Mettre en place un plan de sensibilisation, information et communication du projet ;</p> <p>Mettre en des unités mixtes de vivre ensemble</p>	<p>1.WWF( Chargé de Sauvegardes, Aménagement de Territoires) ,</p> <p>2. CODHOD (ALE de Gestion de mécanisme de plainte et recours et gestion des conflits),</p> <p>3. Les ALEs techniques</p>
---	------	---	---	---	--

<p>avec conflit entre eux pour gérer cet accès raréfié ;</p> <p><b>Partout la raréfaction de la ressource</b> ayant abouti à la spécialisation communautaire (exemple pêche, chasse, cueillette), les obligeant à se reconverter par exemple en agriculteurs (mais toute intervention dans les bassins de pêche pourrait aboutir au contraire à des conflits entre pêcheurs et agriculteurs du fait de la pression de ces derniers sur la pêche. Cette évolution concerne aussi les PA dans d'autres parties du pays et du Maï Ndombe) peut aboutir à des tensions très fortes ;</p>	Moyen	4	4	<p>Impliquer l'administration publique et les services techniques</p> <p>Poursuivre le renforcement des capacités des structures de gouvernance locale (CARGs et CLDs), et des bénéficiaires admissibles dans la négociation avec les autorités traditionnelles des terres (« chefs de terre ») et le gouvernement, sur les questions liées à l'accès à la terre ;</p> <p>Actualiser et continuer l'opérationnalisation du mécanisme existant de gestion des plaintes et recours</p> <p>Mettre en place un plan de sensibilisation, information et communication du projet ;</p> <p>Mettre en des unités mixtes de vivre ensemble</p>	<p>1. WWF( Chargé de Sauvegardes, Aménagement de Territoires) ,</p> <p>2. CODHOD (ALE Gestion de mécanisme de plainte et recours et gestion des conflits),</p> <p>3. Les ALEs techniques</p>
<p><b>Les successions de la chefferie</b> sont un autre sujet permanent de tension. Ces successions peuvent générer des conflits multiples : entre les lignées cheffales et leurs ressortissants (on a potentiellement dans Bolobo des situations allant dans ce sens, donc en pays Teke) ; entre les autochtones et les allochtones, si les nouvelles lignées exigent le renouvellement du paiement de la redevance etc ; entre les mêmes, et notamment les communautés spécialisées sans terre et les autochtones chefs de terre, à propos de gestes ayant une grande valeur symbolique comme l'enterrement des défunts, le renouvellement des reconnaissances coutumières symboliques...</p>	Moyen	4	4	<p>Impliquer l'administration publique</p> <p>Poursuivre le renforcement des capacités des structures de gouvernance locale (CARGs et CLDs), et des bénéficiaires admissibles dans la négociation avec les autorités traditionnelles des terres (« chefs de terre ») et le gouvernement, sur les questions liées à l'accès à la terre ;</p> <p>Actualiser et continuer l'opérationnalisation du mécanisme existant de gestion des plaintes et recours</p> <p>Mettre en des unités mixtes de vivre ensemble</p>	<p>1. WWF (Chargé de Sauvegardes, Aménagement de Territoires) ,</p> <p>2. CODHOD (ALE Gestion de mécanisme de plainte et recours et gestion des conflits),</p> <p>3. Les ALEs techniques</p>

Fraude et corruption des staffs WWF et des ALEs	Bas	2	5	Des contrôles internes à WWF rigoureux sont en place - Rappels réguliers au personnel sur la fraude et la corruption, ainsi que sur la politique en matière de conflits d'intérêts. - Audit interne effectué par le contrôleur interne, - Audits annuels de tous les fonds du projet à commander, des finances du bureau du projet et des partenaires, ainsi que le bureau de Coordination par les auditeurs externes à envoyer par le bailleur FONAREDD/CAFI	Bureau de Coordination WWF (Contrôleur interne), appui de bureau Régional si les fraudes est détecté
Constatation de détournement des ressources / fraude / corruption	Moyen	2	5	L'UNOPS en tant qu'agence des Nations Unies utilise des procédures transparentes et de qualité établies et reconnues pour la gestion financière. Dans le cadre de ce projet, des mécanismes de contrôle et de suivi avec un examen attentif des rapports narratifs et financiers permettront de s'assurer de la bonne utilisation des ressources. Additionnellement, l'UNOPS procédera à un processus d'évaluation complet de WWF avant tout déboursement des fonds et assurera des mécanismes de vérification tels les spot-checks et audits.  Si les résultats des vérifications ne sont pas satisfaisants, l'UNOPS informera les Secrétariats Exécutifs de FONAREDD et CAFI qui pourront remplacer l'Agence d'exécution.  L'UNOPS réalisera aussi le suivi contre la fraude, enregistrera les cas de fraude et fera les suivis nécessaires (licenciement, remboursement). Le projet sera immédiatement arrêté en cas de suspicion de fraude.	
<b>Risques organisationnels (y inclus fiduciaires)</b>					
Le déploiement pour la mise en œuvre du Programme est retardé ou n'est pas effectué dans les délais nécessaires.	Bas	2	4	La mise en œuvre sera majoritairement sous la gestion des ALES et l'implication des Services techniques, qui sont déjà sur terrain et vont occuper les mêmes bureaux (à côté du Service technique), ce qui réduit les processus d'implantation.	WWF, ALES, ST
Retards de paiement PSE	Moyen	2	4	Le paiement du PSE est basé sur le résultat de chaque activité, cela nécessite un temps de contrôle et de vérification avant la validation des rapports et déclenchement de paiement par le service financier. La synchronisation de plan de mise en œuvre et le rapportage (WWF/ALEs) sera un élément clé pour anticiper sur le paiement à faire et éviter le retard	WWF, ALES
<b>Sureté et sécurité</b>					



Conflit tribal dans le territoire de Kwamouth dans la province de Mai-Ndombe avec conséquence sur le staff du projet	Elevé	4	5	Veille sécuritaire et collecte d'informations relatives à la sécurité autour de la zone du projet, entretien régulier avec les autorités sur les consignes sécuritaires à prendre en compte,	WWF, ALES
--	-------	---	---	--	-----------

La méthodologie de gestion des risques est décrite ci-dessous, où le niveau de risque est mesuré comme le produit de la probabilité et des conséquences

*Tableau 16 : Matrice de gestion des risques liés aux programmes*

Likelihood	Occurrence	Frequency	Consequence	Result
Very Likely	The event is expected to occur in most circumstances	Twice a month or more frequently	Extreme	An event leading to massive or irreparable damage or disruption
Likely	The event will probably occur in most circumstances	Once every two months or more frequently	Major	An event leading to critical damage or disruption
Possibly	The event might occur at some time	Once a year or more frequently	Moderate	An event leading to serious damage or disruption
Unlikely	The event could occur at some time	Once every three years or more frequently	Minor	An event leading to some degree of damage or disruption
Rare	The event may occur in exceptional circumstances	Once every seven years or more frequently	Insignificant	An event leading to limited damage or disruption

		Consequences					Level of risk	Result
Likelihood		Insignificant (1)	Minor (2)	Moderate (3)	Major (4)	Extreme (5)		
Very likely (5)	Medium (5)	High (10)	High (15)	Very High (20)	Very High (25)	Very High	Immediate action required by executive management. Mitigation activities/treatment options are mandatory to reduce likelihood and/or consequence. Risk cannot be accepted unless this occurs.	
Likely (4)	Medium (4)	Medium (8)	High (12)	High (16)	Very High (20)	High	Immediate action required by senior/executive management. Mitigation activities/treatment options are mandatory to reduce likelihood and/or consequence. Monitoring strategy to be implemented by Risk Owner.	
Possible (3)	Low (3)	Medium (6)	High (9)	High (12)	High (15)	Medium	Senior Management attention required. Mitigation activities/ treatment options are undertaken to reduce likelihood and/or consequence. Monitoring strategy to be implemented by Risk Owner.	
Unlikely (2)	Low (2)	Low (4)	Medium (6)	Medium (8)	High (10)	Low	Management attention required. Specified ownership of risk. Mitigation activities/treatment options are recommended to reduce likelihood and/or consequence. Implementation of monitoring strategy by risk owner is recommended.	
Rare (1)	Low (1)	Low (3)	Medium (3)	Medium (4)	High (5)			

## **b) Sauvegardes**

### **i. Intégration de la dimension genre**

Au sein de WWF la question de genre est partie intégrante des politiques de conservation et de celles de RH. Le WWF s'assure que ses politiques, y inclus ses programmes et ses activités, sont autant bénéfiques aux femmes qu'aux hommes et contribuent à l'équilibre des genres.

L'approche « genre » sera considérée et le projet impliquera la femme à tous les stades : elles représenteront au minimum 40 % des effectifs du comité directeur du CLD. Les femmes auront une voix prépondérante dans la décision du choix de la famille du fermier pilote et aussi, de l'animatrice de CLD. Le fermier pilote représente en effet une famille et ne sera choisi que s'il respecte la parité genre dans le travail (enfants et parents). Le projet suivra la dynamique de ces CLD et les élections annuelles afin d'assurer que la proportion des femmes augmente et que de plus, elles occupent des postes clés. Les femmes et associations féminines seront privilégiées dans les aspects de création de valeur ajoutée supplémentaire. (Voir plan d'intégration du genre à l'annexe 2)

Le travail de WWF sur terrain repose largement sur l'influence et le changement des comportements des populations, des politiques et des institutions sociales pour une utilisation plus durable des ressources naturelles. Le comportement des populations et les décisions de gestion des ressources naturelles sont façonnés par des structures et processus culturels, sociaux et économiques complexes intimement liés qui comprennent l'ethnicité, la richesse, la religion et le genre. Les rôles, les responsabilités et les opportunités des femmes et des hommes affectent leur manière d'utiliser et de gérer les ressources naturelles et les relations de genre influencent la façon dont les ménages, les communautés et les institutions sont organisés, la façon dont les décisions sont prises et la manière dont les ressources sont utilisées, évaluées et contrôlées.

Ainsi donc, le WWF incorpore systématiquement une perspective de genre dans le programme et les processus de développement des projets, évalue dans la mesure du possible l'impact potentiel des programmes et projets sur l'égalité des genres, applique une approche culturelle sensible au genre, examine comment les politiques, les processus et les institutions au niveau et au-delà de la communauté (c'est-à-dire national, régional ou global) affectent l'égalité des genres, encourage l'effort continu d'étendre sa connaissance et son engagement à l'égalité sociale et des genres, à travers la formation de son personnel, la documentation et le partage d'expériences.

En plus de ceci, toutes les décisions concernant le personnel, du recrutement à la fin d'emploi, est uniquement basée sur les qualifications, les compétences, les habilités, le savoir, l'expérience et poursuit activement l'équilibre des genres à tous les niveaux de l'organisation.

### **ii. Exploitation, harcèlement et abus sexuels**

A la suite des allégations sur les violences sur les droits humains, le WWF international a mis en place un cadre de sauvegardes environnementales et sociales (ESSF) comportant des politiques et des normes.

Dans ses politiques de conservation et de RH, le WWF consacre une partie importante à la promotion et la protection des droits humains (contre l'exploitation et harcèlement, abus), la non-discrimination et la sauvegarde sociale et environnementale. Plusieurs modules de formations sur ces thématiques existent déjà dans sa base de données des formations en ligne pour tout le staff, le préparant à mieux comprendre et intégrer ceci dans toutes les planifications et la mise en œuvre. La politique sur le genre est un aspect non négligeable dans la non-discrimination et le respect des droits de la femme dans la conservation de la nature. Le WWF contrôle et peut suivre de façon efficace l'impact et influence de ses actions sur les droits de l'homme et la non-discrimination.

L'UNOPS en tant qu'Agent de Gestion a aussi une politique de lutte contre le harcèlement sexuel, l'exploitation sexuelle et les abus, mise à jour en 2023<sup>32</sup> et s'assurera, durant l'évaluation des capacités, et la supervision des activités du projet, du respect des normes et principes établis et les mesures de mitigations appropriées sont établies dans la mise en œuvre de ce projet. L'UNOPS mettra en œuvre un plan de suivi et d'action du genre en fonction des résultats et recommandations de l'évaluation PSEAH de WWF.

---

<sup>32</sup> [Prevention and Protection against Sexual Exploitation and Abuse \(SEA\) and Sexual Harassment \(SH\) Strategy \(Mars 2023\)](#)

### iii. Mesures de sauvegarde de Cancún

Tableau 17 : Matrice des sauvegardes de Cancun

Sauvegarde de Cancún	Prise en compte dans la mise en œuvre du projet	Description des mesures de suivi-évaluation spécifiques
Complémentarité et compatibilité avec les objectifs des projets forestiers nationaux et les accords internationaux	Depuis 2002, il a été décrété un moratoire interdisant toute attribution de nouvelles concessions forestières en RDC. Les activités du PIREDD Plateau visent à compléter cette option en stabilisant le front agricole de telle manière qu'aucune nouvelle surface forestière ne soit utilisée pour la production agricole ou la production du bois énergie et permettra ainsi au pays à rester conforme aux normes et conventions nationales et internationales en matière d'exploitation forestière.	Préparation des modalités d'évaluation des Politiques et Mesures (PAM) de REDD+ et organisation de la formation des agents des services techniques territoriaux du plateau.
Transparence et efficacité des structures de gouvernance	Mise en place et dynamisation des structures de gouvernance locale (CLD, CARG). Réactivation et renforcement du mécanisme de gestion des plaintes afin de contribuer à la transparence et à la bonne gouvernance. Large sensibilisation des communautés et autres parties prenantes pour leur implication et participation effective au mécanisme de manière à collecter leurs opinions et des propositions permettant d'améliorer la gouvernance. Des posters et brochures seront préparés au sujet de l'agroforesterie, du CLD, de PSE et du MGPR. Responsabilisation des structures de gouvernance dans la sélection des sites et des bénéficiaires des systèmes agroforestiers et autres activités du projet. Utilisation des radios communautaires locales pour large diffusion des informations relatives aux activités en fonction des saisons agricoles	Une structure spécialisée en matière de sauvegarde sera recrutée pour s'occuper du bon fonctionnement du MGPR.
Respect des connaissances et des droits des peuples autochtones	De façon générale, on devra appliquer de manière systématique le CLIP tout au long de la mise en œuvre des activités. Le partage d'informations et la sensibilisation seront renforcés au niveau des villages à travers le CLD et même dans les radios communautaires. Le WWF dispose des posters et brochures en rapport avec le CLD, le PSE, l'agroforesterie, du et du MGPR.	Les supports médiatiques seront préparés et produits pour prendre en compte les questions de droits humains. Des radios communautaires seront mises à contribution pour organiser les émissions sur les questions de droits humains ainsi que le principe de VIVRE ENSEMBLE dans le but de créer une cohésion entre les communautés et éviter les conflits récurrents dans l'exploitation des ressources naturelles.
Participation intégrale et effective des parties prenantes, en particulier des peuples autochtones et des communautés locales	Grâce aux structures de gouvernance qui seront mise en place, on devra faire de façon systématique le CLIP. De même, lors de l'élaboration des plans simple d'aménagement du territoire au niveau des terroirs villageois, il sera question de s'assurer de la participation intégrale et effective des parties prenantes, en particulier les communautés locales. Une évaluation simple de l'impact environnemental et social au niveau des terroirs villageois sera réalisée de manière participative pour préparer un plan simple de gestion de l'impact environnemental et social du terroir village.	L'expert en charge des sauvegardes sociales et environnementales de WWF va suivre les aspects de participation intégrale combinée à celle du Genre. Il devra aussi renforcer les services techniques territoriaux pour assurer la pérennité après le projet.

<p>Compatibilité des activités avec la préservation des forêts naturelles, de la biodiversité et des services écosystémiques / mise en place d'activités permettant des bénéfices socioéconomiques</p>	<p>Partant de l'élaboration d'un PSAT au niveau des terroirs villageois, les mesures pour renforcer la conservation seront examinées, ce qui permettra d'éviter la mise en œuvre des activités dans les forêts primaires ou les zones protégées ayant une haute valeur de conservation pour la biodiversité. De même, en raison de la déforestation et de la dégradation de la forêt, il a été décidé que les zones non forêts, principalement les savanes, qui sont générées à travers les activités anthropiques, seront les sites propices pour les sites principaux de l'agroforesterie.</p> <p>De même, les savanes arbustives seront utilisées pour la mise en défens.</p>	<p>Les acacias et des cultures annuelles (principalement le manioc, etc.) seront utilisés dans les systèmes agroforestiers. En plus, les arbres fruitiers à croissance lente et les espèces d'arbres indigènes devraient être considérés comme des essences localement spécifiques pour améliorer l'écosystème.</p> <p>L'attention à la prévention et à la gestion des feux de brousse en vue de renforcer la conservation de l'écosystème dans les zones non forêts, en particulier les savanes. Des sessions de formations seront aussi réalisées aux techniciens de l'administration de suivre les PSE et d'accompagner les communautés dans la mise en place des systèmes agroforestiers. d'effectuer le suivi du PSE.</p>
<p>Mesures visant à prendre en compte les risques d'inversion</p>	<p>Dans le but de garantir la durabilité des activités REDD+, il sera question la renforcée par le biais des considérations contribuant à l'agriculture durable et des mesures contre les activités qui risquent de renverser les activités REDD+, par ex. le brûlis coutumier dans les moyens de subsistance terrestres tels que l'agriculture, etc.</p>	<p>Le risques d'inversion seront suivis va les activités du COPIL et celles menées au niveau provincial. De même, en fonction de l'évolution de la mise en place du système de planification de l'aménagement territorial au niveau de la province, il s'agit de s'assurer que les PSAT restent en cohérence et en conformité avec les politiques du ministère central de l'AT et l'environnement. De même, la collaboration avec le Conseil consultatif des forêts provincial (CCFP) sera établie et renforcée.</p>
<p>Mesures pour réduire les déplacements d'émission</p>	<p>Il sera question de faire usage de l'utilisation des terres de façon planifiée telle que forêt, conservation des autres ressources naturelles, production agricole à travers la mise à jour et l'élaboration du PGRN/PSAT. Cette sélection des activités va atténuer la pression sur la forêt et ainsi éviter que de nouveaux fronts de déforestation soient ouverts ailleurs. Par ailleurs, aucun appui ne sera accordé pour les cultures pratiquées en forêt primaire/secondaire.</p>	<p>Le risques d'inversion seront suivis va les activités du COPIL et celles menées au niveau provincial. De même, en fonction de l'évolution de la mise en place du système de planification de l'aménagement territorial au niveau de la province, il s'agit de s'assurer que les PGRN/PSAT restent en cohérence et en conformité avec les politiques du ministère central de l'AT et l'environnement. De même, la collaboration avec le Conseil consultatif des forêts provincial (CCFP) sera établie et renforcée.</p>

#### iv. Gestion des plaintes

##### Mécanisme de Gestion des plaintes et Conflits

Les politiques de WWF sur la sauvegarde sociale et environnementale, le genre et les droits de l'homme sont une fondation sur laquelle tous les programmes et projets construisent pour prévenir et le cas échéant résoudre les conflits dans les paysages d'intervention.

Le projet n'entend pas développer un autre mécanisme de plainte et recours dans la zone ; le WWF sur base de collaboration avec d'autres acteurs , utilisera le mécanisme de gestion des plaintes développé et utilisé par l'UC-PIF dans le cadre du Projet de Gestions Améliorée des Paysages Forestiers (PGAPF) mis en œuvre dans le district de Plateau par le WWF , pour examiner et traiter les griefs, préoccupations, suggestions, questions et réclamations pouvant découler de la mise en œuvre des activités. Ce Mécanisme de gestion des plaintes a été révisé et adapté en fonction de la réception, traitement et résolution de plaintes VBG/EAS/HS.

L'ALE CODHOD a été identifié pour mettre en œuvre ce mécanisme dans toute la zone du projet (**Annexe 11** Bref aperçu du mécanisme de plainte et recours)

#### **v. Fraude, détournement de fonds**

L'UNOPS en tant que Gestionnaire de Fonds aura la responsabilité financière et fiduciaire des fonds utilisés pour la mise en œuvre de ce projet. L'UNOPS établira un plan de suivi régulier tels que des visites sur le terrain, revue des comptes, spot checks, supervision des activités pour s'assurer de la mise en œuvre effective des activités du projet. L'UNOPS pourra aussi vérifier les comptes et documents justificatifs des ALE, comme mentionné dans l'Accord de financements qui sera signé avec WWF. L'UNOPS réalisera aussi le suivi contre la fraude suivant ces règles et procédures<sup>33</sup>, enregistrera les cas de fraude et fera les suivis nécessaires (licenciement, remboursement). Une mauvaise gestion financière dans la mise en œuvre ou des allégations de fraude, corruption ou abus sexuels, peuvent entraîner la suspension de la subvention afin de permettre une évaluation plus approfondie pour déterminer si l'accord doit ou non être résilié.

Le WWF International s'est engagé dans une approche efficace de gestion de risque de fraude et de corruption dans ses activités à la fois au niveau du WWF International lui-même que des bureaux de programmes.

Le WWF a un principe de zéro tolérance à la fraude et à la corruption. En tant qu'organisation qui condamne et lutte contre la corruption considérée comme l'un des principaux moteurs de la pauvreté, de la dégradation environnementale et de la mauvaise gouvernance. Le WWF demande tout le temps à son personnel d'agir et de respecter le principe de zéro tolérance en se conformant à toutes les procédures et politiques adoptées pour prévenir la corruption et la fraude dans ses bureaux. Tout le personnel ainsi que tous les volontaires doivent par conséquent être irréprochables dans leur conduite personnelle.

La fraude et la corruption sont des menaces permanentes pour les avoirs et la réputation du WWF et ainsi, elles doivent être une priorité pour tous les membres du personnel ainsi que les volontaires. Le WWF gèrera de manière ferme et contrôlée toute activité frauduleuse ou de corruption prouvée ou réelle.

Les comportements qui ne sont pas conformes aux normes exigées ne sont pas acceptables. Là où il y aura de tels comportements, une enquête aura lieu et pourrait aboutir le cas échéant à une décision légale et/ou disciplinaire.

Tout le personnel du WWF International et de ses bureaux extérieurs sont mis à contribution pour s'assurer que des mesures adéquates sont prises pour prévenir, contrecarrer, détecter et déclarer les cas de Fraude et de corruption potentiels. Cette politique est conçue pour :

- Définir les activités de fraude et de corruption et d'accroître la prise de conscience ;
- Encourager la prévention ;
- Définir les normes de conduite personnelle pour l'organisation ;
- Définir les responsabilités à différents niveaux ;
- Promouvoir et comprendre les méthodes de détection ; et
- Identifier une voie claire pour les enquêtes et la déclaration des cas de fraude et corruption.

Dans tous les cas, si un employé a des doutes au sujet du caractère frauduleux/de corruption ou non de certaines activités, il doit tout d'abord s'en référer au Manuel des opérations (Field Operations Manual (FOM)<sup>1</sup>) et si la situation

---

<sup>33</sup> [Fraud and Corruption OI](#) (politique UNOPS contre la fraude et corruption)

demeure confuse, il doit demander l'avis du Comité de lutte contre la Fraude et la Corruption ou contacter le bureau Afrique du WWF.

### ***La Prévention***

Le WWF cherche à réguler les actions du personnel et à s'assurer que des procédures appropriées sont mises en place pour prévenir la fraude et la corruption. Ces procédures comprennent :

x Des manuels d'opérations et de procédures - tous les deux issus du WWF International ou des manuels utilisés par des bureaux spécifiques en particulier :

- ¾ Les politiques sur les frais de déplacement et autres dépenses
- ¾ La gestion et le contrôle de l'utilisation des véhicules
- ¾ La gestion et le contrôle de l'utilisation des consultants
- ¾ Le respect du principe de la séparation des tâches ;

### ***Le comportement individuel.***

Les employés du WWF doivent avoir et faire montre de normes élevées d'intégrité personnelle. Ils ne doivent pas accepter ou donner des cadeaux, dons ou des avantages de toute nature d'un/ou à un tiers du WWF qui pourraient être considérés comme compromettant leur intégrité ou donnant un avantage à la personne qui offre le service ou au bénéficiaire du service et/ou au détriment de la réputation du WWF.. De plus, aucune aide, aucun paiement ou quelque chose ayant une valeur financière ou non ne doit être fait, promis, offert ou accepté à ou par un employé ou un responsable du gouvernement pour :

- Influencer tout acte ou décision gouvernementale ;
- Pousser tout employé ou responsable du gouvernement à faire ou omettre de faire un acte en
- violation de ses missions officielles ;
- Obtenir ou retenir des affaires pour ou orienter les affaires vers un individu ou une entité.

De plus, tout employé doit suivre le Code Ethique du WWF à tout moment pour s'assurer qu'il n'y a pas de conflit d'intérêts dans ses activités.

## **9) Suivi-évaluation**

Le projet fournira à CAFI et FONAREDD, à minima tous les ans, toutes les données, informations, analyses techniques, méthodologies ainsi que toutes les photos et vidéos générées par le projet. Cela inclut toutes les données brutes et traitées issues des enquêtes et des études (sondage des ménages, études des moteurs de déforestation, études de filières, etc.), les données issues du suivi et de l'évaluation des activités, y compris les informations spatiales (c'est-à-dire les coordonnées GPS) associées ainsi que des photos géo référencées des divers résultats PSE rapportés.

Pour un suivi-évaluation robuste et efficace des activités et de leurs résultats, le projet se dote d'une capacité de collecte et de traitement des données spatiales (géo référencées) des activités pertinentes du projet. Les données relatives aux PSE devront obligatoirement suivre le canevas de rapportage fournis par le Secrétariat FONAREDD.

Quand certaines informations ne sont pas de caractère public, ces données peuvent être communiquées via des liens à des dossiers numériques dédiés sécurisés, en fournissant un accès protégé à CAFI [et FONAREDD] via leurs secrétariats.

En année 1 du projet, sera produit et partagé avec CAFI [et FONAREDD], un plan de suivi et d'évaluation pluriannuel accompagné d'un guide méthodologique de suivi-évaluation qui orientera les équipes de travail, les experts et consultants ainsi que les partenaires impliqués dans la collecte de données et dans le suivi du

projet conforme aux attentes en termes du Manuel d'opération, de la Politique et Lignes Directrices de Suivi Évaluation et de CAFI en vigueur au moment de l'élaboration du document de projet.

(i) **Section narrative sur les stratégies et approches (incluant la gestion et communication de l'information spatiale), en assurant la conformité avec le manuel d'opération CAFI ;**

Etant donné que les WWF fait un usage systématique des photos géo-référencées et dans le but d'établir une relation entre les coordonnées des pixels des images et le système de coordonnées géographiques (ARCGIS) utilisé par WWF, le géo-référencement est faite. Les pixels de des images de villages, plantations, etc. ces source sont disposés exactement tels qu'ils ont été initialement numérisés (ou capturés) lors du processus de numérisation/collecte.

Dans la ligne de ce qui a été fait lors du premier PIREDD Plateau, toutes les activités et les plans réalisés par le présent projet sont géo-référencés. Sont ainsi géo-référencés :

- Les fonds de carte des terroirs et des entités juridictionnelles prises en compte. Les limites administratives sont conformes à celles de la CNI et de la géo référentielle national (routes, emplacements des villages etc.) ;
- Les limites des terroirs et des groupements (ces derniers en conformité avec la CNI) ;
- Les limites des lignages le cas échéant ;
- Le tracé des routes entretenues et l'emplacement des ponts ;
- Le fonds de carte de tous les plans est celui du GFW (Michigan). Il représente les unités de paysage selon la légende de GFW, plus complète que celle de la DIAF FAO ;
- Tous les emplacements des villages, les plantations du projet, les mises en défens, sont géo-référencés ainsi que toutes les activités du projet.
- S'agissant des réalisations, un SIG est créé qui fait correspondre à chacune ses objectifs, budget etc. son point d'achèvement au fur et à mesure qu'ils sont renseignés par le système de suivi évaluation du Projet.
- Parmi les renseignements disponibles dans le SIG figurent également les contrats d'activité et l'historique des PSE ainsi ceux qui restent à payer.

Tous ces documents sont transmis au fur et à mesure et avant la validation officielle (dans le cas des nouveaux plans) par les autorités. Le FONAREDD dispose de la base de données du Plateau FIP. Elle est aussi en ligne sur le site de l'UCPIIF. Il revient au FONAREDD de créer la base nationale dans laquelle toutes ces données seront disponibles.

Un système de suivi évaluation sera mis en place pour s'assurer de l'effectivité, de l'efficacité, et de l'efficience de mise en œuvre des activités enfin de faire une évaluation efficace des effets et de l'impact du projet et d'en rendre compte aux bénéficiaires, au client, aux autorités locales, provinciales et national et enfin à la communauté nationale et internationale.

Une attention particulière sera accordée aux liens entre les activités, les produits, les effets et si possible les impacts, ce afin de contribuer à confirmer ou infirmer les hypothèses établies dans le **Tableau 7 (estimation de l'impact du projet sur la déforestation)**. Les données issues du système de suivi évaluation permettront également de déclencher les paiements conformément aux accords contractuels.

Pour être efficace, le système de suivi-évaluation construit sur la base du cadre de résultats et veillera à renseigner tous les indicateurs de résultat qui y figurent, à la fréquence indiquée dans ce cadre. La mise en œuvre de ce système s'aligne sur certains principes de base dont :

- Intégration : le système s'intègre directement dans les objectifs et résultats du projet,
- Décentralisation : l'analyse et la gestion des données se fera en premier au lieu de la collecte, d'où nous allons nous assurer de la compréhension et maîtrise du système à tout le niveau, au niveau des CLD, territoire, ...
- Diffusion : les données collectées devront servir à la prise de décision et la gestion adaptative des projets et seront mise à la disposition de l'équipe de gestion à temps pour orienter les décisions,
- Simplicité : le système devra être simple pour faciliter la mise en œuvre. La facilité avec laquelle les données seront collectées, analysées et rapportées reste cruciale ;
- Action orientée : un lien direct entre la collecte des données, l'analyse, la production de rapports et la prise de décisions à tous les niveaux des interventions du programme/projet sera renforcé ;



- **Transparence et responsabilisation** : l'analyse des données et les rapports seront ouverts et participatifs pour les intervenants et les participants à tous les niveaux par différents biais de réunions d'examen du projet, de documents de communication, de rapports réguliers, de partage des résultats, de publications, etc ;
- **Harmonisation des interventions** : une harmonisation des approches, des outils, sera assurée à toutes les échelles de mise en œuvre du projet pour une comparaison et cumulation des résultats à l'échelle du projet.

On pourra envisager au moins quatre niveaux de suivi-évaluation :

- Au niveau local, les bénéficiaires directs participeront au suivi-évaluation sur la base des indicateurs spécifiques qui y seront développés. Il s'agira par exemple pour les responsables de CLD d'être capable de renseigner et de documenter les changements qui s'opéreront dans les terroirs grâce à la contribution des activités du projet. A cet égard, WWF RDC a développé un ensemble d'indicateur de développement durable qui est justement en train d'être testé dans le territoire de Bolobo. Ce système de suivi-évaluation participatifs sera alors étendu sur l'ensemble des quatre territoires qui constituent le site d'invention du PIREDD Plateau ;
- Au niveau des territoires, l'ALE Technique avec la participation des services techniques se chargent de collecter et analyser les informations sur les résultats du projet afin de renseigner les indicateurs identifiés dans le cadre de travail pour chaque territoire. A ce niveau, les CARG joueront un rôle déterminant dans l'évaluation des informations collectées par les CLD ;
- Au niveau de l'équipe de mise en œuvre du projet, le Chef de projet, le Chargé de SIG/ Evaluation et MRV renseigneront les indicateurs globaux du projet et proposer les ajustements éventuels dans la mise en œuvre du projet. Ils travailleront en collaboration avec l'unité CAFI et FONAREDD pour la mise en œuvre du plan de suivi évaluation qui est conforme au manuel d'opération du FONAREDD. Toutes les informations collectées au niveau local et au niveau des territoires seront rendues public dans les rapports d'activités qui seront soumis conformément aux accords contractuels ;
- Enfin, le système de suivi évaluation du PIREDD Plateau sera intégré au cadre de suivi évaluation harmonisé de CAFI et du FONAREDD. En rapport avec le suivi, en dehors des outils de travail décrits qui permettront de faire le suivi et l'évaluation (les différents tableaux (cadre de travail, planning de travail, cadre de résultats, budgets et d'autres.), WWF a conçu un système de suivi et évaluation adapté avant de commencer la mise en œuvre du projet. (voir manuel de suivi évaluation en annexe 15.).
- S'agissant du suivi satellitaire du couvert végétal, le projet utilisera le site GFW (Global Forest Watch, Université du Michigan) qui permet de calculer de façon hebdomadaire les pertes en forêts, en les spatialisant. Il bénéficiera de plus des services de la Direction de l'Inventaire Forestier (DIAF) du MEDD pour valider les évolutions annuelles du couvert forestier.

## 10) Communication et visibilité

La communication et la visibilité auront deux objectifs principaux : i) influencer les perceptions et susciter le changement ii) accroître la visibilité du travail et des résultats du projet, ainsi que de ses financeurs.

Tous les efforts de communication et de visibilité au niveau national et régional sont alignés sur le plan de communication et de visibilité de CAFI [et du FONAREDD] et mises en œuvre par les organisations de mise en œuvre pour assurer la visibilité de CAFI [et du FONAREDD], ainsi que pour sensibiliser les publics ciblés à la manière dont le projet lutte contre la perte de forêts, le changement climatique et la pauvreté dans la région.

Le projet utilisera les logos et la mention de financement « financé par CAFI [et FONAREDD] » dans toutes ses communications et ses activités de diffusion, sur les infrastructures, les équipements, les véhicules, l'approvisionnement et tout résultat financé.

Les logos et la mention « financé par CAFI [et FONAREDD] » seront montrés de manière visible au public et de façon prééminente. Ils apparaîtront dans tout type de produit public, y compris les publications, et le financement sera mentionné lors de toute relation avec les médias.

La visibilité du bailleur (CAFI/FONAREDD) sera assurée par toutes les activités, conformément à la conditionnalité et exigences fixé par le bailleur, qui fera partie de l'annexe du contrat.

Un plan de communication sera développé en se basant sur les spécificités exigées par le bailleur. WWF utilise plusieurs types d'outils de communication dont les vidéos, les articles, les dépliants, les messages dans les médias et la promotion d'événements pour diffuser les messages clés. Le logo de CAFI/FONAREDD figurera par exemple sur le matériel de formation, dans les présentations et sur les équipements et véhicules (moto, pirogue, hors-bord etc.) achetés par ce projet. Les directives de communication de CAFI/FONAREDD seront respectées à tout moment, y compris pour les documents imprimés, lors des événements et sur le site web du [www.wwfdrc.org](http://www.wwfdrc.org). Le projet s'appuiera également sur la capacité du réseau WWF à diffuser des documents à l'échelle mondiale.

Ce plan de communication et l'ensemble des activités y afférentes seront concertées avec FONAREDD et CAFI. Des synergies sont possibles et souhaitables (production d'outils, de films etc.).

L'ensemble des photos et vidéos produites dans le cadre du projet ainsi que les produits finalisés, seront rendu disponible activement auprès de CAFI et du FONAREDD via un système en ligne de partage des documents (eg Drive)

En terme opérationnel les différentes activités de communication sont à prévoir suivant les phases du projet

#### a) Phase de cadrage et de lancement

**Objectif** : Faire connaître le projet et le financeurs,

##### **Activités à envisager :**

- Etablir un plan de communication (messages clefs, public cible, objectifs, budget),
- Communication autour du lancement du projet : médiatisation d'un éventuel atelier de lancement, Interview du principal responsable du projet, Communiqué de presse,
- Elaboration d'une plaquette, brochures, fact sheets,
- Ouverture de pages de médias de sociaux ou utilisation de pages existantes et élaboration d'un calendrier de contenu.
- Faire connaître les financeurs principaux du projet : à travers la mention du logos dans les différents outils et les panneaux de visibilité dans les sites des projets.

#### b) Phase d'exécution

**Objectifs** : Expliquer l'action du projet et défendre son image de marque (influencer les perceptions et susciter le changement)

##### **Activités à envisager :**

- Rédaction d'article de presse et web, réalisation d'émission radio TV nationale (fréquence : une fois le trimestre),
- Contact avec la presse internationale pour un article ou reportage sur le thème fondamental,
- Collecte d'histoires d'impact,
- Réalisation de vidéos,
- Alimentation régulière d'un site web et des médias sociaux,
- Activités d'éducation.

#### c) Phase de clôture

**Objectifs** : Démontrer l'impact positif du projet

##### **Activités à envisager :**

- Visite de délégation officielle,
- Réalisation de vidéos démontrant les impacts du projet,
- Recueil des histoires d'impact,
- Rédaction d'article de presse et web,
- Emission radio TV,
- Conférence de presse

## 11) Transparence fiduciaire

Pour les acquisitions de biens, travaux et services à contracter pour une valeur supérieure à 100,000 dollars américains, un plan d’approvisionnement/passation de marchés y compris une description du processus qui sera utilisé pour identifier le fournisseur est proposé en annexe 4.

Dans un contexte général caractérisé par une faible gouvernance, la gestion des fonds alloués aux priorités nationales et/ou provinciales de développement, est sujette à risques. Les défis sont en effet importants dans de nombreux secteurs. Afin de minimiser ces risques, le FONAREDD/CAFI ont retenu UNOPS comme agent de gestion par qui tout le financement passe et le WWF comme agence de mise en œuvre sur terrain qui exécute avec succès la première phase de PIREDD plateaux (2016-2019). C’est dans ce cadre que le WWF est désigné responsable de la gestion quotidienne du programme et en particulier des aspects fiduciaires.

Le programme continuera à renforcer en outre les capacités au niveau provincial, de sorte que les fonctions remplies par le WWF puissent être progressivement transférées au gouvernement provincial à terme.

**(i) Aspects clés des procédures et règlements concernant les procédures de passation de marché (détails en annexe 4)**

A l’image de toutes les grandes Organisations internationales, le WWF a toutes les politiques et procédures permettant d’implémenter les projets dans les standards internationalement acceptables. Pour la mise en œuvre de ce présent projet, le WWF compte utiliser ses propres procédures en matière de finance, de logistique / passation de marché sauf disposition contraire au terme contractuels de CAFI/FONAREDD.

WWF-RDC subit une moyenne annuelle de 15 audits externes dont près de 80% exigés par les bailleurs institutionnels (multilatéraux et bilatéraux). Ces différents audits construisent sur les recommandations des uns et des autres en insistant sur les zones non encore améliorées par l’équipe de gestion de WWF. Plusieurs programmes de renforcement de l’équipe RDC ont été financés sur fonds propres pour améliorer la performance dans la gestion des projets. Les différents rapports d’audit financier sont disponibles sur demande.

Il sied de rendre visible les audits partenaires qui deviennent de plus en plus réguliers par plusieurs des bailleurs du WWF – RDC qui ont été convaincu de la performance de ce dernier et qui ont évolué vers les audits systèmes en lieu et place des audits projets. C’est dans cette perspective que WWF organise chaque année un audit régional qui sélectionne à travers un processus d’échantillonnage logique un ou deux projets par pays et base toutes les analyses sur ceux-ci. Enfin, WWF produit chaque année un rapport des comptes audités et partagé avec les différents bailleurs et partenaires. Les différents rapports annuels sont disponibles sur le site [www.panda.org](http://www.panda.org)

**(ii) Plan de passation de marché**

L’agent de gestion désigné par le FONAREDD fournira à WWF le manuel d’opération encadrant notamment la passation de marché ainsi que l’ensemble des procédures fiduciaires. WWF se conformera à ce manuel.

Le plan de passation de marché sera élaboré sur la base du présent document projet et soumis à la validation du FONAREDD, mais un plan estimé est présenté dans l’annexe 4. On peut lister les activités qui feront l’objet de passation de marché, ainsi que le type de contrat y afférents :

*Tableau 18 : Listes des activités qui passeront par la passation de marché*

Objet	Type	Montants estimé	Calendrier approximatif	Observation
Recrutement des ALE	Gré à gré	1 468 054 ,90 \$	Six premiers mois	Certaines ONG potentielles ont été identifiées. Le cout inclus le package de budget alloué aux ALES. Ce montant représente le cout de gestion et de suivi des activités sur terrain, au-delà de ce montant, il y aura

				les budgets d'activités qui seront déterminé suivant un plan de travail et budget annuel
Acquisition des véhicules voitures motos,	Appel d'offre international/national	781 500 \$	Six premiers mois	Inclus tous les équipements roulants du projet
Equipement informatiques et autres petits matériels	Contrat cadre de consommable, sur consultation restreinte	102 800 \$	Six premiers mois	Inclus tous les équipements informatiques et petits matériels du projet
Fournitures de bureau, de carburant,	Contrat cadre de consommable, sur consultation restreinte	821 580 \$	Toute la durée du projet	Inclus les fournitures de tous les équipements informatiques et petits matériels du projet
Matériel de pépinières	Contrat cadre sur consultation restreinte	116 000 \$	A la première année du projet	En suivant la saison culturelle
Graines et semences	Contrat cadre sur consultation restreinte	116 000 \$	A la première année du projet	En suivant la saison culturelle
Travaux de construction mineurs/ aménagement d' un bureau	Appel d'offre national/local	50 000 \$	Dans les 8 premiers mois du projet	Le terrain pour la construction devra être octroyé par l'Administration locale

## 12) Budget, Plan de travail et chronogramme

### a) Budget et Plan de travail

Tableau 19 : Plan de travail

Produit	Activité	Activités	Organisme de mise en œuvre	Partenaire de mise en œuvre	Période (min. par an)				Budget planifié CAFI
					A1	A2	A3	A4	
<b>A. COUTS DES PRODUITS DU PROJET</b>									
<i>Produit 1.1:D'ici 2026, Les institutions locales participatives sont renforcées</i>									
1.1	1.1.1	Renforcement des capacités des CLDS pour leur fonctionnalité et mise en œuvre du PGRN dans 140 terroirs	UNOPS	ALE					\$ 420,000.00
1.1	1.1.2	Appui au CART dans le suivi des activités du projet	UNOPS	WWF					\$ 12,000.00
			<b>Sous-total Produit 1.1</b>						<b>\$ 432,000.00</b>
<i>Produit 1.2:D'ici 2026, Les capacités des services techniques décentralisés et des ALEs sont renforcées par leur implication directe dans les activités du projet</i>									
		<b>SERVICES TECHNIQUES</b>							
		<b>ADMINISTRATION</b>							
1.2	1.2.1	Administrateur du territoire	UNOPS	WWF					\$ 25,200.00
		<i>Agriculture</i>							
1.2	1.2.2	Inspecteur provincial	UNOPS	WWF					\$ 1,800.00
1.2	1.2.3	Inspecteurs de territoires (4 territoires, 2 missions par an par territoire)	UNOPS	WWF					\$ 5,400.00

1.2	1.2.4	Agronomes de secteur (4 par territoire, 4 missions par an) en charge agriculture et pêche	UNOPS	WWF						\$ 23,040.00
1.2		Environnement								
1.2	1.2.5	Coordonnateur (une mission tous les six mois)	UNOPS	WWF						\$ 900.00
1.2	1.2.6	Superviseurs de territoire (une mission tous les 4 mois)	UNOPS	WWF						\$ 3,600.00
1.2	1.2.7	Agents de l'environnement de secteur	UNOPS	WWF						\$ 14,400.00
1.2		Développement rural								
1.2	1.2.8	Inspecteur provincial	UNOPS	WWF						\$ 1,800.00
1.2	1.2.9	Inspecteur du territoire	UNOPS	WWF						\$ 5,400.00
1.2	1.2.10	Agents de secteur	UNOPS	WWF						\$ 23,040.00
1.2		Affaires foncières								
1.2	1.2.11	Conservateur des Affaires Foncières	UNOPS	WWF						\$ 1,500.00
1.2	1.2.12	Chefs de services des AF de territoire	UNOPS	WWF						\$ 5,400.00
1.2	1.2.13	Agents du cadastre	UNOPS	WWF						\$ 11,520.00
1.2	1.2.14	Renforcement des capacités en matériels et fournitures de bureau	UNOPS	WWF						\$ 60,000.00
1.2	1.2.15	Motos	UNOPS	WWF						\$ 222,000.00
1.2	1.2.16	Fonctionnement motos et pour mission hors zone d'affectation	UNOPS	WWF						\$ 244,200.00
1.2	1.2.17	Appui aux préparations et réunions du Comité de Pilotage du projet	UNOPS	WWF						\$ 120,000.00
1.2	1.2.18	Atelier de lancement du projet	UNOPS	WWF						\$ 10,000.00
										\$ 779,200.00
		AGENCE LOCALE D'EXECUTION (ALE)								



1.2	1.2.3	Audit annuel coût par transaction (audit de 5 partenaires)	UNOPS	UNOPS							\$ 55,000.000
1.2	1.2.3	Evaluation de fin de programme	UNOPS	UNOPS							\$ - .000
1.2	1.2.3	Evaluation des capacités HACT/Financial Assessment et PSEA de WWF	UNOPS	UNOPS							\$ - .000
1.2	1.2.3	Renforcement capacités et formation des ONG locales (gestion financière, PSEA) (si besoin)	UNOPS	UNOPS							\$ 20,000.000
											\$ 75,000.00
Sous-total Produit 1.2 \$ 2,322,254.90											
<b>Produit 2.1: D'ici 2026, Tous les terroirs villageois sont munis d'un PSAT et d'un Registre Foncier</b>											
2.1	2.1.1	Harmonisation méthodologique avec toutes parties prenantes sur l'élaboration des plans	UNOPS							WWF	\$ 5,000.00
2.1	2.1.2	Revue et Finalisation de PDT et PGRN (9 PSAT) au niveau du Territoire de Yumbi et réajustement des PDT des Territoires de Kwamouth, Mushie et Bolobo	UNOPS							ALE	\$ 20,000.00
		Actualisation et mise en cohérence des PGRN et des PDT	UNOPS							ALE	\$ 112,000.00
2.1	2.1.3	Actualisation, Diffusion et vulgarisation de 3 PDT aux territoires de Kwamouth, Mushie et Bolobo sur l'ex-district des Plateaux	UNOPS							ALE	\$ 60,000.00
2.1	2.1.4	Validation du PGRN et PDT du territoire de Yumbi sur l'ex-district des Plateaux. (23 + 9 nouveaux)	UNOPS							ALE	\$ 5,000.00
2.1	2.1.5	Harmonisation avec le MINAF et le Fonaredd sur les outils de la réforme et le géoréférencement des allocations foncières FONAREDD/CAFI	UNOPS							WWF	\$ 5,000.00
2.1	2.1.6	Relance du projet d'élaboration de l'édit foncier provincial	UNOPS							WWF	\$ 10,000.00



2.1	2.1.7	Mise en place des registres et géoréférencement dans chaque terroirs	UNOPS	ALE					\$ 112,000.00
								Sous-total Produit 1.1	\$ 329,000.00
<b>Produit 2.2 : D'ici 2026, les investissements structurants tels que définis par les PGRN/PSAT du territoire sont réalisés</b>									
2.2	2.2.1	Réhabilitation des infrastructures routières (entretien des points chauds )	UNOPS	WWF					\$ 210,000.00
2.2	2.2.2	Réhabilitation des infrastructures routières (Ponts)	UNOPS	WWF					\$ 200,000.00
2.2	2.2.3	travaux de construction mineurs pour un bureau principal projet	UNOPS	WWF					\$ 50,000.00
2.2	2.2.4	Consultance pour supervision les travaux de construction TP Ingenieur des travaux publics TP	UNOPS	WWF					\$ 32,000.00
								Sous-total Produit 1.2	\$ 492,000.00
<b>Produit 3.1 : D'ici 2026, les moyens d'existences des populations rurales inclus les personnes vulnérables sont améliorées grâce aux investissements agricoles et agroforestiers respectueux de la forêt</b>									
3.1	3.1.1	Enquete sur les revenus monétaires de ménages (sur base de l'enquete réalisée en 2014)	UNOPS	WWF					\$ 20,000.00
3.1	3.1.2	Enquete sur le bilan de sécurité alimentaire (zone touchée et définition les périodes ded disettes dans les 4 territoires)	UNOPS	WWF					\$ 30,000.00
3.1	3.1.3	Actualisation (réunions) sur base des PGRN l'analyse des sites ( forêts dégradées, savanes arbustives) potentiels pour de nouveaux investissements agricoles (cultures pérennes et agroforesterie	UNOPS	ALE					\$ 28,000.00
3.1	3.1.4	Information Education et communication avec les paysans y compris les personnes vulnérables et marginalisées sur les investissements agricoles	UNOPS	ALE					\$ 42,000.00

			<b>Palmier à huile et autres fruitiers</b>																			
3.1	3.1.5		Approvisionnement en matériels de plantation et semence pour les plantations (610 ha de palmiers à huile)	UNOPS	WWF																\$ 109,800.00	
3.1	3.1.6		Production des plantules et Distribution	UNOPS	WWF																	\$ 122,000.00
3.1	3.1.7		Mise en œuvre des plans d'action des PGRN (PSE) (610 ha de plantation palmier à huile )	UNOPS	WWF																	\$ 122,000.00
3.1	3.1.8		Appui en PSE pour gestion 366 ha de palmier à huile de la phase 1.	UNOPS	WWF																	\$ 36,600.00
			<b>Agroforesterie</b>																			
3.1	3.1.9		Mise en place des plantations sous-systèmes agroforestiers (2090 ha, approvisionnement semence agroforestiere acacia, manioc amélioré , et quelques semences vivrieres, intallattaion de champs sous PSE)	UNOPS	WWF																	\$ 992,750.00
3.1	3.1.10		Installation de parc à bois de manioc récolté issus de 2090ha pour distribution massive en deuxieme année pour la securité alimentaire	UNOPS	WWF																	\$ 100,000.00
3.1	3.1.11		PSE (entretien et pare feux)	UNOPS	WWF																	\$ 188,100.00
3.1	3.1.12		Appui en PSE pour gestion de 3704 ha d'agroforesteries de la phase 1	UNOPS	WWF																	\$ 555,600.00
			<b>Labour et transport agricole</b>																			
	3.1.13		Achat tracteur	UNOPS	WWF																	\$ 280,000.00
3.1	3.1.14		Achat camion	UNOPS	WWF																	\$ 200,000.00
	3.1.15		Equipe agricole de transformation	UNOPS	WWF																	\$ 20,000.00

3.1	3.1.16	Chauffeur tracteur	UNOPS	WWF					\$ 44,800.00
3.1	3.1.17	Chauffeur camion	UNOPS	WWF					\$ 22,400.00
3.1	3.1.18	Fonctionnement tracteurs	UNOPS	WWF					\$ 96,000.00
3.1	3.1.19	Fonctionnement camion	UNOPS	WWF					\$ 48,000.00
Sous-total Produit 3. 1									\$ 3,058,050.00

**Produit 4.1 : D'ici 2026, le stock de bois énergie durable et les superficies de régénérations naturelles sont consolidés**

4.1	4.1.1	Identification des mises en défens en savanes anthropiques avec les CLD	UNOPS	ALE					\$ 10,700.00
4.1	4.1.2	Mise en défens dans des savanes antropique 13200ha sous PSE avec les CLD (investissements communautaire).	UNOPS	WWF					\$ 396,180.00
4.1	4.1.3	Lutte à grande échelle contre les feux de brousse (PSE)	UNOPS	WWF					\$ 200,000.00
4.1	4.1.4	Appui à la filière bois énergie (formations charbonnage amélioré)	UNOPS	WWF					\$ 65,800.00
Sous-total Produit 4. 1									\$ 672,680.00

**Produit 5.1 : D'ici 2026, la déforestation et la dégradation issues de l'exploitation des forêts/flots forestiers est réduite grâce à une gestion plus durable.**

5.1	5.1.1	Encadrement des populations forestières dans 24 terroirs ayant des potentiels de foresterie communautaire basée sur la conservation dont les PGRN y sont déjà élaborés.	UNOPS	ALE					\$ 48,000.00
5.1	5.1.2	Structuration des pêches en association, et plate-forme & renforcement des capacités sur la filière de pêche	UNOPS	ALE					\$ 20,000.00

5.1	5.1.3	Appui en matériel de pêche et appui en capacités sur le développement de la pêche durable dans le territoire de Yumbi , (Appui à la transformation (séchage / fumage)).	UNOPS	WWF						\$ 20,000.00
5.1	5.1.4	Protection des forêts HVC, zones inondées, à HVC	UNOPS	WWF						\$ 100,000.00
5.1	5.1.5	Mis en place de PSE pour la protection des ilots forestiers par les communautés de pêcheurs	UNOPS	WWF						\$ 60,000.00
5.1	5.1.6	Consultances diverses pour Renforcer les connaissances des communautés et des services de l'état en matière de légalité sur la filière pêche.	UNOPS	WWF						\$ 66,000.00
Sous-total Produit 5.1 \$ 314,000.00										
TOTAL COUTS DES PRODUITS DU PROJET \$ 7,619,984.90										
<b>B. COUTS DE GESTION DU PROJET</b>										
N/A	N/A	A. Personnel								
N/A	N/A	Chef de Programme Lac Tumba-Mai Ndome	UNOPS	WWF						\$ 105,000.00
N/A	N/A	Chef de projet (coordination opérationnelle, gouvernance, reporting)	UNOPS	WWF						\$ 204,000.00
N/A	N/A	Equipe technique pour appui et accompagnement des ALEs et ST dans tous les piliers	UNOPS	WWF						\$ 382,160.00
N/A	N/A	Assistant Chargé de Partenariat	UNOPS	WWF						\$ 40,800.00
N/A	N/A	Chargé de la logistique et Passation de marché	UNOPS	WWF						\$ 68,000.00
N/A	N/A	Assistant en Informatique et Technologie	UNOPS	WWF						\$ 40,800.00
N/A	N/A	Analyste financier	UNOPS	WWF						\$ 102,000.00
N/A	N/A	Comptable	UNOPS	WWF						\$ 51,000.00

N/A	N/A	Assistant administratif et RH	UNOPS	WWF							\$ 40,800.00
N/A	N/A	Assistant en communication	UNOPS	WWF							\$ 47,600.00
N/A	N/A	Chauffeur	UNOPS	WWF							\$ 27,200.00
N/A	N/A	Conducteur canot rapide	UNOPS	WWF							\$ 17,000.00
N/A	N/A	Aide canot rapide	UNOPS	WWF							\$ 10,200.00
N/A	N/A	Technicien de surface dans les bases	UNOPS	WWF							\$ 10,200.00
N/A	N/A	Personnelle de la coordination pour appui au projet	UNOPS	WWF							\$ 252,000.00
N/A	N/A	<b>B. Equipement</b>									
N/A	N/A	Vehicule 4 *4	UNOPS	WWF							\$ 57,000.00
N/A	N/A	Motos	UNOPS	WWF							\$ 18,000.00
N/A	N/A	Canot rapide	UNOPS	WWF							\$ 25,000.00
N/A	N/A	Ordinateurs et imprimantes	UNOPS	WWF							\$ 21,000.00
N/A	N/A	Meubles et équipements des bases	UNOPS	WWF							\$ 10,000.00
N/A	N/A	Solaire	UNOPS	WWF							\$ 5,000.00
N/A	N/A	Fournitures bureau	UNOPS	WWF							\$ 17,500.00
N/A	N/A	GPS	UNOPS	WWF							\$ 1,800.00
N/A	N/A	VSAT	UNOPS	WWF							\$ 5,000.00
N/A	N/A	<b>C. Fonctionnement des équipes</b>									
N/A	N/A	Transport par avion	UNOPS	WWF							\$ 7,200.00
N/A	N/A	Perdiem pour l'équipe de Gestion de projet et le bureau National pour suivi	UNOPS	WWF							\$ 91,479.50
N/A	N/A	Fonctionnement voiture et canot rapide	UNOPS	WWF							\$ 37,400.00
N/A	N/A	Motos	UNOPS	WWF							\$ 28,000.00

N/A	N/A	Bureau principal du projet Loyer	UNOPS	WWF						\$ 6,400.00	
N/A	N/A	Agence local de gardiennage de base	UNOPS	WWF						\$ 17,000.00	
N/A	N/A	Communication ( Internet mensuel)	UNOPS	WWF						\$ 17,500.00	
N/A	N/A									\$ 21,000.00	
N/A	N/A	Frais financier pour cout de gestion	UNOPS	WWF						\$ 15,770.00	
N/A	N/A	D. Autres coûts de soutien au Programmes	-	-							
N/A	N/A	<b>Coûts de soutien pour la mise en oeuvre du Programme</b>	<b>UNOPS</b>	<b>WWF</b>						<b>\$ 654,205.61</b>	
			<b>Sous-total cout de gestion WWF</b>								<b>\$ 2,455,015.10</b>
		<b>COUTS DE GESTION UNOPS</b>									
		Personnel UNOPS									
		Chef de Projet	UNOPS	UNOPS						\$ 152,826.48	
		Associé au Projet/Analyse aux Finances (PSO)	UNOPS	UNOPS						\$ 135,000.00	
		Agent de Clôture du Projet	UNOPS	UNOPS						\$ - .00	
		Fonctionnement et logistique									
		Mission de supervision et vérification	UNOPS	UNOPS						\$ 30,000.00	
		Véhicules (achat, assurances, maintenance, carburant)	UNOPS	UNOPS						In Kind	
		Canot rapide	UNOPS	UNOPS						In Kind	
		Coûts de communication	UNOPS	UNOPS						\$ 2,500.00	
		Équipements de bureau (matériel informatique, mobilier et radio VHF)	UNOPS	UNOPS						\$ 5,000.00	
		UNDSS	UNOPS	UNOPS						\$ 5,000.00	
		Communication (impression du support de communication) - forfait	UNOPS	UNOPS						\$ 7,000.00	
		Coûts de services de support									



b) Budget ventilé par catégories UNDG

Insérer ici le (ou les) tableaux présentés dans l'onglet C du fichier Excel du budget. Ne s'applique qu'aux financements CAFI.

**Durée : 3 ans**

CATEGORIES DE BUDGET UNDG	Organisme de gestion des Fonds (UNOPS)	TOTAL USD
1. Personnel	\$287,826.48	\$287,826.48
2. Fournitures, produits de base, matériaux	\$19,500.00	\$19,500.00
3. Equipements, véhicules et mobilier (y compris l'amortissement)	\$0.00	\$0.00
4. Services contractuels	\$75,000.00	\$75,000.00
5. Voyages	\$30,000.00	\$30,000.00
6. Transferts et subventions aux contreparties	\$10,000,000.00	\$10,000,000.00
7. Coûts généraux de fonctionnement et autres coûts directs	\$279,808.16	\$279,808.16
<b>Total des Coûts Directs</b>	<b>\$10,692,134.64</b>	<b>\$10,692,134.64</b>
8. Coûts de soutien indirects (Max. 7 %)	\$301,640.18	\$301,640.18
<b>TOTAL des Coûts</b>	<b>\$10,993,774.82</b>	<b>\$10,993,774.82</b>

**Calendrier de Décaissement**

Tranche	Montant	Conditions
1	\$5,500,000 USD	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation d'un planning initial d'atteinte des principaux livrables (et résultats quantitatifs associés), dont ceux qui déclencheront le décaissement de la 2eme tranche.</li> <li>- Présentation d'un plan de travail et budget annuel (PTBA) détaillé pour la 1ere année de mise en oeuvre du projet</li> </ul>
2	\$5,493,775 USD	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Respect du Manuel des opérations et des canevas du FONAREDD en termes de rapportage narratif et financier</li> <li>- Consommation effective du budget à hauteur d'un taux de décaissement minimum de 70% des fonds transférés</li> <li>- Performance du programme évaluée en fonction du planning d'atteinte des résultats validés</li> <li>- Evaluation indépendante des réalisations du programme</li> </ul>